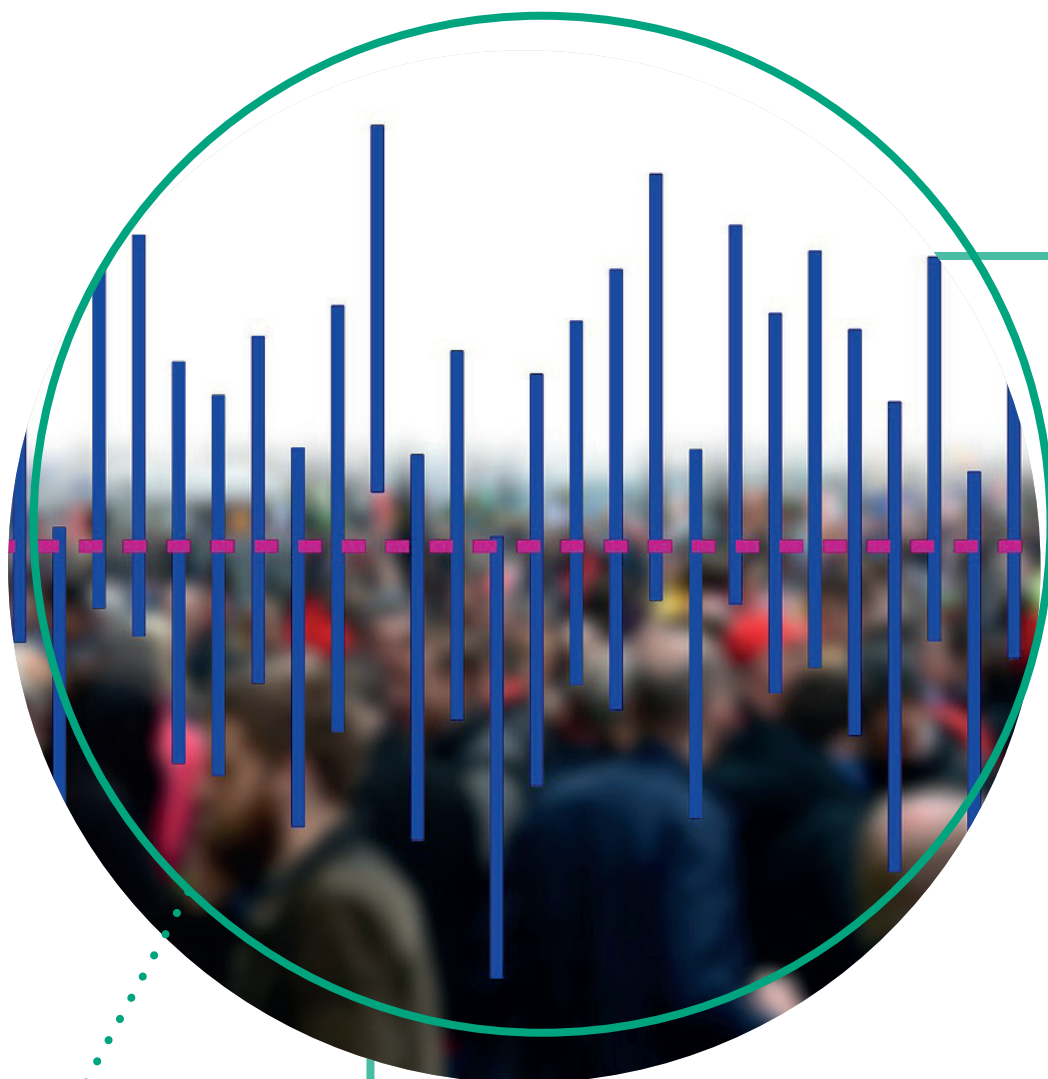


L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique



2025

POPULATION - SANTÉ

REGARDS STATISTIQUES

N°16

Perspectives de population
et de ménages entre 2024 et
2042 en Wallonie

COLOPHON

Auteurs : **Julien Charlier** (IWEPS)
Marc Debuissou (IWEPS)
Isabelle Reginster (IWEPS)

Édition : **Évelyne Istace** (IWEPS)

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**
(Administrateur général, IWEPS)

Dépôt légal : D/2025/10158/4

Création graphique : **Deligraph** <http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Résumé

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) et Statbel (ex-INS) élaborent annuellement des perspectives de population et des ménages pour la Belgique, ses trois régions et leurs arrondissements administratifs. Elles proposent des données sur une évolution attendue de la population par âge et des ménages par type. Ce numéro de Regards statistiques de l'IWEPS détaille les résultats des dernières perspectives disponibles (publiée en février 2025 et qui concernent la période 2024-2070) pour la Wallonie et ses 20 arrondissements administratifs.

Pour la Wallonie, les dernières perspectives du BFP prolongent les tendances déjà observées, à savoir la baisse de la croissance annuelle de la population et des ménages par rapport aux exercices antérieurs, l'accroissement des ménages isolés et la baisse des couples avec enfants, l'accroissement élevé de la population des 65 ans et plus et plus encore des 80 ans et plus. La croissance de la population wallonne diminuerait et deviendrait négative à partir de 2047 en raison d'un solde naturel très négatif, attribuable à la hausse des décès (jusqu'en 2057), consécutive au vieillissement de la population, et à la baisse du nombre de naissances (à partir de 2038). Les flux migratoires, tant avec l'étranger qu'avec le reste de la Belgique, restent positifs et se stabilisent en projection. Concernant le vieillissement, en 2024, un habitant sur cinq est âgé de 65 ans ou plus. En 2042 (+18 ans), ce serait un habitant sur quatre. Le coefficient de dépendance, qui exprime la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la population d'âge actif (en âge d'être présente sur le marché du travail), augmente fortement : si en 2024, il y avait 33 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 18 à 64 ans, ce nombre passe à 44 en 2042. La croissance attendue des ménages privés entre 2024 et 2042 est de + 126 784 unités (+ 7,8 %). Cette croissance diminue progressivement et serait surtout soutenue par l'accroissement des ménages d'une personne (isolés), alors que les couples avec enfants devraient continuer à diminuer.

Ces résultats pour la Wallonie présentent bien entendu des variations selon les arrondissements que ce soit en termes d'évolution des structures par âge ou de types de ménages.

Ces projections éclairent notamment la question du besoin de résidences principales à l'échelle de la région et des arrondissements et de la nécessaire adaptation du parc de logements à ces mutations sociodémographiques en cours. Elles sont particulièrement utiles dans le cadre de la politique de développement territorial, où une nouvelle stratégie régionale (SDT) visant « l'optimisation spatiale » est entrée en vigueur en 2024. Cette stratégie devant être transposée aux échelles locales, des perspectives démographiques à l'échelle infrarégionale s'avèrent plus que précieuses. C'est pourquoi le travail réalisé ici alimente également des pré-diagnostic territoriaux réalisés par les agences de développement territorial sur les 253 communes de Wallonie francophone, prélude à la possible élaboration de schémas de développement (pluri-)communaux (SD(P)C). Pour les auteurs, la question sensible de la répartition des populations/ménages attendus par arrondissement au niveau des communes doit être abordée par un exercice de prospective démographique et territorial dans le respect des objectifs du SDT.

Remerciements

Les auteurs remercient les collègues du Bureau fédéral du Plan et de Statbel pour leurs travaux sur les perspectives et plus particulièrement Keiti Kondi pour certaines précisions apportées.

Ils remercient également le Bureau économique de la Province de Namur et le SPW Territoire pour les échanges constructifs sur les choix d'analyses utiles pour répondre aux besoins des communes.

Nous remercions chaleureusement nos collègues Évelyne Istace, Aurélie Hendrickx et Lise Gobert qui ont pointilleusement relu ce rapport, l'ont mis en page et en assurent la communication. Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, et Sile O'Dorchai, directrice scientifique de la direction « Recherche et Évaluation » à l'IWEPS. Nous souhaitons les remercier vivement pour leur soutien et leurs relectures.

Table des matières

Introduction	6
1. Perspectives démographiques du BFP-Statbel et leur utilité pour la politique de développement territorial wallonne.....	7
1.1. Les perspectives démographiques du BFP-Statbel	7
1.2. Quels usages pour ces perspectives démographiques ?	7
1.3. Choix méthodologiques pour présenter les résultats des perspectives.....	11
2. Perspectives démographiques de la Wallonie et principales différences infrarégionales.....	13
2.1. Évolution de la population de la Wallonie francophone 2018-2024-2042.....	13
2.2. Évolution des ménages privés de Wallonie 2018-2024-2042	15
2.3. Synthèse des tendances au niveau infrarégional.....	18
3. Perspectives démographiques par arrondissement de Wallonie.....	25
3.1. Arrondissement de Nivelles	25
3.2. Arrondissement d'Ath.....	30
3.3. Arrondissement de Charleroi.....	35
3.4. Arrondissement de Mons.....	40
3.5. Arrondissement de Soignies.....	45
3.6. Arrondissement de Thuin.....	50
3.7. Arrondissement de Tournai-Mouscron.....	55
3.8. Arrondissement de La Louvière	60
3.9. Arrondissement de Huy	65
3.10. Arrondissement de Liège	70
3.11. Arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone)	75
3.12. Arrondissement de Verviers (sans la Communauté germanophone).....	80
3.13. Arrondissement de Waremme	83
3.14. Arrondissement d'Arlon	88
3.15. Arrondissement de Bastogne.....	93
3.16. Arrondissement de Marche.....	98
3.17. Arrondissement de Neufchâteau.....	103
3.18. Arrondissement de Virton.....	108
3.19. Arrondissement de Dinant.....	113
3.20. Arrondissement de Namur	118
3.21. Arrondissement de Philippeville	123
4. Bibliographie	128

Introduction

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) et Statbel (ex-INS) élaborent annuellement des perspectives de population et des ménages pour la Belgique, ses trois régions et leurs arrondissements administratifs. Ces perspectives établissent les tendances futures de mortalité, de migrations externes et internes et de fécondité, ainsi que les évolutions des ménages selon leur type. L'exercice constitue les perspectives officielles de la Belgique. Les dernières perspectives disponibles en mai 2025 sont celles publiées en février 2025¹. Elles couvrent la période s'étalant de 2024 à 2070.

Afin d'éclairer les décideurs wallons au niveau local ou supra-local, notamment dans le cadre de l'élaboration de diagnostics territoriaux utiles à la réalisation des schémas de développement (pluri-communaux (SD(P)C), l'IWEPS a souhaité détailler les résultats de ces perspectives dans des fiches pour chacun des 20 arrondissements de Wallonie.

Cette introduction intègre une présentation des perspectives démographiques préparées par le BFP et Statbel, leurs usages possibles, en lien notamment avec la politique de développement territorial, mais aussi quelques points d'attention pour éviter les mauvaises interprétations. Dans la section suivante, les choix méthodologiques pour la présentation des résultats des perspectives dans ce document sont expliqués. Les quelques chiffres clés des perspectives de population et de ménages sont ensuite présentés pour l'ensemble de la Wallonie. Des tableaux et cartes de synthèse des chiffres et tendances au niveau spatial des arrondissements introduisent les fiches pour chacun des 20 arrondissements wallons. Ces fiches sont présentées par ordre alphabétique des provinces.

¹ Une mise à jour annuelle a généralement lieu vers le mois de février-mars, sur la base des données au 1^{er} janvier de l'année précédente. <https://www.plan.be/fr/donnees/perspectives-de-menages-2024-2070>

1. Perspectives démographiques du BFP-Statbel et leur utilité pour la politique de développement territorial wallonne

1.1. LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DU BFP-STATBEL

Les perspectives de population et des ménages du BFP et de Statbel se fondent sur une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP². Ces hypothèses établissent les tendances futures de mortalité, de migrations externes et internes et de fécondité, ainsi que les évolutions des ménages selon leur type. L'exercice constitue les perspectives officielles de la Belgique.

Les dernières perspectives disponibles en mai 2025 sont celles publiées en février 2025. Elles couvrent la période s'étalant de 2024 à 2070. En plus des hypothèses citées ci-dessus, elles émettent un scénario complémentaire sur les tendances démographiques suite à l'arrivée des réfugiés ukrainiens.

Concrètement, l'exercice du BFP-Statbel met à disposition des données de projection sur :

- la population par âge et sexe ;
- les ménages privés classés en sept types : ménage d'une personne - mariés sans enfant - mariés avec enfant(s) - cohabitants non mariés sans enfant - cohabitants non mariés avec enfant(s) - familles monoparentales - autres types de ménages privés.

Il convient cependant de rappeler que ces projections démographiques (comme d'ailleurs celles réalisées à l'échelle de pays ou de régions) n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures de la population en fonction de l'évolution récente, tant des comportements démographiques réellement observés par âge et par sexe que des situations de ménage. Tout changement dans les comportements démographiques remettra en cause le résultat de ces perspectives. C'est notamment pour cette raison qu'elles sont renouvelées annuellement par le BFP en partenariat avec un groupe d'experts démographes des institutions belges. Ces perspectives démographiques ne tiennent donc pas compte de projets immobiliers résidentiels d'importance qui pourraient être développés sur le territoire d'un arrondissement ou l'autre.

1.2. QUELS USAGES POUR CES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES ?

Au niveau fédéral, les perspectives de population sont utilisées dans différentes projections du BFP, en particulier, le budget économique, les perspectives économiques nationales et régionales à moyen terme, ainsi que le coût budgétaire du vieillissement et le risque de pauvreté à long terme. Elles sont également à la base des projections de la demande de transport et des perspectives énergétiques.

Au niveau de la Wallonie et de ses arrondissements, ces perspectives tendanciennes donnent des éléments sur une évolution possible des populations et ménages qui peut notamment être utile pour déterminer différents besoins des territoires et de leurs habitants à cette échelle supracommunale. La connaissance du devenir des populations, en l'absence de changement, est importante afin notamment d'adapter les infrastructures existantes. Il est important pour les décideurs régionaux et locaux de concevoir les politiques à mener en ayant connaissance du devenir probable de la population sans tenir compte bien sûr de changements majeurs « probables » peu prévisibles (crise sanitaire, migrations géopolitiques, crise économique et/ou énergétique...).

² <https://www.plan.be/fr/donnees/perspectives-de-menages-2024-2070>

En particulier, **dans le cadre de la politique de développement territorial**, la meilleure connaissance des évolutions démographiques récentes et futures permet d'anticiper différents types de besoins territoriaux. En Wallonie francophone, cette politique a vu en 2024 la révision de deux documents légaux majeurs : le Code du développement territorial (CoDT) et le Schéma de développement du territoire (SDT). Ils ont vu l'intégration du concept d'optimisation spatiale. « L'optimisation spatiale vise à préserver au maximum les terres de l'artificialisation et à lutter contre l'étalement urbain. (...) De manière plus générale, le SDT précise que l'urbanisation doit être optimisée en vue de réduire l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation des terres, lutter contre l'étalement urbain, renforcer l'attractivité du territoire, limiter les besoins en déplacements et améliorer le cadre de vie ainsi que la mixité sociale. » (SPW Territoire et CPDT, 2024, p.9). Pour mettre en pratique le concept d'optimisation spatiale, le CoDT et le SDT prévoient la détermination de centralités.

L'élaboration d'un schéma de développement (pluri)communal (SD(P)C) donne l'opportunité aux autorités communales d'adapter les dispositions du SDT à leur territoire et donc d'y définir leur stratégie locale ou pluricommunale. « Le schéma de développement (pluri-)communal est un document qui fixe les grandes orientations pour l'aménagement de l'ensemble d'un territoire (pluri-)communal. Il produit une vision globale du territoire (pluri-)communal qui permet :

- Aux autorités communales : de se doter d'une stratégie territoriale qui tient compte des réalités et des besoins des citoyens ;
- Aux citoyens : de connaître les intentions de la commune pour le développement et l'aménagement du territoire communal.

Il existe deux types de SDC :

- Le schéma de développement communal « global » ;
- Le schéma de développement communal « thématique » : il est orienté « optimisation spatiale. »³

Le contenu des SD(P)C est défini au sein du Code de développement territorial (CoDT). Il comporte un volet préalable et indépendant : l'analyse contextuelle. L'article D.II.10/1, §1er, du CoDT précise que le schéma de développement communal thématique est établi sur la base d'une analyse contextuelle dont le contenu est visé à l'article D.II.10, §1er, alinéas 2 à 4. Cette analyse contextuelle doit aborder « les perspectives et les besoins en termes sociaux, notamment de cohésion sociale, économiques, **démographiques**, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux, notamment écologiques, de préservation et de restauration de la nature et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire (...) ». Le SPW Territoire et la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) ont publié un vade-mecum « Schémas de développement communaux thématiques "optimisation spatiale" » (SPW Territoire et CPDT, 2024), qui fournit les éléments utiles à la transposition de l'optimisation spatiale à l'échelle (pluri)communale. Celui-ci détaille le contenu recommandé des SD(P)C – optimisation spatiale ou des chapitres de SD(P)C globaux abordant l'optimisation spatiale.

Selon le vade-mecum, l'analyse contextuelle devrait aborder plusieurs dimensions liées aux perspectives démographiques :

- « habitat-logement » avec des informations sur les besoins en logements (nombre, type, taille, localisation...). Les perspectives des ménages selon le type semblent intéressantes dans ce cadre ;
- « services et équipements collectifs » avec des informations sur les besoins de différents types d'équipements et services et leur capacité. Il peut s'agir d'équipements concernant

³ <https://territoire.wallonie.be/fr/page/schema-de-developpement-communal>

l'ensemble de la population ou concernant des besoins spécifiques (petite enfance, scolarité, services aux aînés...). Dans ce cadre, les perspectives de population ventilées selon l'âge semblent utiles.

L'analyse contextuelle permet d'orienter la stratégie (pluri)communale sur les bases les plus solides possibles. Au sein de cette stratégie, les principes et modalités de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés à l'optimisation spatiale, doivent être définis. Parmi ces principes et modalités, on retrouve en particulier la « trajectoire de réduction de l'étalement urbain résidentiel ». Celle-ci est associée à un objectif du SDT, à savoir qu'à l'horizon 2050, les centralités doivent accueillir au moins trois nouveaux logements sur quatre. Il est donc utile pour les communes ou les supracommunalités qui élaborent un schéma ensemble d'estimer les « besoins et perspectives de la fonction résidentielle à différents horizons sur la base des projections démographiques des ménages et des orientations communales (nombre de logements) » (SPW Territoire et CPDT, 2024, p.10 de la fiche 3). L'estimation des besoins en logements et en équipements par pas de six ans (voir infra) est également utile pour élaborer les trajectoires d'artificialisation nette.

Ces éléments soulignent donc la pertinence de disposer des perspectives démographiques pour l'élaboration des stratégies infrarégionales de développement territorial, en particulier pour l'estimation du nombre et types de logements qui pourraient se créer sur les territoires tout **en respectant les principaux principes de mise en œuvre du SDT** :

- limiter l'artificialisation des terres en favorisant le recyclage urbain ;
- développer les logements préférentiellement dans les centralités, en particulier dans des lieux bien desservis par les transports en commun.

Les perspectives démographiques au niveau des arrondissements donnent une information sur une évolution possible et tendancielle du besoin en logements⁴ en nombre et en taille⁵. Comme le suggère Jean-François Léger (2018)⁶, dans une démarche collaborative et prospective, les collectivités locales devraient, à partir de ces estimations supracommunales, voir dans quelle mesure du logement abordable, désirable et répondant aux principes de mise en œuvre du SDT peut être développé sur leur territoire. Comme le recommande le SDT, il est nécessaire pour les communes de tenir compte de la structure territoriale régionale souhaitée et du développement préférentiel du logement dans les centralités bien équipées en services et desservies en transports en commun :

- « Les logements, activités et services s'implantent préférentiellement à proximité des lieux intermodaux (gares ferroviaires, mobipôles, mobipoints, etc.) dans les centralités » (SDT, p.78) ;
- « Les autorités soutiennent et stimulent la réhabilitation des logements et des sites abandonnés et en déshérence en donnant la priorité à ceux qui sont bien localisés et à proximité des équipements. (...) La requalification du bâti et des terrains situés dans les centralités et à proximité des points de connexion aux réseaux de transports en commun est privilégiée. » (SDT, p.142) ;
- « CC2.P5 - Les communes développent des stratégies territoriales transversales et thématiques à l'échelle supracommunale. Elles se coordonnent et mettent en commun leurs spécificités territoriales. Elles répartissent efficacement les réponses à mettre en œuvre en

⁴ L'évaluation du besoin en logements devrait également tenir compte des logements inoccupés, sous-occupés, des résidences secondaires et/ou touristiques, mais aussi des ménages collectifs (maisons de repos par exemple) et, dans la mesure du possible, des familles séparées/recomposées et des nouvelles formes d'habiter ensemble.

⁵ Les perspectives sont ventilées par type de ménages, ce qui donne une indication approximative sur la taille des logements nécessaire.

⁶ Léger J.-F., 2018. « Le logement, variable centrale de l'exercice de prospective démographique à l'échelle locale », Revue Quetelet/Quetelet Journal, Vol. 6, n°1, pp. 7-33, 2018. Jean-François Léger est maître de conférences à l'Institut de démographie de l'Université Panthéon Sorbonne - Paris 1.

matière de développement résidentiel, économique, commercial, de services et équipements, de préservation de l'environnement, de maîtrise de la mobilité, de gestion des risques... » ;

- « CC2.P6 - Les communes contribuent à la rencontre des objectifs européens visant notamment la lutte contre le réchauffement climatique, la neutralité carbone, la qualité de l'air, l'artificialisation des terres, l'imperméabilisation des sols et la protection de l'environnement. » ;
- « CC2.P7 - Les communes se coordonnent en s'appuyant sur la structure territoriale et en particulier sur les aires de développement et les bassins. » (SDT, p.163).

Selon Jean-François Léger (2018), à un niveau géographique agrégé (comme un arrondissement, un bassin résidentiel, d'emploi, de vie), le logement est une fonction dépendante de la population. Ce sont les évolutions démographiques observées et attendues qui guident les besoins en logements. Les perspectives suggèrent de grandes tendances d'évolution des populations et de leur structure par âge liée à l'attractivité de bassins d'emploi par exemple. Des perspectives de population et de ménages peuvent donc guider les besoins en logements.

Par contre, au niveau local, le sens de la relation s'inverse : la population dépend de l'offre de logements. En effet, au sein d'un bassin démographique de quelques centaines de kilomètres carrés, la mobilité résidentielle est le plus souvent déterminée par les opportunités immobilières (Léger, 2018). Concrètement, c'est dans les localisations qui disposent de logements ou terrains disponibles/développés que les populations auront tendance à s'installer. Un ménage qui cherche à s'installer ou à déménager fait généralement ses recherches au sein d'un bassin d'emploi ou bassin de vie déterminé et, à l'intérieur de ce bassin, il choisit son lieu de résidence en fonction du cadre de vie souhaité, mais aussi en fonction des opportunités immobilières disponibles qui correspondent dans la mesure du possible à ce qu'il souhaite et à ses capacités financières.

Pour être cohérente avec les objectifs du SDT, l'évolution des populations et ménages à l'échelle communale dépend dès lors grandement de la capacité du « secteur du logement »⁷ de produire du logement⁸ abordable et désirable (répondant aux besoins) dans les lieux à intensifier préférentiellement (centralités dans le respect de la structure territoriale régionale). L'exercice de prospective démographique entre les communes d'un même bassin ou arrondissement est ainsi central afin de planifier le développement d'une offre de logements (en nombre et type) répondant à la fois aux besoins et aux principes du SDT⁹. L'objectif est de trouver un compromis dans l'offre de logements proposée : elle doit tenter de répondre aux attentes des ménages en termes de localisation (cadre de vie, distance aux services...) et de type de logements (taille, confort, jardin...), tout en répondant aux principes d'optimisation spatiale (réduisant donc l'étalement urbain résidentiel (intensification des centralités, distances aux pôles d'emploi/services) et l'artificialisation).

Pour illustrer plus concrètement les principes du SDT et la répartition plus optimale de l'urbanisation future, prenons l'exemple d'un jeune ménage souhaitant quitter la ville : il est préférable de diriger ce « candidat périurbain » à la recherche d'un cadre plus vert vers un bourg ou une périphérie déjà bien équipé(e) et accessible en transports en commun aux pôles d'emploi plutôt que dans un village ou des lieux peu denses éloignés des services et des pôles d'emploi. Le rôle régulateur des pouvoirs

⁷ Le secteur du logement est varié avec des acteurs publics et privés qui interviennent à différents stades des projets de création/adaptation de logements. En termes de planification territoriale et de mise en œuvre des principes du SDT, le secteur public a évidemment un rôle très important à jouer en amont, mais doit aussi pouvoir monter en puissance dans sa maîtrise foncière et immobilière, voire dans son rôle de développeur, notamment pour rendre le logement bien localisé plus abordable aux ménages plus précaires. Il doit en tout cas orienter plus fermement les acteurs privés dans le développement de projets respectant les principes du SDT. Cela passe sans aucun doute par des réformes législatives et fiscales et de nouveaux outils légaux.

⁸ Dans toute sa diversité : logements privés et logements publics, vente et location, rénovations et nouvelles constructions, recyclage urbain...

⁹ Ce type d'approche a déjà été mis en place au sein de visions de développement territorial supracommunal comme par exemple au sein du Schéma de développement territorial pour l'arrondissement de Liège réalisé en 2017.

publics sur les marchés immobiliers est évidemment central pour répondre à tous les enjeux sous-jacents, en particulier l'accès au logement bien localisé pour tous.

Cette approche prospective et collaborative entre communes doit permettre de réfléchir ensemble à l'avenir de son territoire en cherchant la complémentarité plutôt que la concurrence, notamment dans la captation des ménages les plus intéressants fiscalement¹⁰. À cette fin, les mécanismes liés aux recettes fiscales additionnelles des communes (en particulier l'impôt sur les personnes physiques (IPP) et le précompte immobilier (PRI)) devraient être adaptés. L'approche collaborative est d'autant plus essentielle au vu des enjeux sociaux liés au vieillissement général de la population et à l'augmentation importante des ménages isolés tels que dressés par ces perspectives.

1.3. CHOIX MÉTHODOLOGIQUES POUR PRÉSENTER LES RÉSULTATS DES PERSPECTIVES

Cette section vise à faire état des choix méthodologiques qui ont été faits pour présenter les résultats des perspectives démographiques du BFP-Statbel et les rendre le plus utiles possible pour les acteurs du développement territorial de la Wallonie francophone. Le SDT définit la stratégie territoriale pour la Wallonie francophone soit pour le territoire de Wallonie sans la « Deutschsprachige Gemeinschaft » (« DG » ou Communauté germanophone) composée de neuf communes à l'est de la Wallonie. Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette dernière dispose de son autonomie en matière de développement territorial. Si le BFP donne des résultats distincts pour la Communauté germanophone en matière de perspectives de population, il n'en va pas de même pour les perspectives des ménages. Ces dernières concernent l'ensemble de l'arrondissement de Verviers au sein duquel est incluse la DG. Dans le cadre de ce rapport, il n'est donc pas possible de présenter des résultats de perspectives ménages spécifiques à la Wallonie francophone ou à la partie francophone de l'arrondissement de Verviers. Le lecteur doit donc être attentif à cela pour la section qui analyse les résultats wallons et celle qui analyse ceux de l'arrondissement de Verviers.

Les perspectives démographiques du BFP-Statbel sont disponibles pour la période 2024-2070. Dans cette publication de l'IWEPS, les perspectives démographiques, de population et des ménages, sont présentées et détaillées par arrondissement, pour trois périodes de six ans. Les graphiques présentent les données observées pour la dernière période de six années, du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2024, puis, suivant les perspectives, pour les trois périodes balisées par les années 2030, 2036 et 2042, soit sur la période des 18 ans à venir. Ce pas de six ans est un choix lié à l'utilisation potentielle de ces perspectives dans le cadre des diagnostics territoriaux infrarégionaux liés à la révision du SDT (voir section 1.2). Le SDT préconise un diagnostic territorial orienté sur ses thématiques tous les six ans (SDT, p.235). En cohérence, le vade-mecum mentionné plus haut (SPW Territoire et CPDT, 2024) recommande pour l'élaboration des trajectoires locales d'étalement urbain résidentiel et d'artificialisation de travailler sur des pas de six ans pour :

- définir des seuils intermédiaires à atteindre ;
- l'estimation de la production de nouveaux logements ;
- l'estimation des besoins et perspectives de la fonction résidentielle à différents horizons (nombre de logements, équipements communautaires...).

Ces périodes de six ans semblent donc constituer le pas de temps suggéré par le vade-mecum pour estimer les besoins territoriaux et les trajectoires futures au sein des stratégies, puis pour ré-évaluer ces besoins et trajectoires au cours du temps.

¹⁰ Les communes pourraient être amenées à attirer des ménages fiscalement intéressants, c'est-à-dire des ménages à hauts revenus.

Le premier pas de six années 2018-2024 proposé dans ce numéro de « Regards Statistiques » apporte dès lors des éléments sur les tendances démographiques récentes¹¹ à l'échelle des arrondissements en termes d'évolution des structures par âge et des types de ménages. Les trois pas de temps de six ans jusque 2042 informent sur les tendances telles qu'estimées en fonction des hypothèses du BFP en février 2025 et sont dès lors utiles pour estimer plusieurs besoins territoriaux selon les pas de temps suggérés.

Le travail réalisé ici répond d'ailleurs premièrement à un souhait des agences de développement territorial qui ont en charge la mise en œuvre de pré-diagnostics infrarégionaux préalables à la réalisation des SD(P)C.

L'élaboration d'un schéma de développement (pluri)communal (SD(P)C) donne l'opportunité aux autorités communales d'adapter les dispositions du SDT relatives aux centralités aux réalités de leur territoire. Si elles n'ont pas défini leurs centralités dans un (SD(P)C) dans les six ans à dater de l'entrée en vigueur du SDT, ce seront les centralités telles que définies dans le SDT qui seront d'application en attendant leur SD(P)C.

Un autre élément à prendre en compte concerne les échelles géographiques d'analyse. Les perspectives démographiques par arrondissement sont basées sur la structure de population/ménages, les tendances observées et des hypothèses d'évolution à cette échelle. Au sein d'un arrondissement, l'état et les dynamiques démographiques (évolution de la population par âge et des ménages par type) peuvent toutefois être fort variés en fonction des contextes territoriaux, avec donc des différences entre communes (et même à l'intérieur des communes). Les données observées au niveau d'un arrondissement sont le résultat de la somme des observations au niveau des communes. En termes de perspectives, comme il a été vu plus haut, c'est à travers un processus prospectif et collaboratif que la répartition de la population (selon les âges) et des ménages (selon les types) par commune pourra être planifiée et orientée en cohérence avec les principes d'optimisation spatiale.

Un dernier point méthodologique concerne les objets de ces perspectives, soit la population et les ménages privés. En Belgique, la population au lieu de domicile est répartie par Statbel, l'office belge de statistique, en ménages privés ou en ménages collectifs. Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Pour des raisons méthodologiques, les perspectives de population du BFP concernent l'ensemble de la population belge, mais les perspectives de ménages ne concernent que les ménages privés. Le BFP propose une classification des ménages privés en sept types : ménage d'une personne - mariés sans enfant - mariés avec enfant(s) - cohabitants non mariés sans enfant - cohabitants non mariés avec enfant(s) - familles monoparentales - autres types de ménages privés¹². Dans ce rapport, quatre de ces classes ont été rassemblées en deux classes : les couples sans enfant et les couples avec enfant(s). Ce regroupement qui aboutit à cinq classes au final permet de simplifier les analyses et leur lecture tout en conservant la relation qui peut être faite, avec prudence, entre taille de ménages et taille de logements¹³.

¹¹ Celles-ci peuvent notamment être complétées par différentes analyses démographiques disponibles sur le site de l'IWEPS et à différentes échelles géographiques dont celles des communes. Des données démographiques à l'échelle communale, voire des quartiers statistiques, sont également disponibles sur le portail de statistiques locales Walsat.

¹² Cette classe reprend notamment des ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, ainsi que des personnes en colocation.

¹³ Voir note 4.

2. Perspectives démographiques de la Wallonie et principales différences infrarégionales

2.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE LA WALLONIE FRANCOPHONE 2018-2024-2042

Selon les perspectives, la Wallonie francophone devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1 et tableau 1). Cette croissance de +2,4 % est supérieure à la croissance de la Région de Bruxelles-Capitale (-0,6 %), mais largement inférieure à la croissance projetée pour la Région flamande (+8,3 %). La Wallonie francophone passerait d'une population de 3 612 804 en 2024 (année de base de la projection) à 3 699 135 habitants en 2042, soit une augmentation de 86 331 habitants sur 18 ans.

La croissance de la Région flamande sur la période 2024-2042 (+8,3 %) serait liée à la conjoncture de soldes migratoires interne et international élevés et à un solde naturel (naissance-décès) très faiblement négatif (Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2025). En Wallonie (francophone), les soldes migratoires seraient relativement plus faibles et le solde naturel plus négatif. Au contraire, la Région de Bruxelles-Capitale connaîtrait un solde migratoire interne plus négatif (les entrées moins les sorties vers les deux autres régions) que la somme des soldes migratoires international et naturel positifs, ce qui entraînerait à terme une perte de population.

Des éléments complémentaires sur les composantes démographiques observées ces dernières années et projetées sont également disponibles sur le site internet de l'IWEPS :

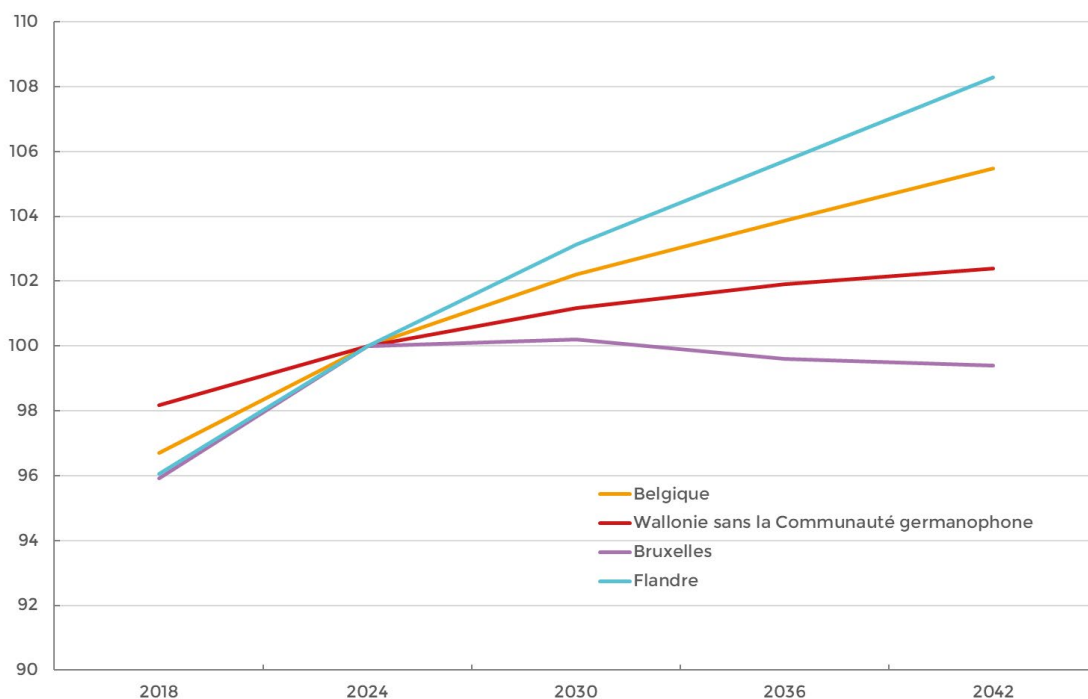
https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_is_categories=population-migration

Tableau 1 : Évolution de la population 2024-2042 pour les trois régions

Régions, communauté germanophone, Belgique	Population 2024	Population 2042	Évolution (chiffres absolus) de la population 2024-2042	Taux de croissance de la population 2024-2042 (%)
Région de Bruxelles-Capitale	1 249 597	1 241 946	-7 651	-0,6
Région flamande	6 821 770	7 386 942	+565 172	+8,3
Région wallonne avec Communauté germanophone	3 692 283	3 779 443	+87 160	+2,4
Communauté germanophone	79 479	80 308	+829	+1,0
Wallonie (sans Communauté germanophone)	3 612 804	3 699 135	+86 331	+2,4
Belgique	11 763 650	1 240 8331	+644 681	+5,5

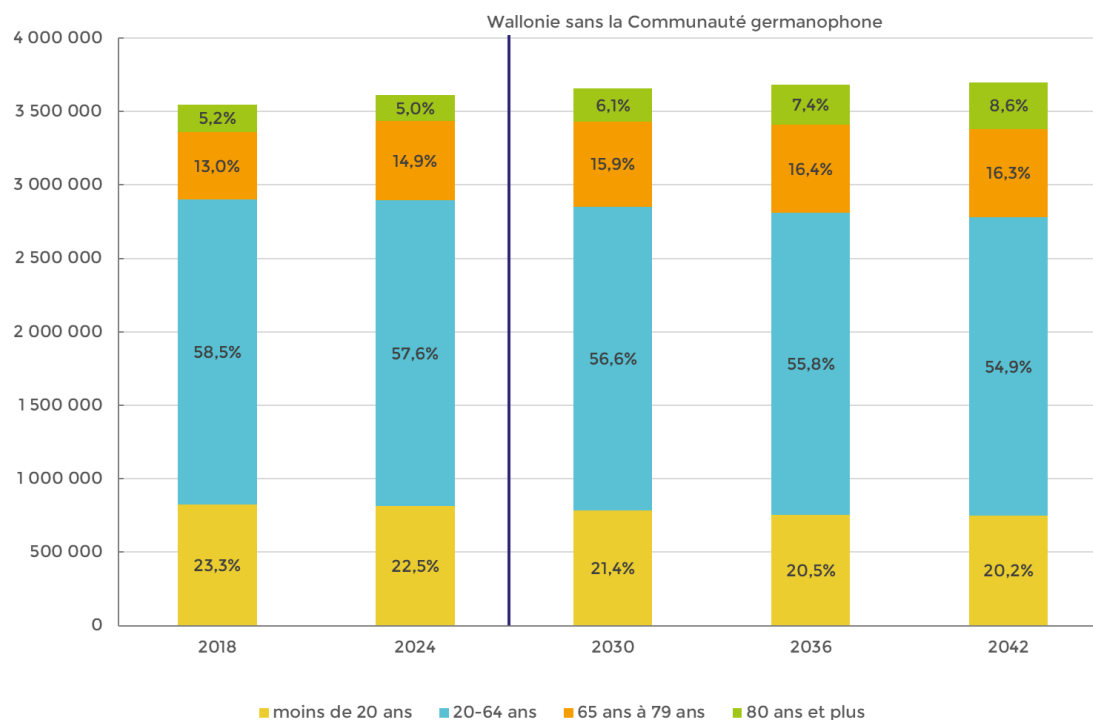
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de Wallonie francophone et de la Belgique entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

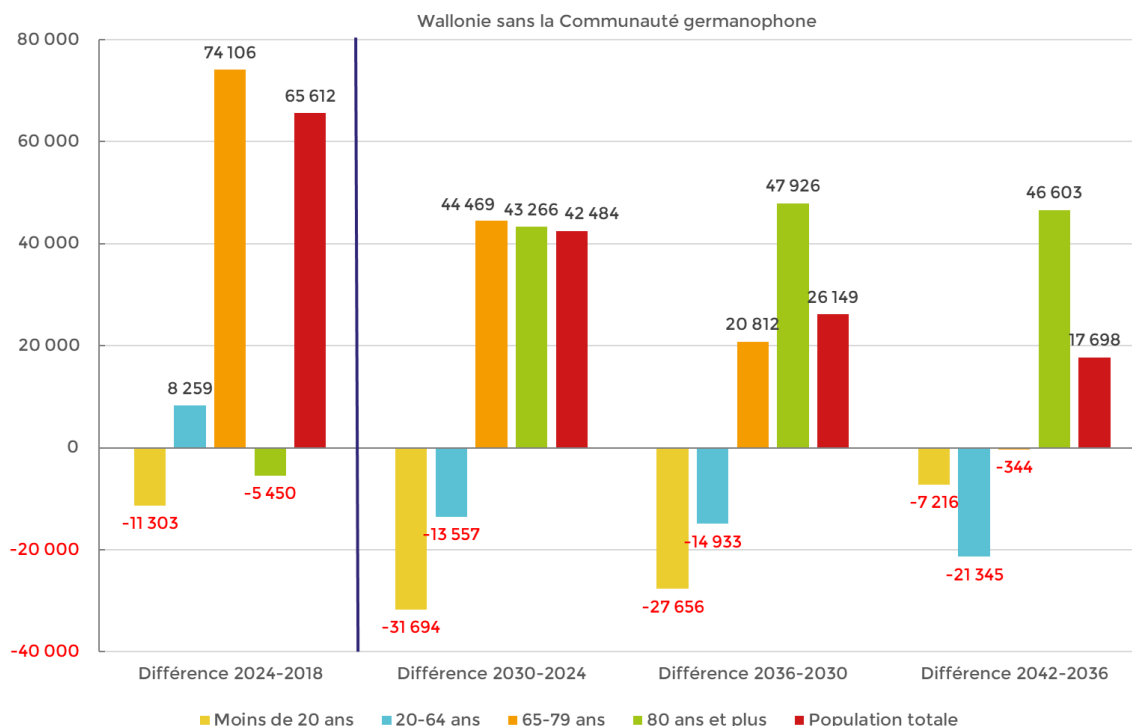
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de Wallonie francophone en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Wallonie francophone



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate que cette croissance ne repose que sur les 65 ans et plus. Pour la première période (2024-2030), les deux groupes (65-79 ans et 80 ans et plus) connaissent une croissance relativement équivalente. Après, la croissance des 65-79 ans tend à ralentir alors qu'elle se renforce pour les 80 ans et plus. Il faut souligner que la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024 est notamment due à la crise de la Covid-19. Durant cette période 2024-2042, les 0-64 ans diminueraient de 116 401 personnes.

La population des moins de 20 ans, qui enregistrait déjà une diminution sur la période 2018-2024, voit cette tendance largement amplifiée pour la première et deuxième période avant de s'affaiblir (-66 566 jeunes sur la période 2024-2042). Enfin, pour le groupe des 20-64 ans, associé à la population en activité, son recul devrait s'enclencher et s'accroître à l'horizon 2042. Au total, les 20-64 ans diminueraient de 49 835 personnes.

Alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,8 % de la population (un habitant sur cinq), 18 ans plus tard, ils devraient représenter 24,9 % de la population (un habitant sur quatre, cf. graphique 2). Le coefficient de dépendance, qui exprime la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la population d'âge actif (en âge d'être présente sur le marché du travail), augmente fortement : si en 2024, il y avait 33 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 18 à 64 ans, ce nombre passe à 44 en 2042.

2.2. ÉVOLUTION DES MÉNAGES PRIVÉS DE WALLONIE 2018-2024-2042

Comme évoqué plus haut, les perspectives ménages concernent l'ensemble de la Wallonie et ne sont pas disponibles pour la Communauté germanophone séparément.

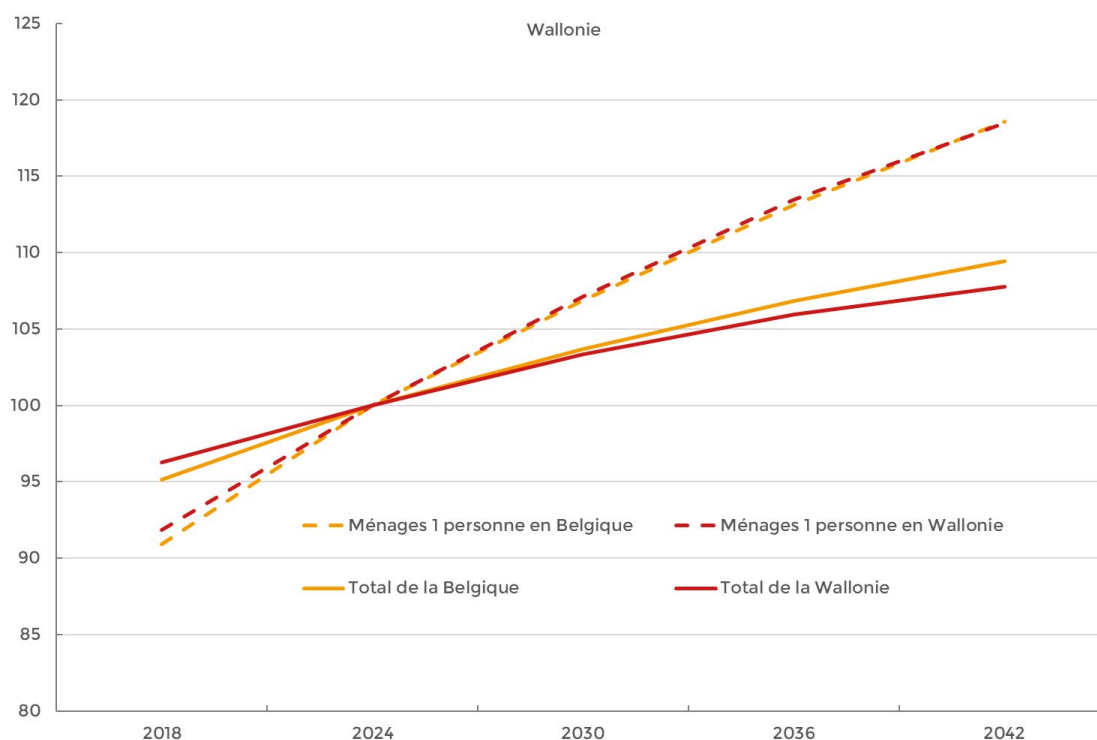
Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés en Wallonie passerait de 1 632 884 à 1 759 668, soit une hausse de 126 784 unités (+7,8 %, contre +9,4 % pour la Belgique). Par période de six ans (cf. graphiques 4 et 6), cette croissance s'affaiblit comparativement à la période 2018-2024 puisqu'on passe d'une croissance de +61 034 ménages pour la période 2018-2024 à +29 353 ménages sur la période 2036-2042.

Tableau 2 : Évolution des ménages 2024-2042 pour les trois régions

Régions et Belgique	Nombre de ménages 2024	Nombre de ménages estimé 2042	Solde des ménages 2042-2024	Évolution relative 2024-2042 (%)
Région de Bruxelles-Capitale	578 881	582 597	+3 716	+0,6
Région flamande	2 951 374	3 308 761	+357 387	+12,1
Région wallonne	1 632 884	1 759 668	+126 784	+7,8
Belgique	5 163 139	5 651 026	+487 887	+9,4

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de Wallonie et de Belgique entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Graphique 5 : Répartition des ménages par type en Wallonie en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 en Wallonie



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

En Wallonie, en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 1 632 884 ménages privés. Ils représentent 37,4 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,4 % puis les couples sans enfant (22,0 %) et les familles monoparentales (12,2 %).

La croissance attendue des ménages dans les prochaines années repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé qui s'affaiblit également progressivement. Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages d'une personne passerait de 610 967 à 723 779, soit une hausse de 112 812 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur faible croissance récente ralentir jusqu'à même connaître une diminution sur la période 2036-2042. Quant aux couples avec enfant(s), ils continueraient à diminuer, passant de 430 569 en 2024 à 409 848 en 2042 (-20 721).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories en forte croissance relative sur la période considérée. Leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés et devrait augmenter respectivement de +17 773 (de 200 025 en 2024 à 217 758 en 2042) et +15 799 (de 31 862 en 2024 à 47 661 en 2042).

2.3. SYNTHÈSE DES TENDANCES AU NIVEAU INFRARÉGIONAL

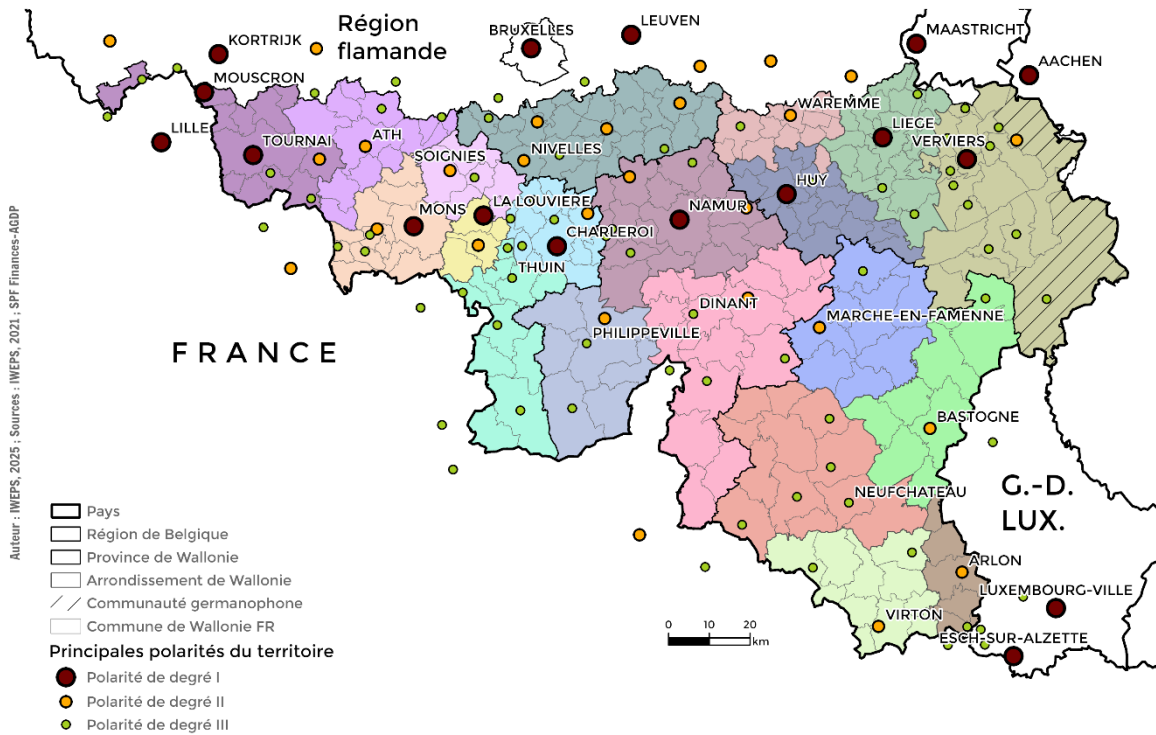
Avant d'analyser les principaux résultats des perspectives pour chaque arrondissement individuellement (cf. sections 3.1 à 3.21), cette section vise à synthétiser les grandes tendances démographiques observées et attendues de manière générale. La situation démographique de chaque arrondissement en 2024 est différente et résulte des évolutions passées. Sur cette base et sur la base des hypothèses du BFP, les dynamiques démographiques attendues peuvent être plus ou moins similaires ou au contraire divergentes, que ce soit en termes de structure par âge ou de types de ménages. Ces évolutions démographiques dépendent notamment des mouvements migratoires entre arrondissements, eux-mêmes largement influencés par les cycles de vie et la structure territoriale composée de pôles d'emploi et de services et de leurs aires d'influence résidentielle (Charlier et al., 2016). La carte suivante permet de localiser les 20 arrondissements de Wallonie et leur positionnement par rapport aux grandes villes wallonnes (polarité de degré I, Charlier et Reginster, 2022) et par rapport aux pôles métropolitains de Bruxelles et Luxembourg, qui ont un impact important sur les comportements résidentiels des ménages en lien avec l'emploi (voir à ce sujet Charlier et al. (2016) et Dujardin et al. (2024) avec des cartographies des aires d'influence).

Comme mentionné plus haut, en complément, pour en savoir plus sur les tendances démographiques récentes à l'échelle plus fine des communes, le lecteur peut consulter différentes fiches-indicateurs disponibles sur le site de l'IWEPS.

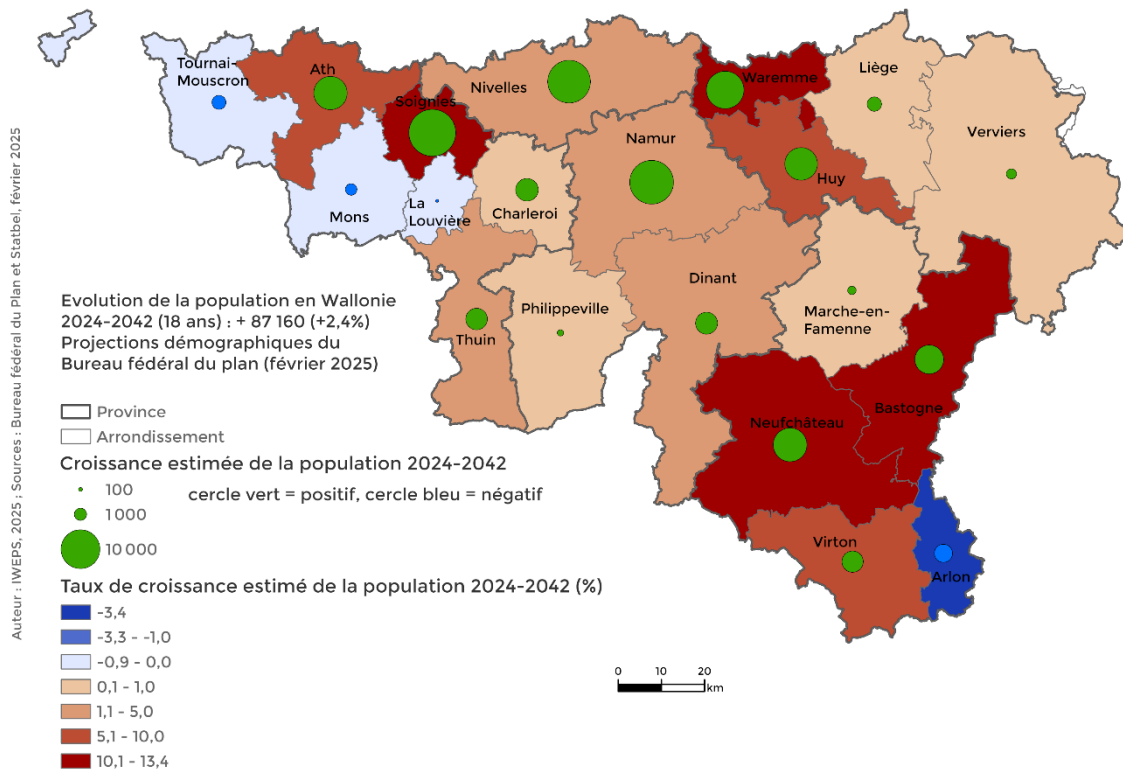
Selon les arrondissements, les situations démographiques en 2024 sont variées, tant en termes de nombres absolus que de valeurs relatives concernant à la fois les structures par âge et les répartitions des ménages par types. Combinés à d'autres facteurs (impactant les mouvements naturels et migratoires), ces états vont avoir une influence sur les tendances futures plus détaillées dans les fiches individuelles par arrondissement.

La carte 2 et le tableau 3 synthétisent l'évolution de population attendue par arrondissement en 2042, que ce soit en valeur absolue ou en valeur relative.

Carte 1 : Les 20 arrondissements de Wallonie et leur localisation par rapport aux villes principales



Carte 2 : Croissance de population estimée sur la période 2024-2042 - arrondissements



En fonction de ces évolutions (cf. carte 2 et tableau 3), les arrondissements peuvent être classés en quatre catégories :

- quatre arrondissements pour lesquels une croissance de plus de 10 % de la population est estimée : Bastogne, Neufchâteau, Soignies et Waremme ;
- sept arrondissements pour lesquels les perspectives semblent indiquer une croissance modérée : Ath, Dinant, Huy, Namur, Nivelles, Thuin et Virton ;
- huit arrondissements pour lesquels les perspectives de population semblent plus ou moins stables (entre -1 % et 1 %) : Charleroi, La Louvière, Liège, Marche-en-Famenne, Mons, Philippeville, Tournai-Mouscron et Verviers,
- un arrondissement pour lequel les perspectives estiment une décroissance probable plus nette : Arlon. La fiche descriptive présentée dans la suite du document propose quelques éléments d'explications par rapport à cette tendance pour l'arrondissement d'Arlon (cf. section 3.14).

Ces dernières années (2018-2024), les principales zones présentant les croissances de population les plus importantes¹⁴ sont situées notamment au nord de la Wallonie, correspondant aux arrondissements de Soignies et de Waremme. Ces croissances déjà observées qui se poursuivraient sont à mettre en relation avec les processus de périurbanisation de plus en plus éloignés autour de la métropole bruxelloise, dans des territoires où l'offre foncière ou de logements est encore suffisante et abordable financièrement pour toute une série de ménages. Le même phénomène semble se produire dans des communes à caractère rural proches du Grand-Duché de Luxembourg. Elles font partie de l'aire métropolitaine transfrontalière autour de Luxembourg-Ville et bénéficient de son attractivité en termes d'emploi. Ces zones correspondent aux arrondissements en croissance forte de Bastogne et Neufchâteau, où des réserves foncières pour l'habitat sont encore disponibles (Charlier et Reginster, 2024) et relativement abordables pour de jeunes ménages actifs à la recherche de maisons.

L'évolution démographique attendue de la structure par âge des populations résulte pour une part importante de phénomènes démographiques anciens qui mécaniquement impacteront la pyramide des âges dans les prochaines années. La baisse de la fécondité entraînera à terme (vers 2050) une diminution de la population wallonne malgré un apport toujours attendu des migrations et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Le baby-boom en Wallonie a pris fin au milieu des années 1960. Les années qui ont suivi ont connu une baisse de la fécondité et donc des générations moins nombreuses. La pyramide des âges se rétrécit donc à partir de cette période. La génération du milieu des années 1960 vient d'atteindre 60 ans. Les baby-boomers feront d'abord grossir le groupe d'âge des 65-79 ans dans les prochaines années, puis celui des 80 ans et plus qui bénéficieront également des progrès attendus de l'espérance de vie aux âges élevés. C'est le groupe d'âge qui devrait connaître la plus forte croissance, gonflant le sommet de la pyramide des âges. Au pied de cette pyramide, au contraire, la baisse de la fécondité observée depuis 2008 pèsera sur le nombre de moins de 20 ans dans les prochaines années. Le BFP prévoit pour les trois régions seulement 1,6 enfant par femme à l'horizon 2070, loin du seuil de remplacement des générations fixé à 2,1 enfants par femme.

Lorsqu'on examine la part des 65 ans et plus dans la population (cf. tableau 4), il convient de prendre en compte également l'évolution des autres classes d'âges et l'impact des migrations. Les arrondissements éloignés des pôles d'emploi voient leur population de jeunes en âge d'activité s'installer dans d'autres arrondissements plus proches des principaux lieux de travail. Cela entraîne une réduction du nombre d'enfants dans l'arrondissement et renforce la part des populations âgées. C'est le cas notamment des arrondissements proches de la frontière française : Thuin, Philippeville ou Dinant.

¹⁴ Voir Charlier et Reginster (2024), mais aussi la fiche-indicateur de l'IWEPS dédiée : <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/taux-daccroissement-de-la-population-communale/>

Le vieillissement de ce type d'arrondissement peut également être renforcé par l'arrivée de jeunes retraités à la recherche d'un cadre verdoyant pour leur retraite. D'autres arrondissements verront leur part de population âgée augmenter plus fortement que la moyenne parce que ce sont des arrondissements qui ont été les premiers touchés par la périurbanisation de Bruxelles dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ce phénomène a entraîné une forte croissance générée par un afflux de jeunes ménages. Aujourd'hui, ces derniers entrent dans les classes d'âge du haut de la pyramide. Leurs enfants vont s'installer plus loin à la recherche de terrains/logements moins chers, ce qui accentue encore la part des populations âgées. L'arrondissement de Nivelles en est un exemple typique.

Tableau 3 : Évolution de la population 2024-2042 par arrondissement

Arrondissement	Population 2024	Population 2042	Solde 2024-2042	Évolution relative 2024-2042 (%)
Nivelles	414 130	426 253	+12 123	+2,9
Ath	130 448	137 835	+7 387	+5,7
Charleroi	399 742	403 093	+3 351	+0,8
Mons	260 855	259 957	-898	-0,3
Soignies	108 487	123 068	+14 581	+13,4
Thuin	92 684	95 794	+3 110	+3,4
Tournai-Mouscron	225 839	224 527	-1 312	-0,6
La Louvière	142 019	141 964	-55	-0,0
Huy	115 830	122 964	+7 134	+6,2
Liège	628 381	629 771	+1 390	+0,2
Verviers sans Com. Germanophone	211 277	211 122	-155	-0,1
Waremme	84 071	93 424	+9 353	+11,1
Arlon	65 565	63 348	-2217	-3,4
Bastogne	50 851	56 376	+5 525	+10,9
Marche-en-Famenne	57 667	58 151	+484	+0,8
Neufchâteau	65 901	73 424	+7 523	+11,4
Virton	55 162	58 122	+2 960	+5,4
Dinant	113 173	116 375	+3 202	+2,8
Namur	323 859	336 443	+12 584	+3,9
Philippeville	66 863	67 124	+261	+0,4
Wallonie francophone	3 612 804	3 699 135	+86 331	+2,4

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2024 = observations ; 2042 = projections

Tableau 4 : Part des 65 ans et plus et des 80 ans et plus dans la population totale en 2024 et 2042, par arrondissement

Arrondissement	Part des 65 ans et plus (%)		Part des 80 ans et plus (%)	
	2024	2042	2024	2042
Nivelles	20,7	27,0	5,5	10,1
Ath	19,9	26,0	4,9	8,8
Charleroi	19,2	22,7	4,7	7,5
Mons	19,7	24,5	4,5	8,3
Soignies	19,1	23,6	4,6	7,8
Thuin	21,7	26,8	5,2	9,2
Tournai-Mouscron	20,4	25,4	5,3	8,8
La Louvière	20,1	25,5	5,0	8,8
Huy	19,4	24,4	4,6	8,4
Liège	20,0	23,6	5,2	8,3
Verviers sans Com. Germanophone	20,1	25,2	5,1	8,9
Waremme	19,6	26,1	4,7	8,8
Arlon	15,8	21,5	4,4	6,7
Bastogne	16,9	22,7	4,1	7,1
Marche-en-Famenne	20,8	28,9	4,9	9,9
Neufchâteau	19,0	23,4	4,8	7,7
Virton	18,4	24,0	4,9	7,8
Dinant	20,8	26,9	5,1	8,7
Namur	19,5	25,1	4,8	8,8
Philippeville	21,6	28,2	5,2	9,1
Wallonie (sans Com. Germanophone)	19,8	24,9	5,0	8,6
Wallonie (avec Com. Germanophone)	19,9	24,9	5,0	8,6
Communauté germanophone	20,7	26,2	6,0	9,0

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2024 = observations ; 2042 = projections

Les **perspectives pour les ménages** présentent des tendances à la croissance pour tous les arrondissements de Wallonie à l'horizon 2042 (cf. carte 3 et tableau 5). Comme observé ces dernières années, le nombre total de ménages privés augmente plus vite que l'accroissement de la population. Ce sont surtout les ménages de personne isolée qui soutiennent cette hausse. Ce phénomène résulte notamment de l'augmentation des séparations et des divorces, mais aussi du vieillissement de la population.

En nombre absolu, deux arrondissements sont susceptibles de voir une croissance estimée des ménages privés de plus de 15 000 unités. Il s'agit des arrondissements de Namur et Nivelles. Viennent ensuite les arrondissements de Liège, Soignies et Ath, avec des croissances attendues supérieures à 7 000 ménages. En part relative, quatre arrondissements présentent des taux de croissance supérieurs à 15 % : les arrondissements de Soignies, Waremme et, dans la province de Luxembourg, les arrondissements de Bastogne et Neufchâteau. Ce sont les mêmes arrondissements qui connaîtraient les plus fortes croissances de population (voir plus haut). Avec l'arrondissement de Huy, ces arrondissements sont ceux pour lesquels le nombre de couples avec enfant(s) ne diminue pas sur la période 2024-2042 en raison notamment de la périurbanisation de plus en plus éloignée autour des pôles d'emploi de Bruxelles et du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans tous les arrondissements, la croissance des ménages isolés explique la plus grande part de la croissance des ménages privés. C'est particulièrement le cas pour les arrondissements avec une ou plusieurs grandes villes comme Charleroi, Mons, Tournai-Mouscron, La Louvière, Liège et Verviers.

Carte 3 : Croissance des ménages estimée sur la période 2024-2042

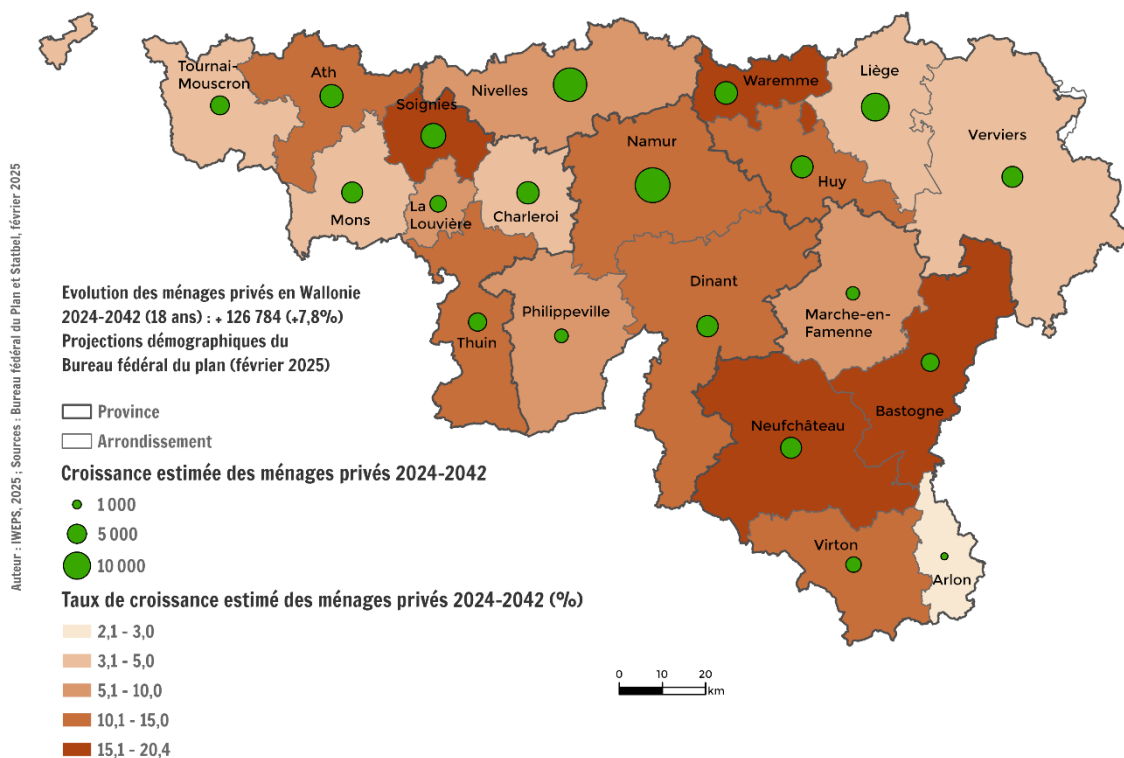


Tableau 5 : Évolution du nombre de ménages 2024-2042 selon les arrondissements

Arrondissement	Nombre de ménages en 2024	Nombre de ménages estimé en 2042	Solde 2042-2024	Évolution relative 2024-2042 (%)
Nivelles	173 430	188 484	+15 054	+8,7
Ath	56 814	63 951	+7 137	+12,6
Charleroi	177 668	184 440	+6 772	+3,8
Mons	119 476	125 359	+5 883	+4,9
Soignies	45 533	53 797	+8 264	+18,1
Thuin	41 207	45 651	+4 444	+10,8
Tournai-Mouscron	100 429	105 189	+4 760	+4,7
La Louvière	62 605	66 210	+3 605	+5,8
Huy	50 469	56 867	+6 398	+12,7
Liège	289 653	300 023	+10 370	+3,6
Verviers	127 870	133 733	+5 863	+4,6
Waremme	35 937	42 823	+6 886	+19,2
Arlon	28 530	29 231	+701	+2,5
Bastogne	21 438	25 771	+4 333	+20,2
Marche-en-Famenne	25 726	28 139	+2 413	+9,4
Neufchâteau	28 492	34 311	+5 819	+20,4
Virton	23 660	26 843	+3 183	+13,5
Dinant	50 884	57 011	+6 127	+12,0
Namur	142 562	158 896	+16 334	+11,5
Philippeville	30 501	32 941	+2 440	+8,0
Wallonie	1 632 884	1 759 668	+126 784	+7,8

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2024 = observations ; 2042 = projections

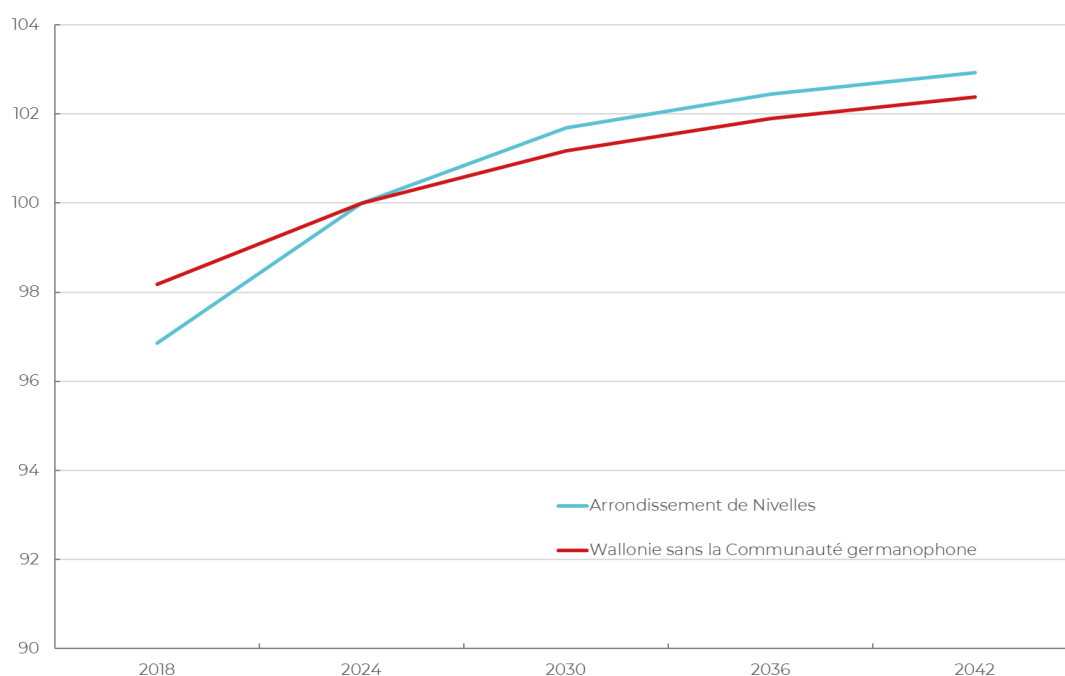
3. Perspectives démographiques par arrondissement de Wallonie

3.1. ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

3.1.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Nivelles 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

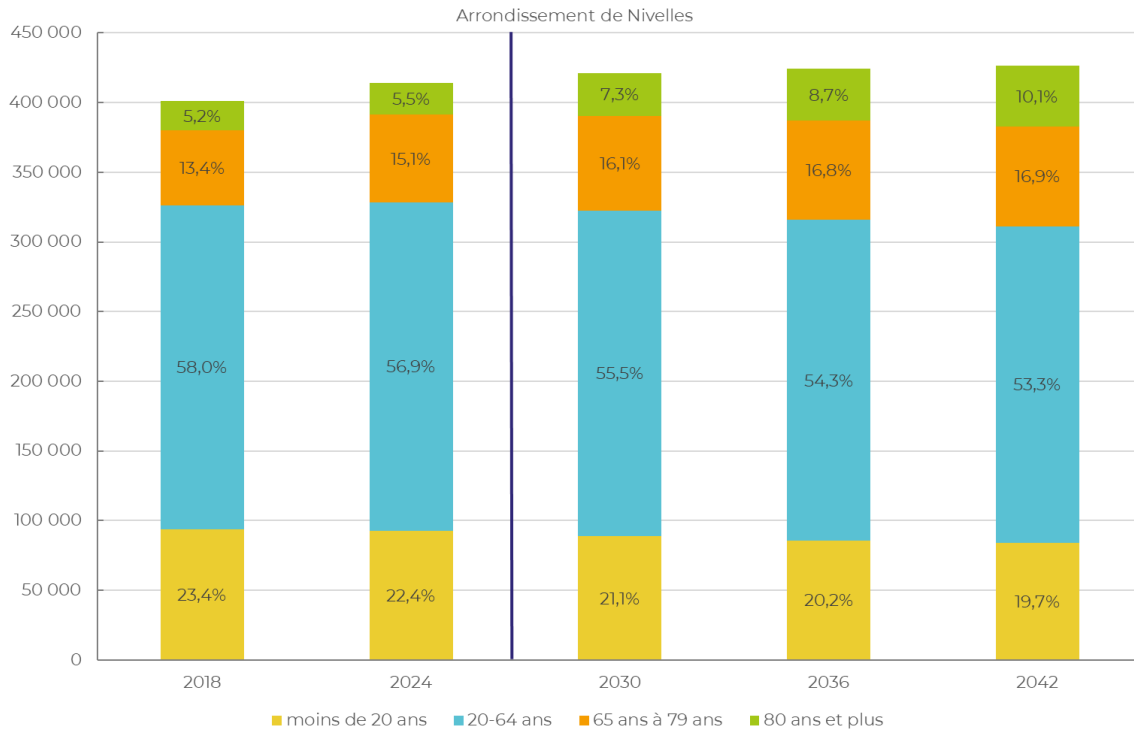
Selon les perspectives, l'arrondissement de Nivelles devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +2,9 % est légèrement supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Nivelles passerait d'une population de 414 130 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 426 253 habitants en 2042, soit une augmentation de 12 123 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Nivelles et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

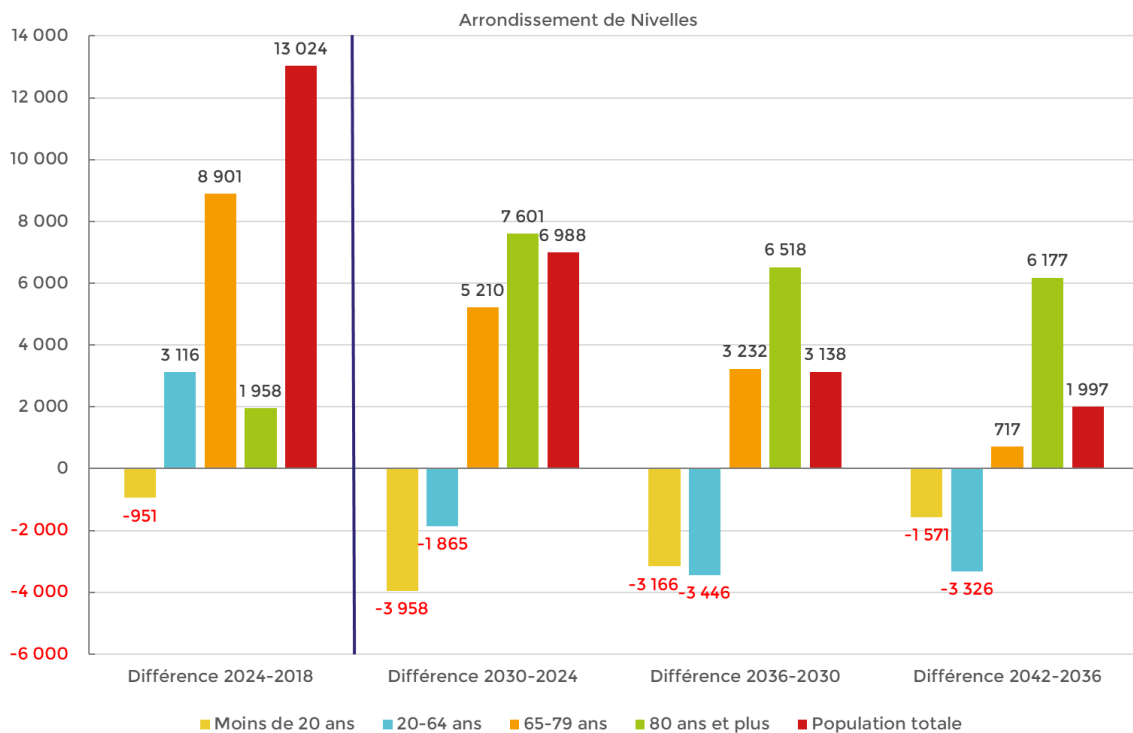
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Nivelles en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Nivelles



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

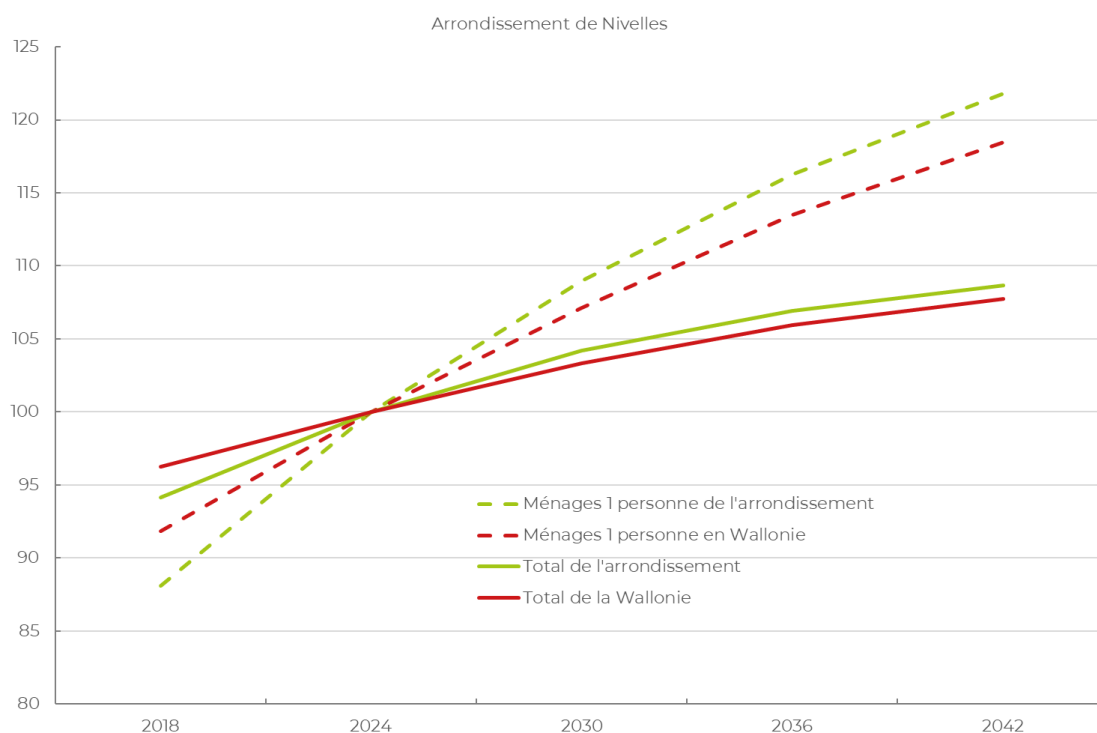
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par période de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans diminuerait déjà de -951 unités entre 2018 et 2024. La croissance des 20-64 ans devrait diminuer à partir de 2024. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique moins rapidement, alors que la hausse des 80 ans et plus sera rapide.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,7 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 27,0 % de la population (cf. graphique 2).

3.1.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Nivelles 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Nivelles passerait de 173 430 à 188 484, soit une hausse de 15 054 unités (+8,7 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance ralentira comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +10 134 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +15 054 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

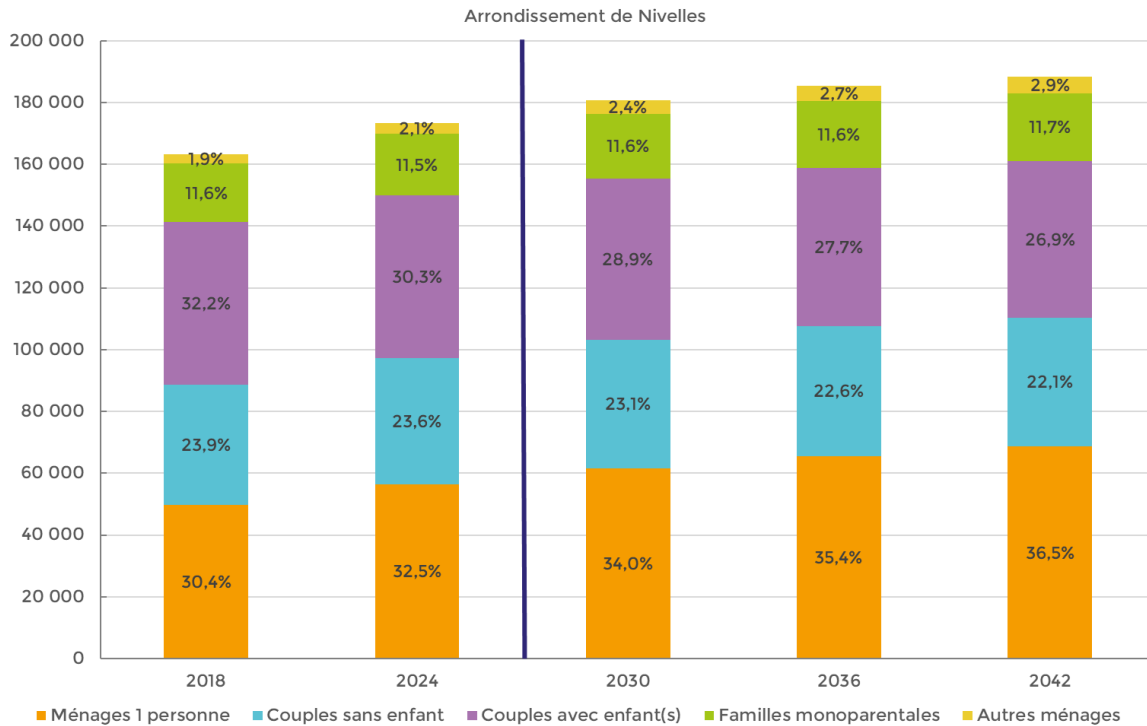
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Nivelles et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

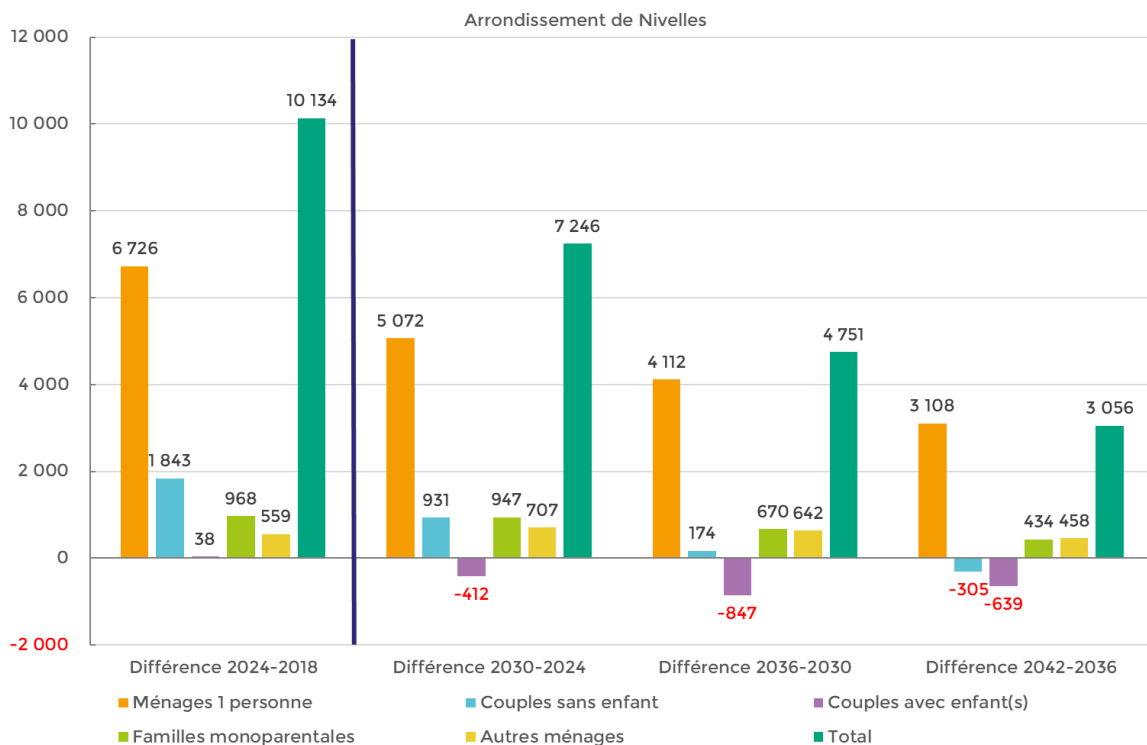
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Nivelles en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Nivelles



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Nivelles en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 173 430 ménages privés¹⁵. Ils représentent 32,5 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 30,3 % puis les couples sans enfant (23,6 %) et les familles monoparentales (11,5 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 56 429 en 2024 à 68 721 en 2042, soit une hausse de 12 292 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir et même diminuer entre 2036 et 2042 (+800 entre 2024 et 2042). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront selon le BFP, passant de 52 594 en 2024 à 50 696 en 2042 (-1 898).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +2 052 (de 19 922 en 2024 à 21 974 en 2042) et +1 807 (de 3 634 en 2024 à 5 441 en 2042).

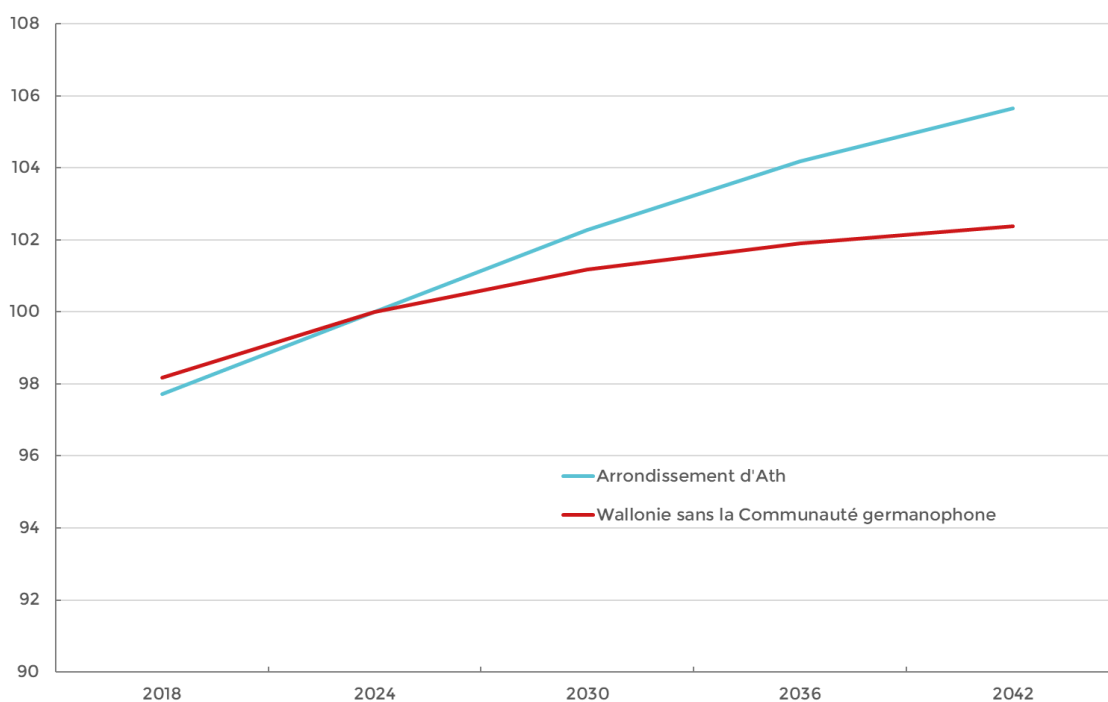
¹⁵ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.2. ARRONDISSEMENT D'ATH

3.2.1. Évolution de la population de l'arrondissement d'Ath 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

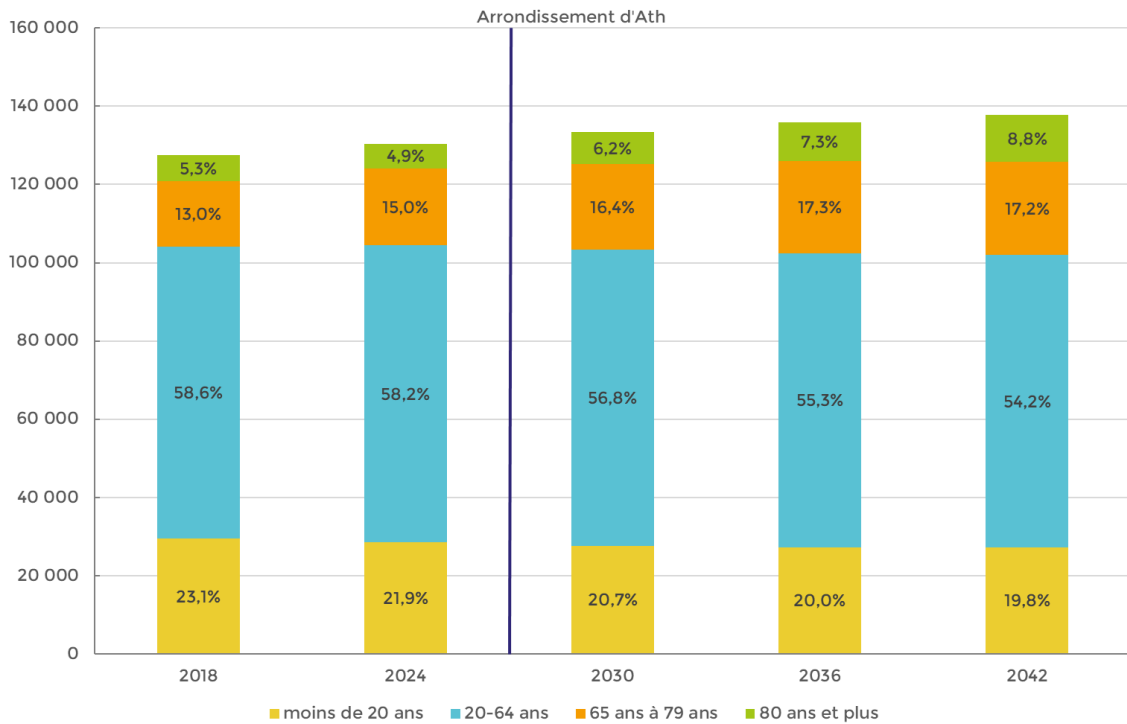
Selon les perspectives, l'arrondissement d'Ath devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +5,7 % est supérieure à la croissance de la Wallonie francophone (+2,4 %). L'arrondissement d'Ath passerait d'une population de 130 448 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 137 835 habitants en 2042, soit une augmentation de 7 387 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement d'Ath et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

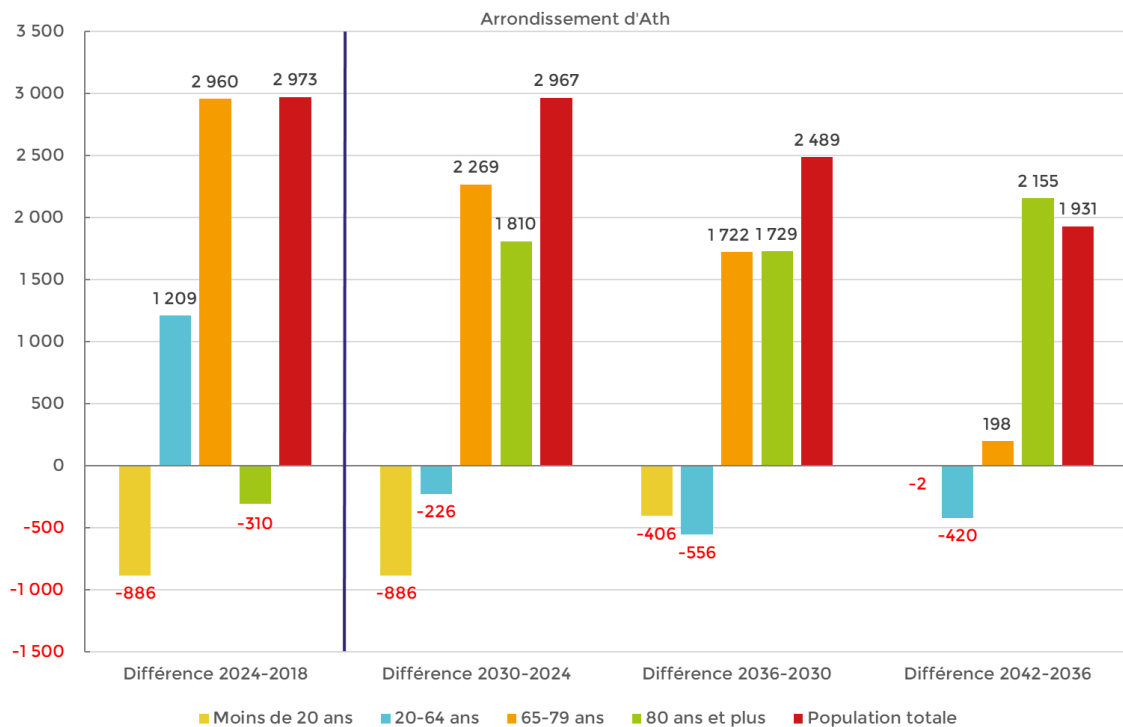
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement d'Ath en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement d'Ath



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par période de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus alors que les moins de 65 ans décroissent. Les 65-79 ans continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique moins rapidement, alors que la hausse des 80 ans et plus s'amplifiera. Le groupe des moins de 20 ans continuerait à baisser, mais de moins en moins fort d'ici 2042. Les 20-64 ans qui étaient encore en hausse sur la période 2018-2024 connaissent une décroissance sur les trois périodes de six ans entre 2024 et 2042.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,9 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 26,0 % de la population (cf. graphique 2).

3.2.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement d'Ath 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement d'Ath passerait de 56 814 à 63 951, soit une hausse de 7 137 unités (+12,6 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), la croissance observée entre 2018 et 2024 se maintiendrait la première période avant de baisser de plus en plus fort.

Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement d'Ath et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

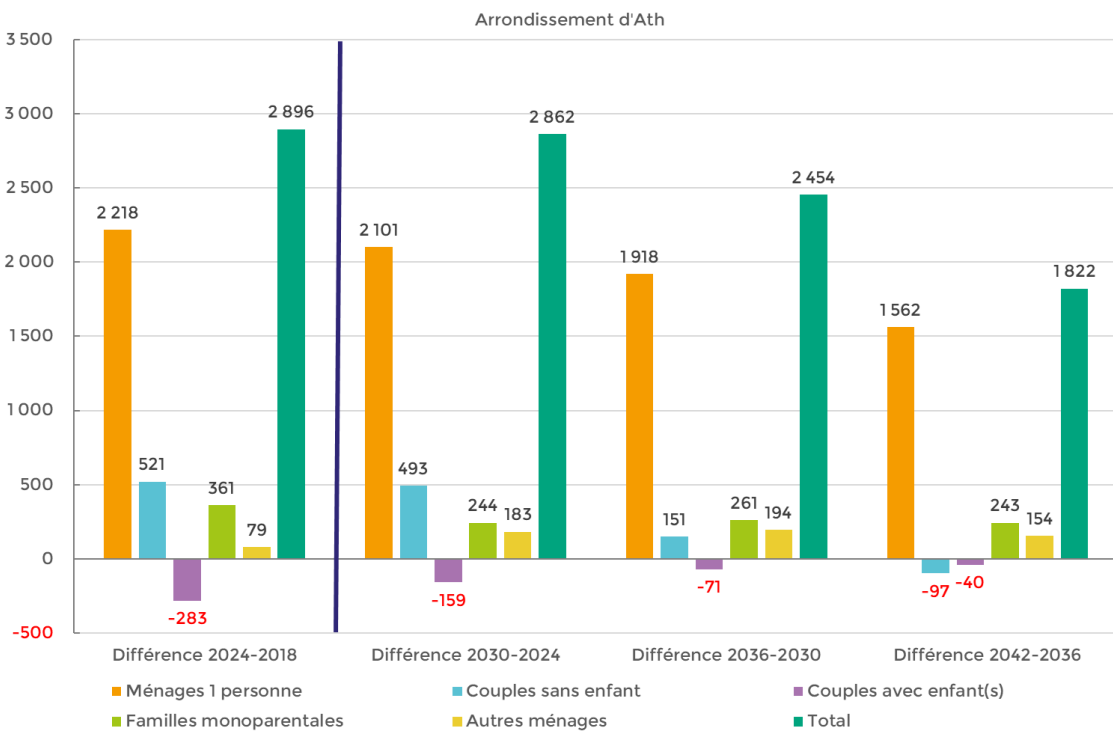
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement d'Ath en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement d'Ath



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement d'Ath en 2024, les ménages d'isolé sont les plus nombreux parmi les 56 814 ménages privés¹⁶. Ils représentent 34,4 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 28,3 % puis les couples sans enfant (23,8 %) et les familles monoparentales (11,6 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 19 554 en 2024 à 25 135 en 2042, soit une hausse de 5 581 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042. Quant aux couples avec enfant(s), ils poursuivraient leur diminution, mais moins fortement que sur la période 2018-2024. La perte serait de -269 ménages sur la période 2024-2042.

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances relatives importantes sur la période considérée. Leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés et il devrait augmenter respectivement de +747 et +531.

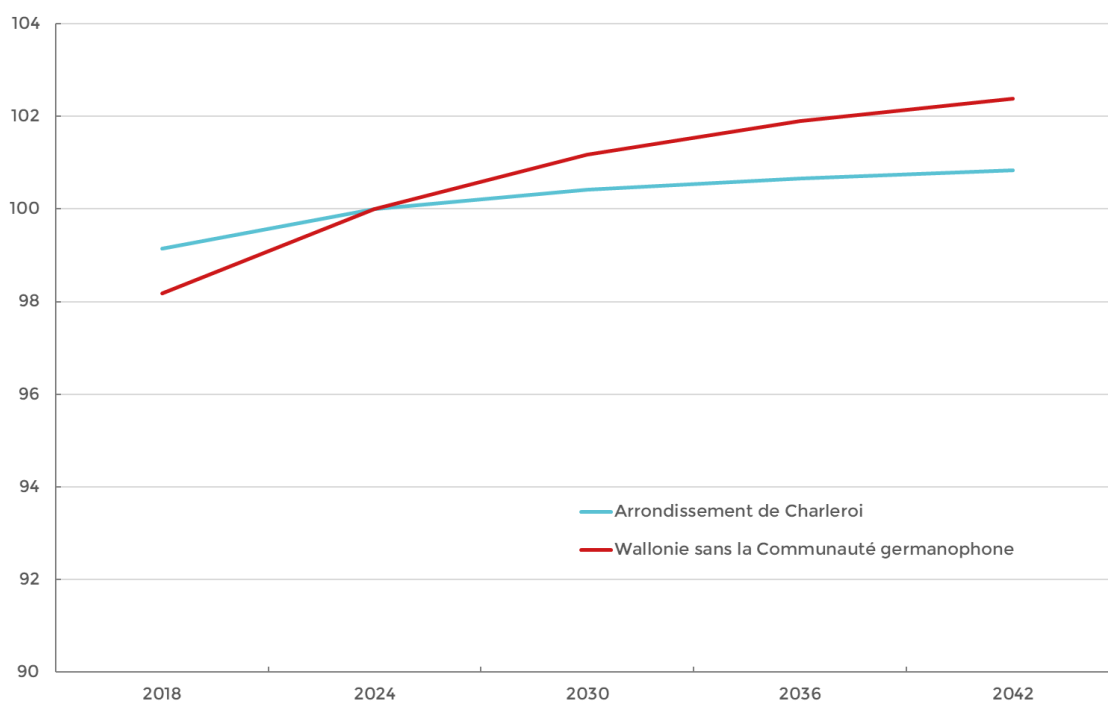
¹⁶ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.3. ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

3.3.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Charleroi 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

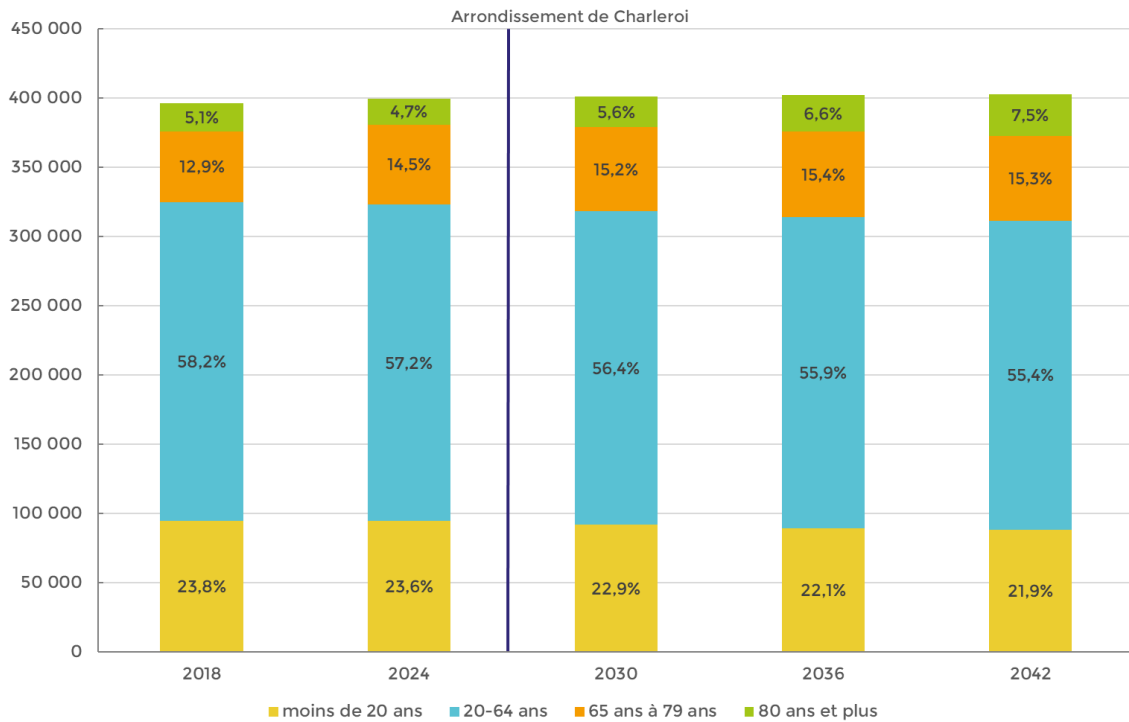
Selon les perspectives, l'arrondissement de Charleroi devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +0,8 % est inférieure à la croissance de la Wallonie francophone (+2,4 %). L'arrondissement de Charleroi passerait d'une population de 399 742 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 403 093 habitants en 2042, soit une augmentation de 3351 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Charleroi et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

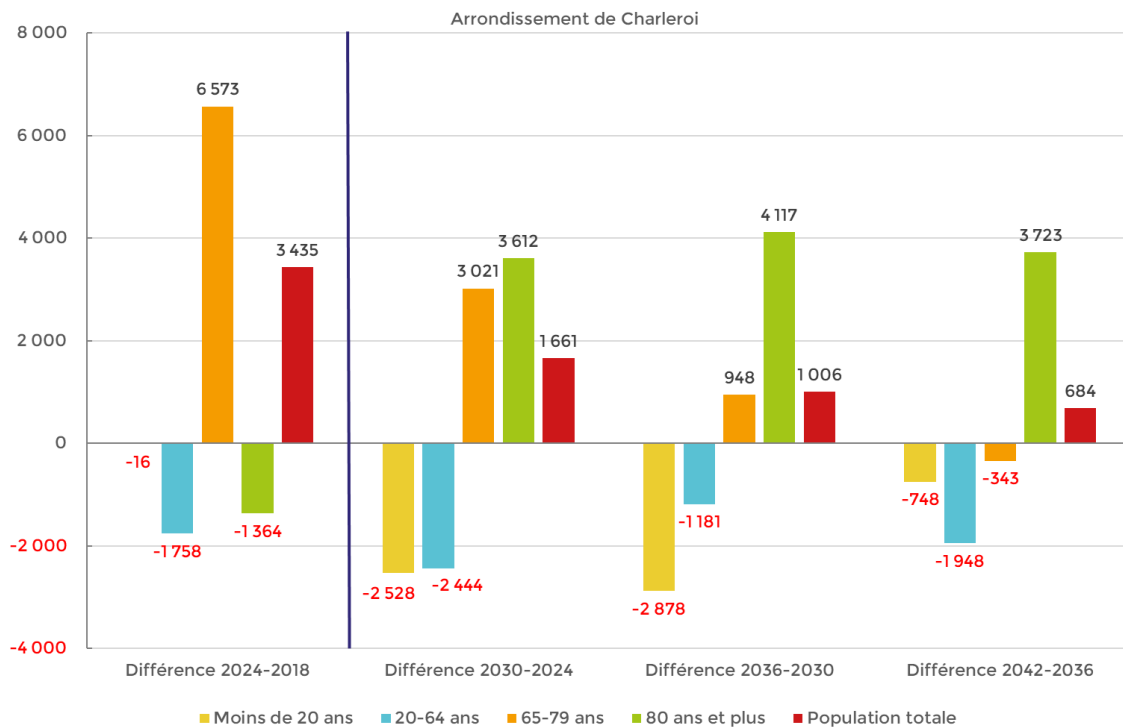
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Charleroi en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Charleroi



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

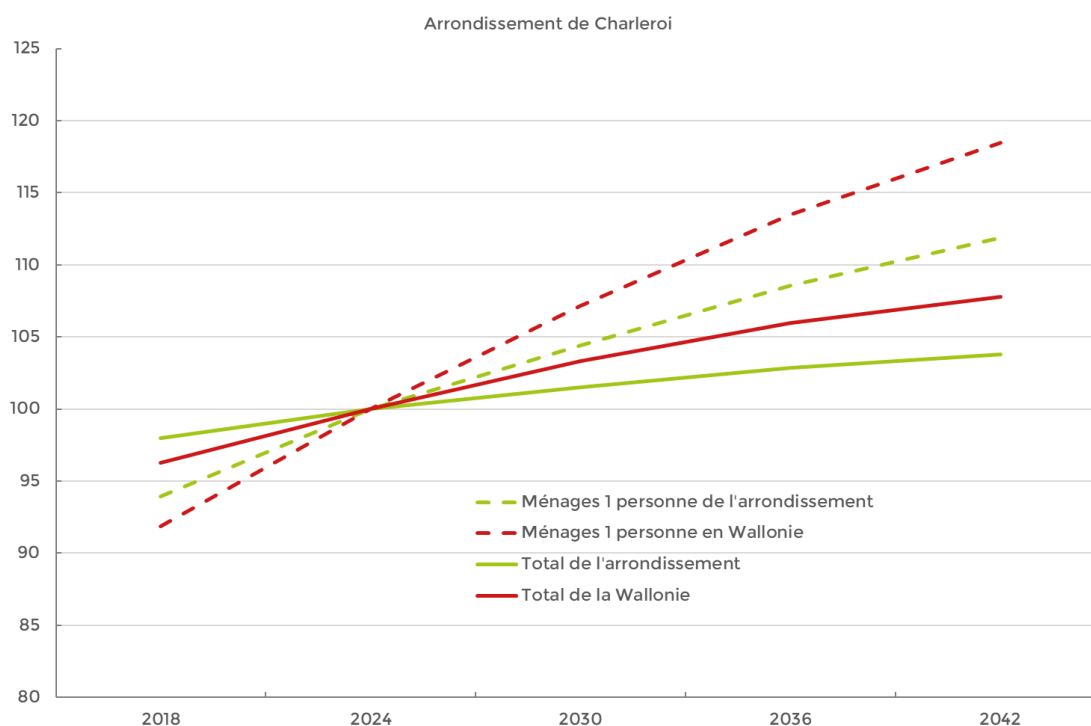
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par période de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus alors que les moins de 65 ans décroissent. Les 65-79 ans continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique de moins en moins fort, alors que la hausse des 80 ans et plus s'amplifiera. Le groupe des moins de 20 ans, en légère baisse sur la période 2018-2024, continuerait à baisser assez fortement puis plus faiblement sur la dernière période. Les 20-64 ans qui étaient déjà en baisse sur la période 2018-2024 connaissent une décroissance sur les trois périodes de six ans entre 2024 et 2042.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,2 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 22,7 % de la population (cf. graphique 2).

3.3.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Charleroi 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Charleroi passerait de 177 668 à 184 440, soit une hausse de 6 772 unités (+3,8 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), la croissance observée entre 2018 et 2024 baisserait progressivement.

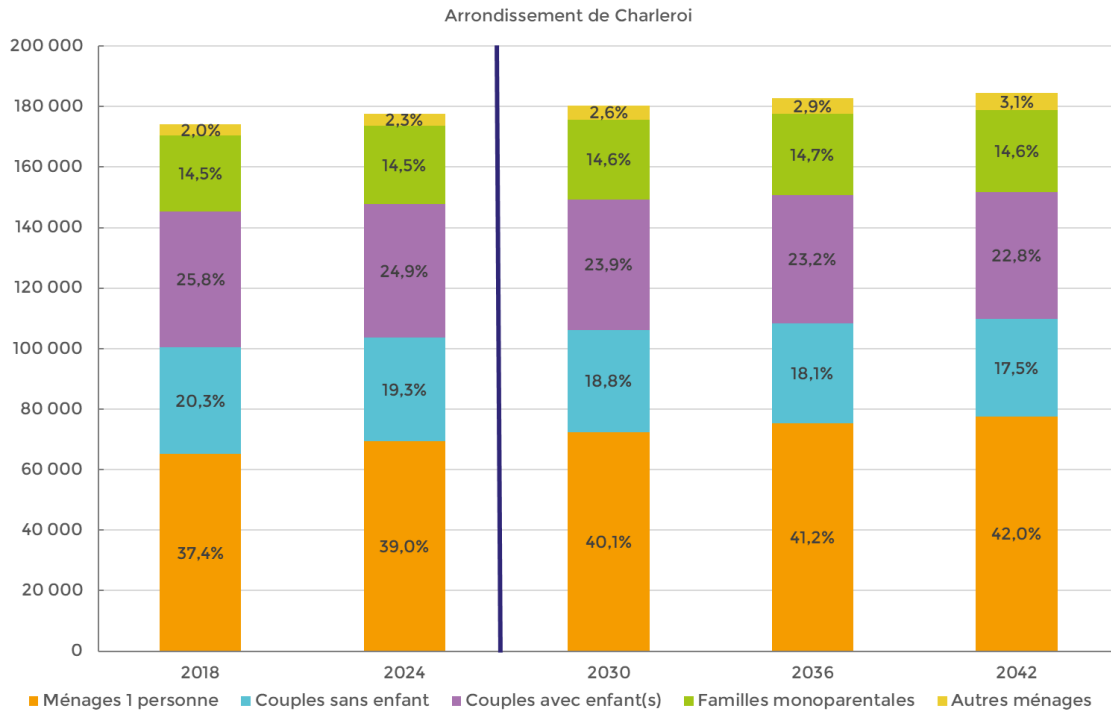
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Charleroi et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

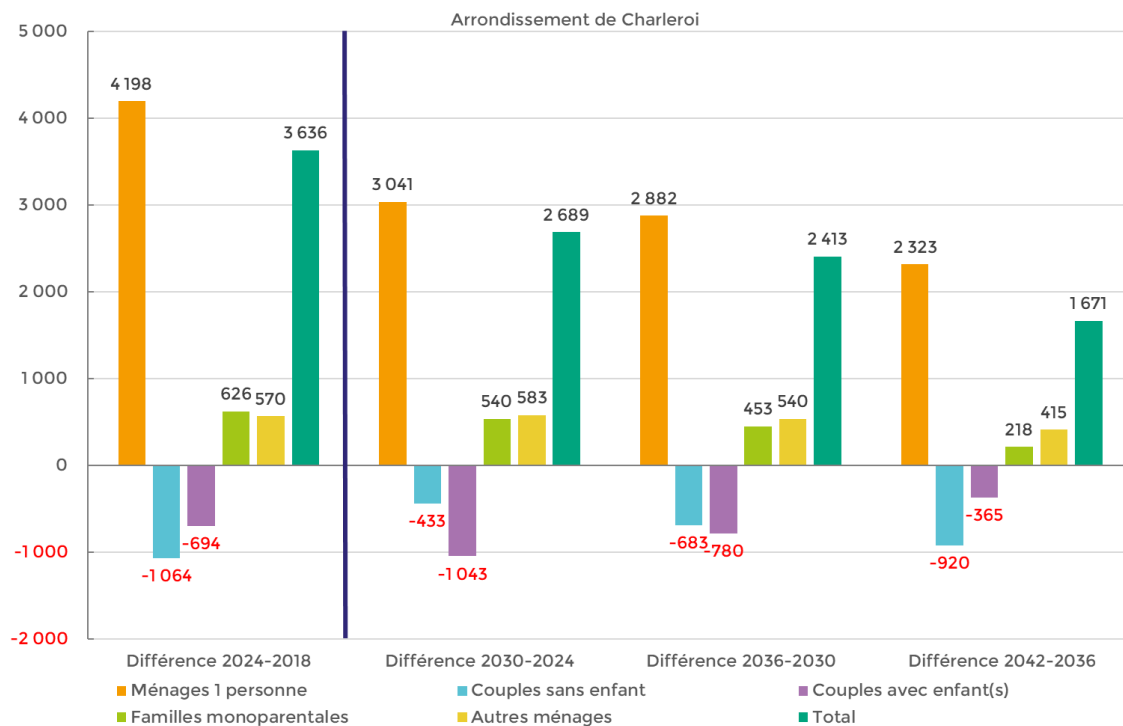
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Charleroi en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Charleroi



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Charleroi en 2024, les ménages d'isolé sont les plus nombreux parmi les 177 668 ménages privés¹⁷. Ils représentent 39,0 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 24,9 % puis les couples sans enfant (19,3 %) et les familles monoparentales (14,5 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 69 293 en 2024 à 77 539 en 2042, soit une hausse de 8 246 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant étaient en décroissance sur la période 2018-2024. Ils poursuivent cette tendance, mais de manière moins prononcée. Quant aux couples avec enfant(s), ils poursuivraient leur diminution de manière plus forte sur la période 2024-2030 puis moins fortement par après. La perte serait de -2 187 ménages sur la période 2024-2042.

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances relatives importantes sur la période considérée. Leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés et il devrait augmenter respectivement de +1 211 et +1 538.

¹⁷ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

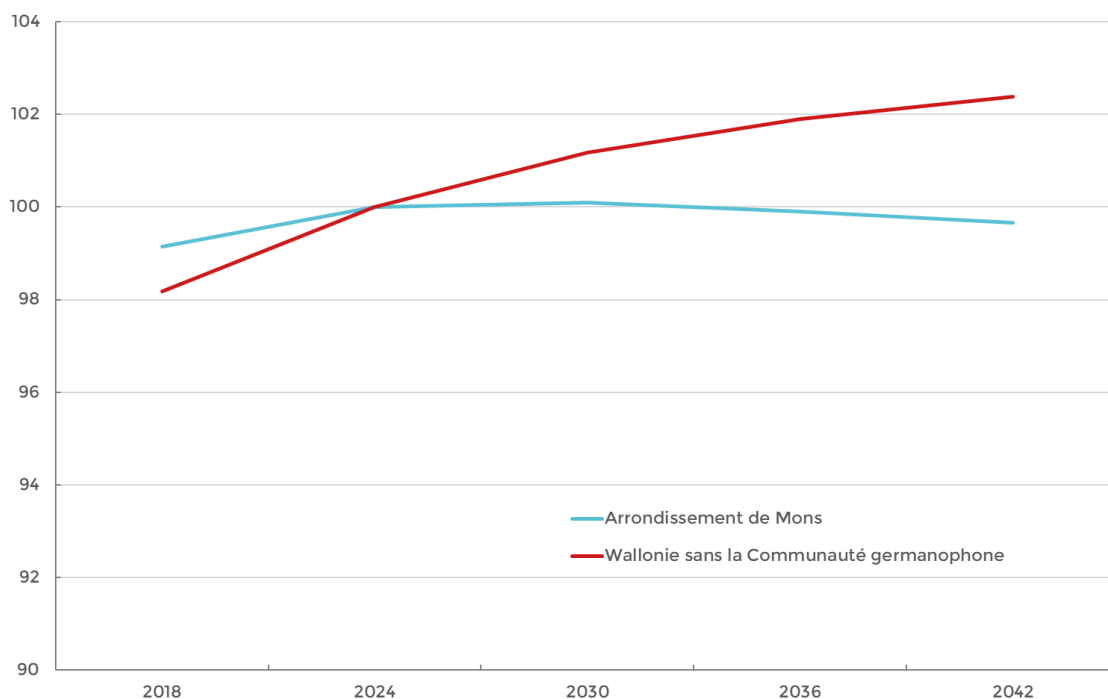
3.4. ARRONDISSEMENT DE MONS

3.4.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Mons 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Selon les perspectives, l'arrondissement de Mons devrait enregistrer une légère diminution de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette décroissance serait de -0,3 % alors que la croissance de la Wallonie francophone est prévue à +2,4 %. L'arrondissement de Mons passerait d'une population de 260 855 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 259 957 habitants en 2042, soit une diminution de 898 habitants sur 18 ans.

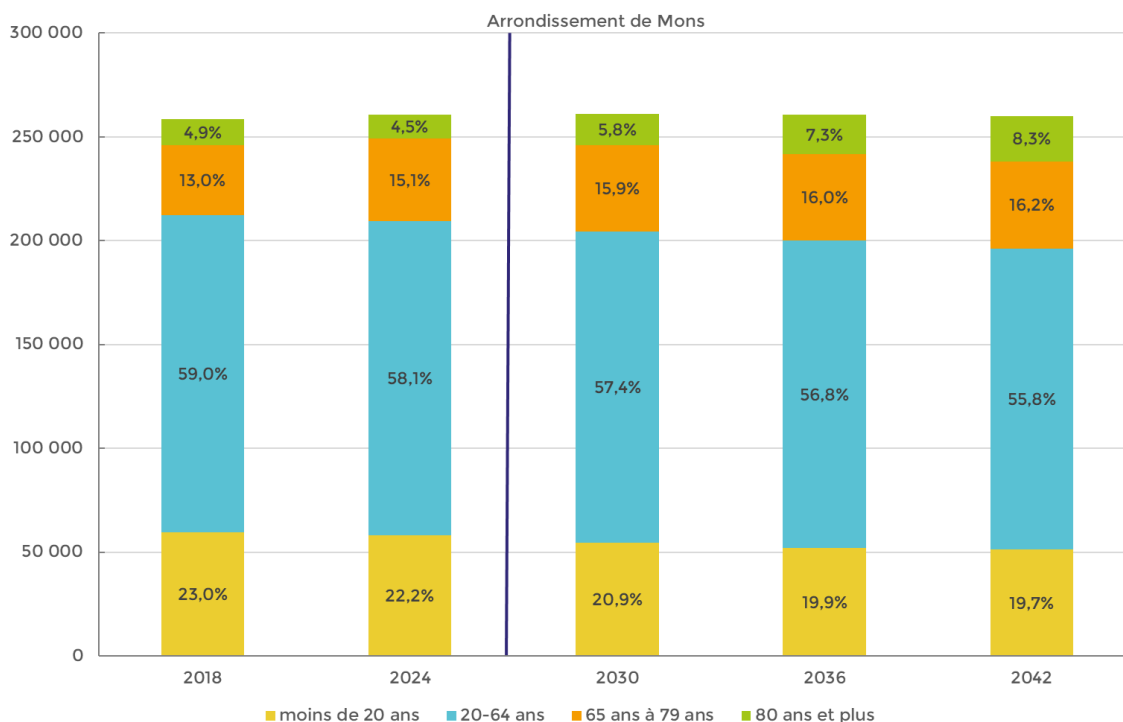
La population de l'arrondissement de Mons était toujours en croissance sur la période 2018-2024. Il est prévu que cette croissance se poursuive légèrement sur la première période de six ans 2024-2030 avant d'être en diminution (cf. graphique 1 et 3).

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Mons et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

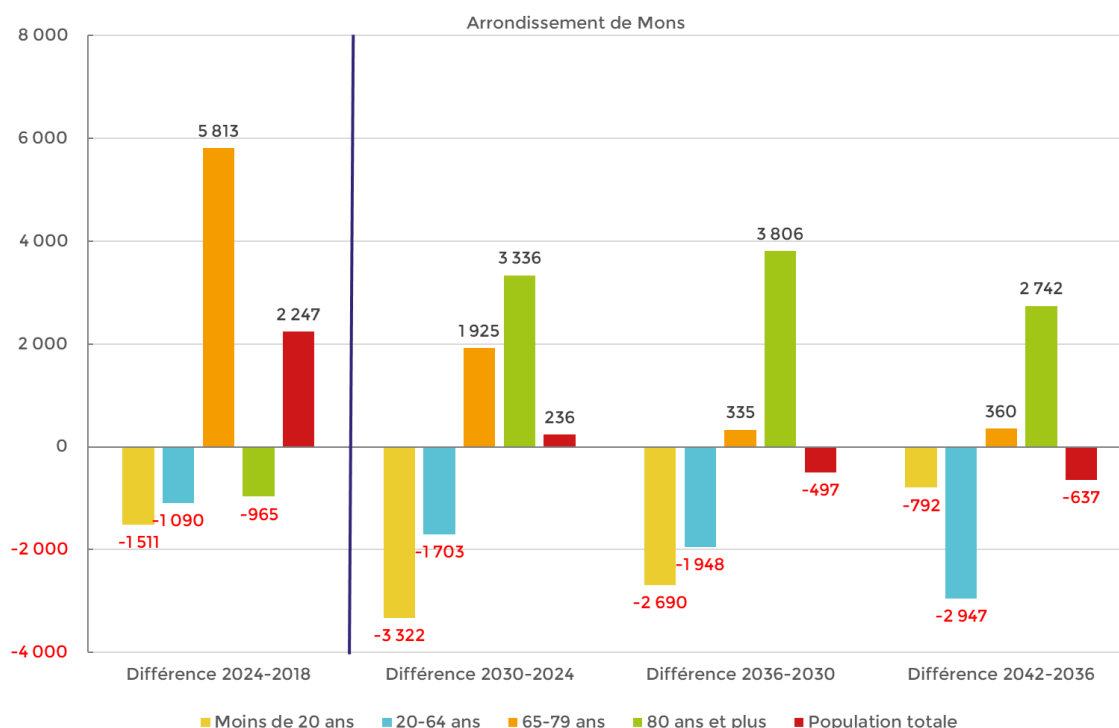
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Mons en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Mons



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

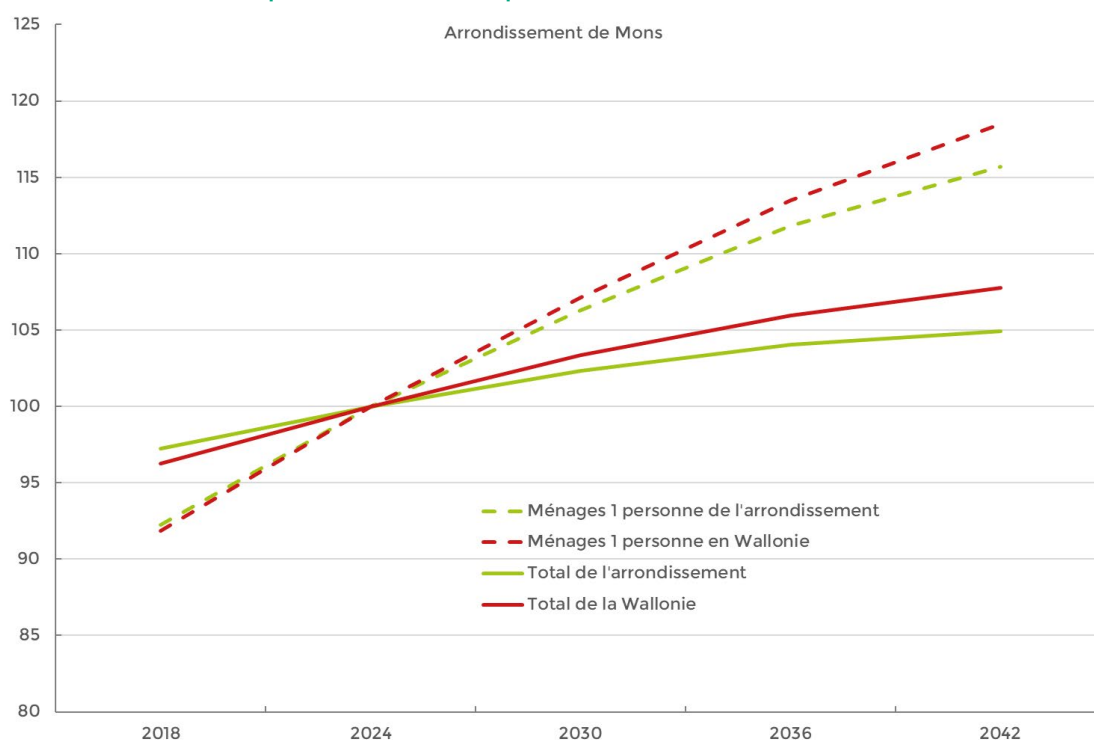
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par période de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate que seuls les 65 ans et plus sont en croissance alors que les moins de 65 ans décroissent. Les 65-79 ans continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique de moins en moins fort, alors que la hausse des 80 ans et plus s'amplifiera. Le groupe des moins de 20 ans, en baisse sur la période 2018-2024, continuerait à baisser assez fortement puis plus faiblement sur la dernière période. Les 20-64 ans qui étaient déjà en baisse sur la période 2018-2024 connaissent une décroissance entre 2024 et 2042, et cette baisse s'amplifie sur les trois périodes successives de six ans.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,7 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 24,5 % de la population (cf. graphique 2).

3.4.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Mons 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Mons passerait de 119 476 à 125 359, soit une hausse de 5883 unités (+4,9 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), la croissance observée entre 2018 et 2024 baisserait progressivement.

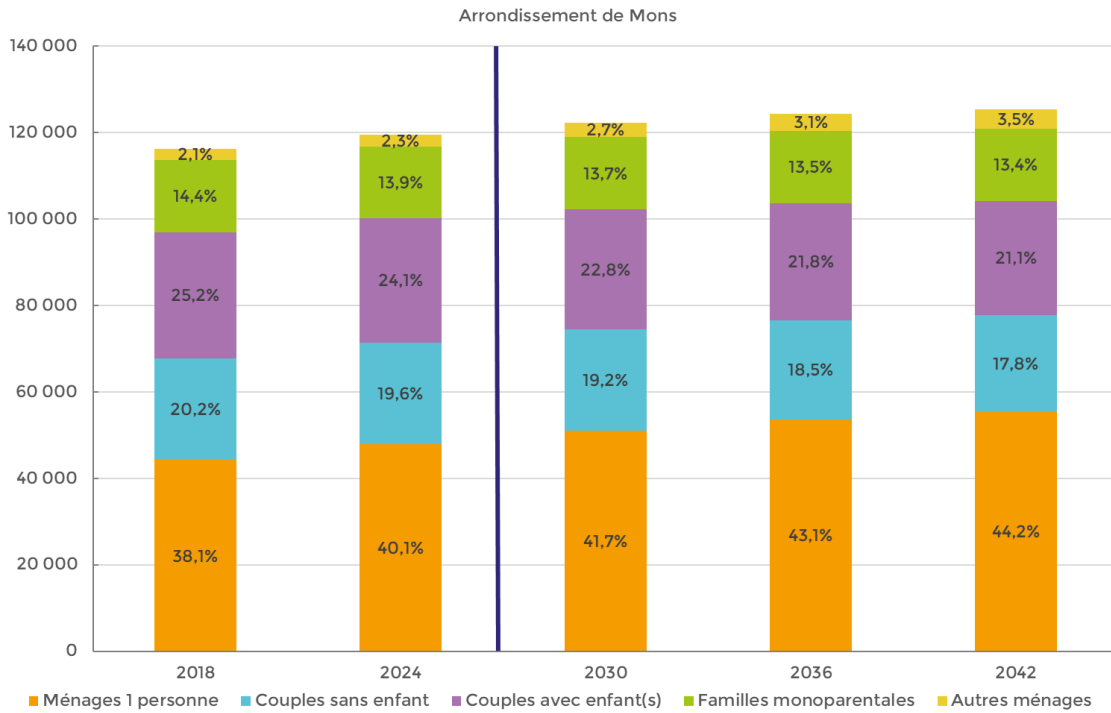
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Mons et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

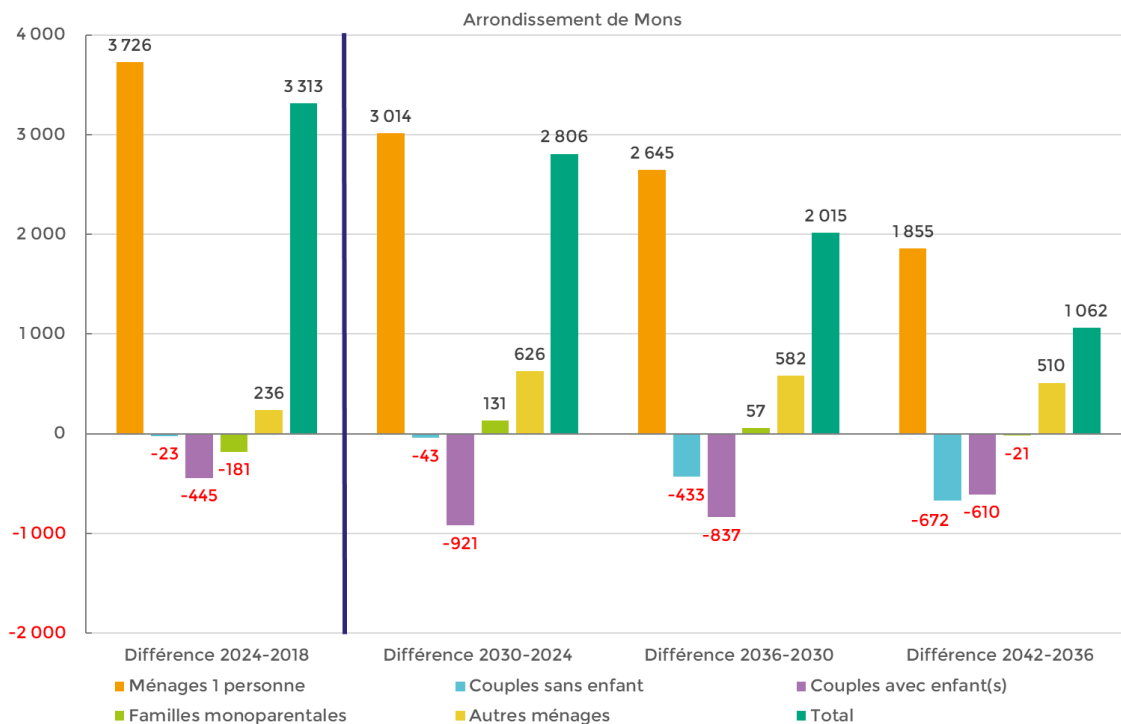
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Mons en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Mons



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Mons en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 119 476 ménages privés¹⁸. Ils représentent 40,1 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 24,1 % puis les couples sans enfant (19,6 %) et les familles monoparentales (13,9 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 47 929 en 2024 à 55 443 en 2042, soit une hausse de 7 514 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant étaient en légère décroissance sur la période 2018-2024. Ils poursuivent cette tendance, mais de manière plus prononcée avec au total sur la période une perte de 1 148 ménages. Quant aux couples avec enfant(s), ils poursuivraient leur diminution de manière plus forte sur la période 2024-2030 puis moins fortement par après. La perte serait de 2 368 ménages sur la période 2024-2042.

Les ménages monoparentaux en perte sur la période 2018-2024 connaîtraient une faible croissance sur la période 2024-2042 (+167). Les « autres ménages » (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) enregistre une croissance relative élevée sur la période considérée. Leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés et il devrait augmenter de +1 718 unités.

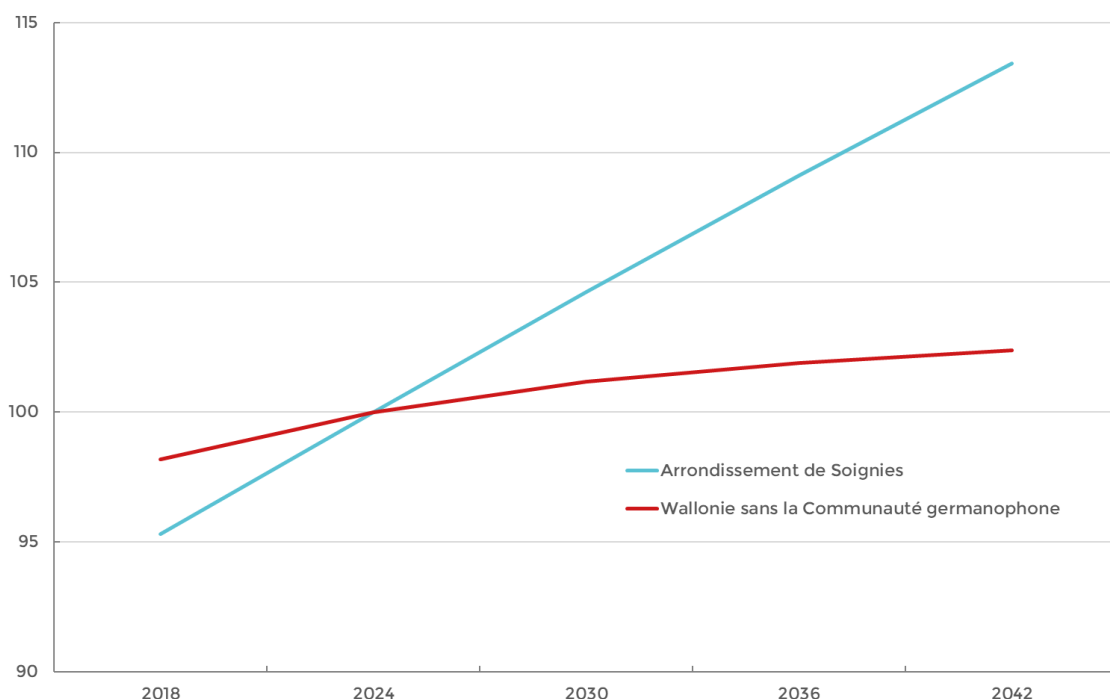
¹⁸ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.5. ARRONDISSEMENT DE SOIGNIES

3.5.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Soignies 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

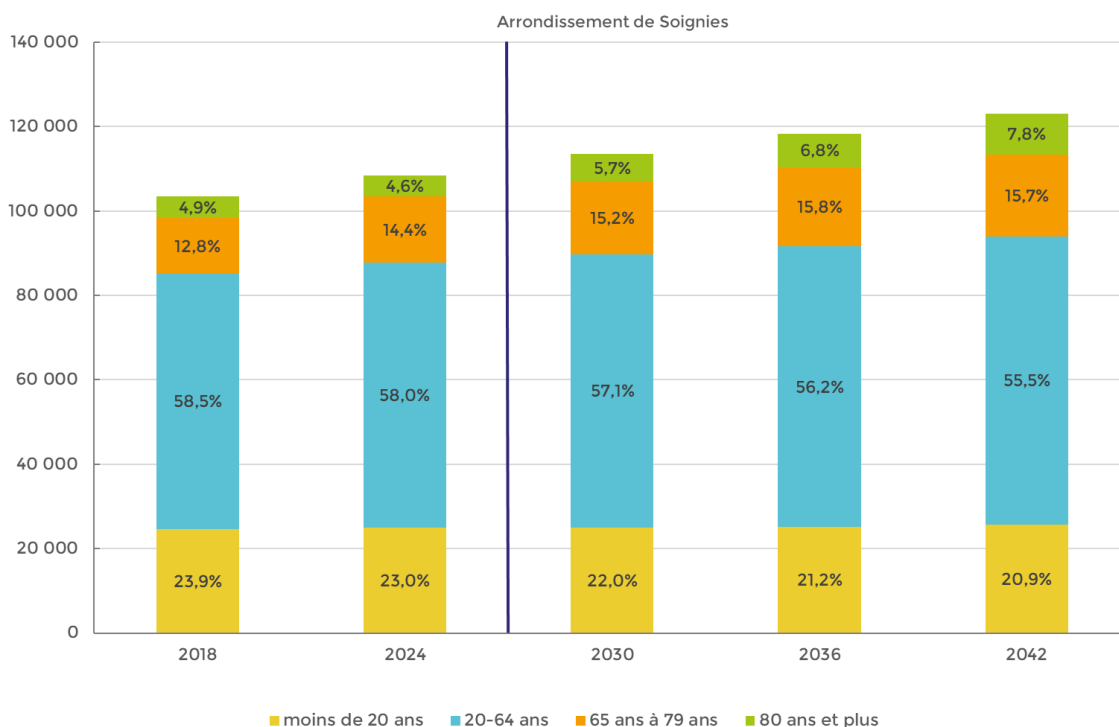
Selon les perspectives, l'arrondissement de Soignies devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +13,4 % est supérieure à la croissance de la Wallonie francophone (+2,4 %) et serait la plus forte des arrondissements de Wallonie. L'arrondissement de Soignies passerait d'une population de 108 487 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 123 068 habitants en 2042, soit une augmentation de 14 581 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Soignies et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

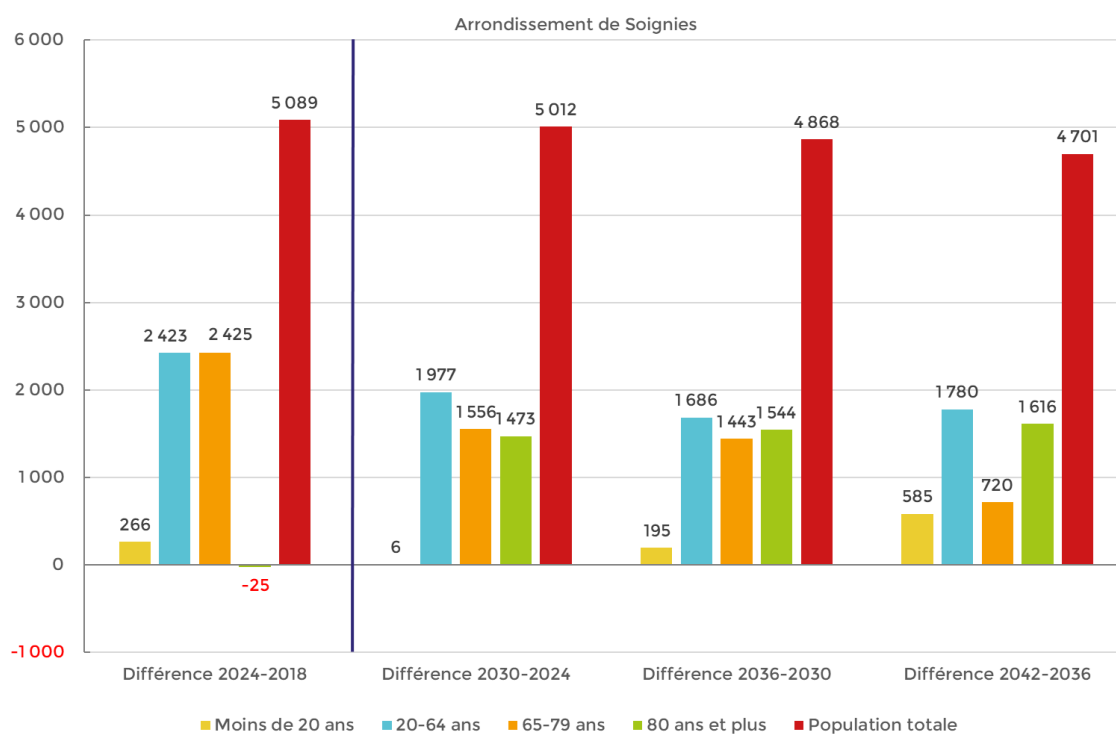
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Soignies en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Soignies



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par période de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate que cette croissance est due aux personnes de 20 ans et plus. Parmi ceux-ci, les 20-64 ans connaissent une croissance relativement élevée sur les trois périodes. Les 80 ans et plus qui étaient en décroissance entre 2018 et 2024 enregistrent des croissances absolues légèrement inférieures aux 20-64 ans. La croissance des 65-79 ans ralentit par rapport à la période 2018-2024, et de manière plus prononcée sur la dernière période. Les moins de 20 ans connaissent des croissances faibles puis un peu plus fortes sur la dernière période.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,1 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 23,6 % de la population (cf. graphique 2).

3.5.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Soignies 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Soignies passerait de 45 533 à 53 797, soit une hausse de 8264 unités (+18,1 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), la croissance observée entre 2018 et 2024 baisserait légèrement et progressivement.

Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Soignies et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

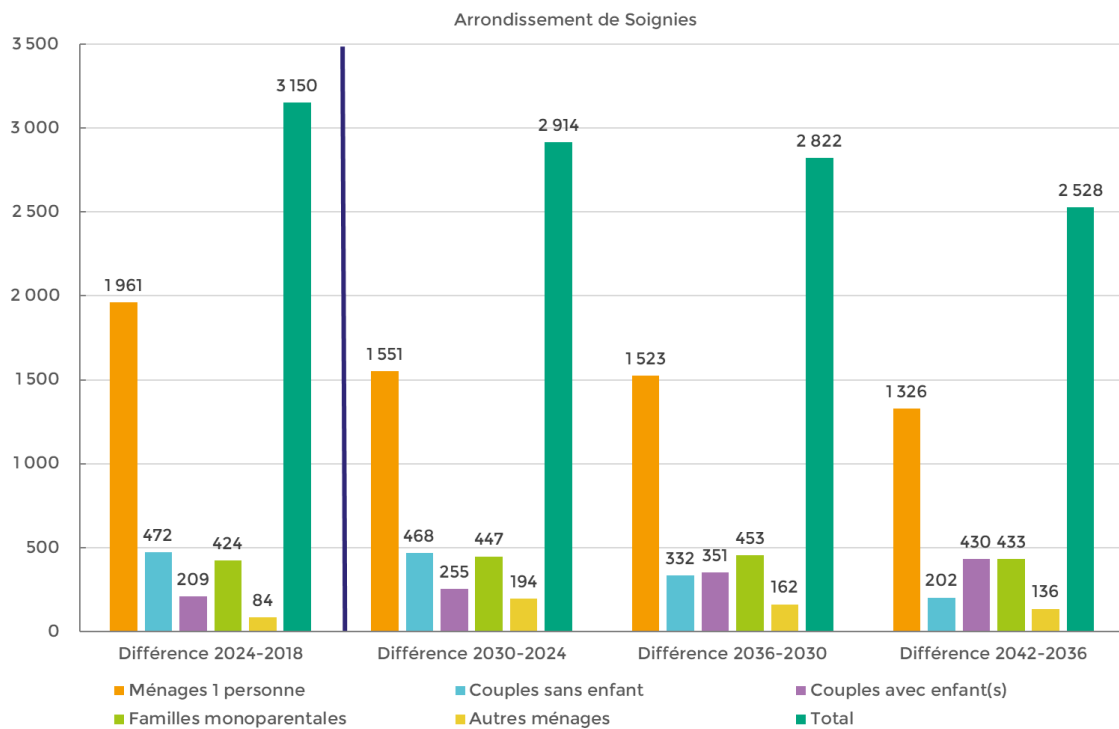
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Soignies en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Soignies



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Soignies en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 45 533 ménages privés¹⁹. Ils représentent 33,1 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 29,5 % puis les couples sans enfant (22,8 %) et les familles monoparentales (12,8 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 15 065 en 2024 à 19 465 en 2042, soit une hausse de 4400 ménages d'isolé. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Contrairement à beaucoup d'autres arrondissements, les autres types de ménages sont également en croissance sur la période 2018-2024 et ces croissances devraient se poursuivre sur l'ensemble des périodes. Sur la période 2024-2042, les couples sans enfant augmenteraient de +1002, les couples avec enfants de +1 036 et les ménages monoparentaux de +1 333, croissance élevée au vu de leur faible part dans le total des ménages privés.

Les « autres ménages » (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) devraient enregistrer une croissance de +492, relativement élevée au vu de leur faible part dans le total des ménages privés.

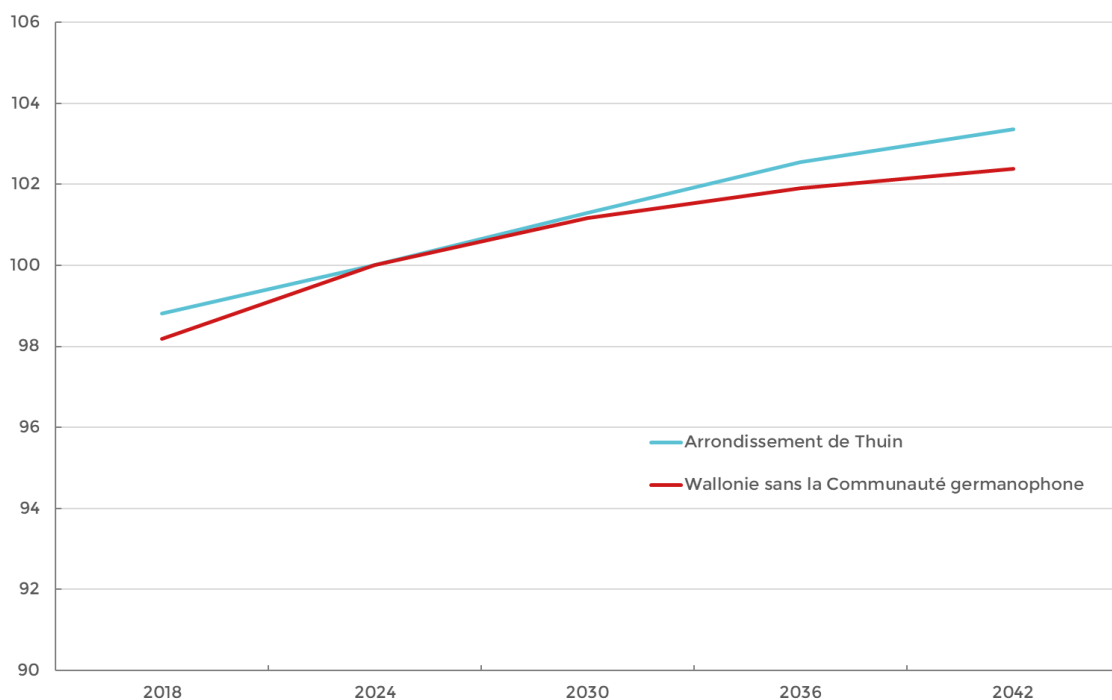
¹⁹ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.6. ARRONDISSEMENT DE THUIN

3.6.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Thuin 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

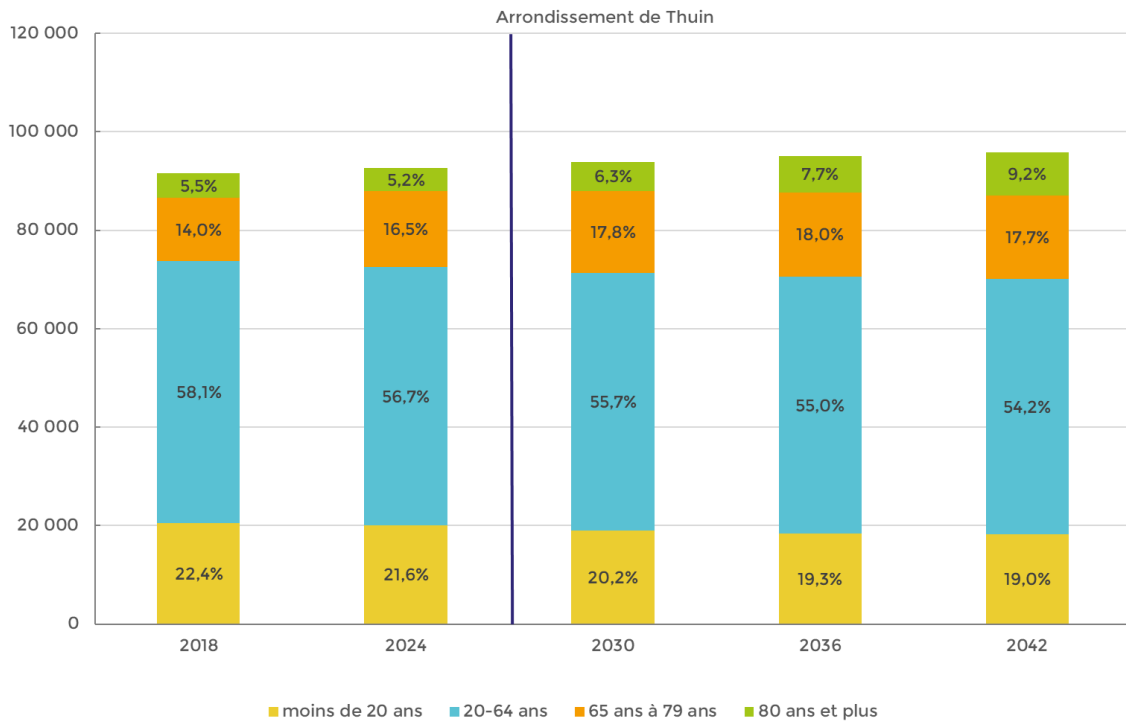
Selon les perspectives, l'arrondissement de Thuin devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +3,4 % est supérieure à la croissance de la Wallonie francophone (+2,4 %). L'arrondissement de Thuin passerait d'une population de 92 684 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 95 794 habitants en 2042, soit une augmentation de 3 110 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Thuin et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

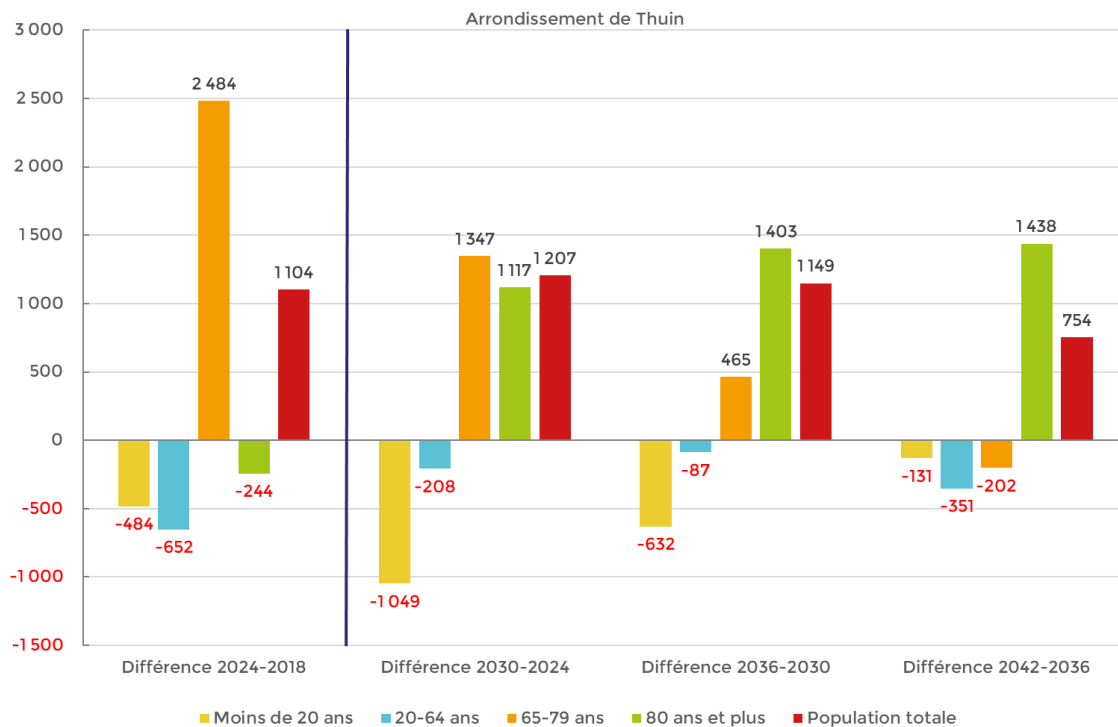
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Thuin en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Thuin



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

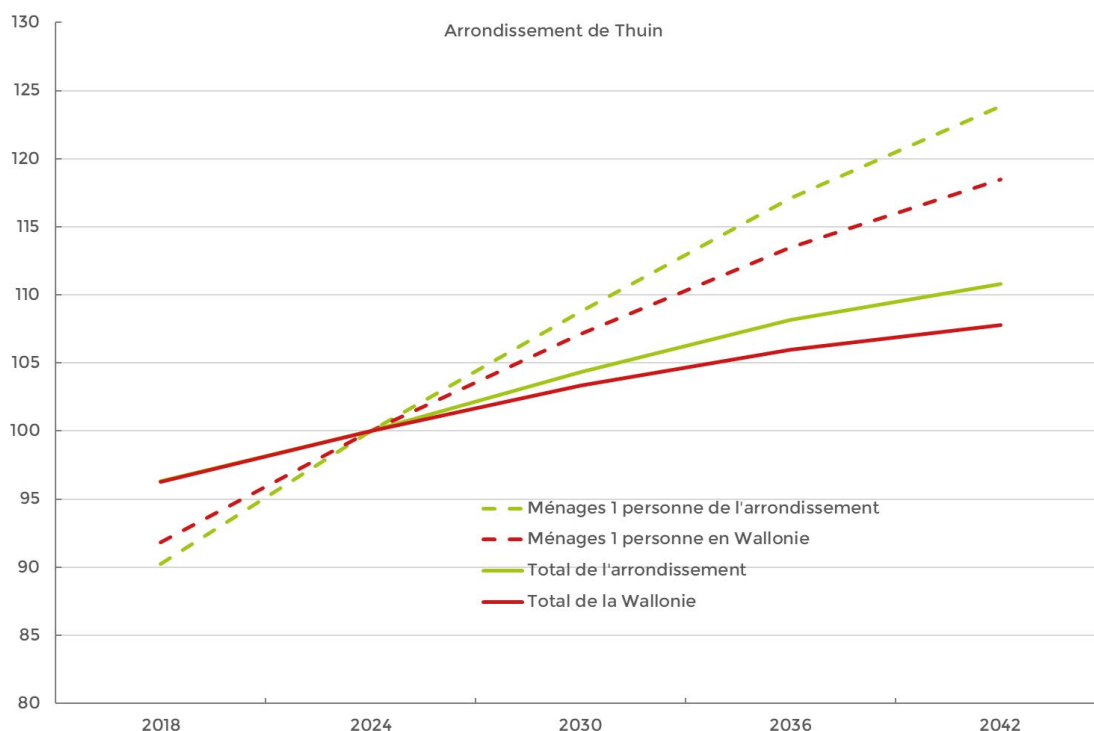
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus alors que les moins de 65 ans décroissent. Les 65-79 ans continueront d'augmenter sur la période 2024-2036 avant de décroître sur la dernière période. La croissance des 80 ans et plus s'amplifiera au cours des périodes. Le groupe des moins de 20 ans continuerait à baisser, fortement sur la période 2024-2030 puis de moins en moins fort sur les deux dernières périodes. Les 20-64 ans qui étaient en baisse sur la période 2018-2024 connaissent une décroissance plus faible sur les trois périodes de six ans entre 2024 et 2042.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 21,7 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 26,8 % de la population (cf. graphique 2).

3.6.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Thuin 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Thuin passerait de 41 207 à 45 651, soit une hausse de 4444 unités (+10,8 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), la croissance observée entre 2018 et 2024 augmenterait la première période avant de baisser.

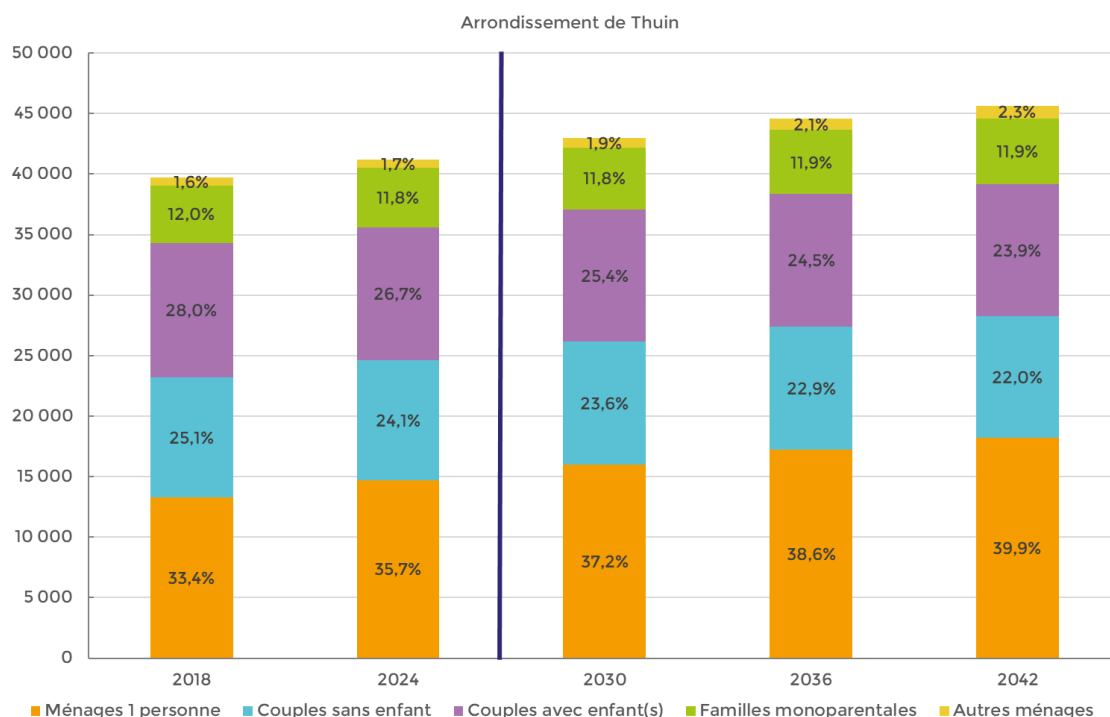
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Thuin et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

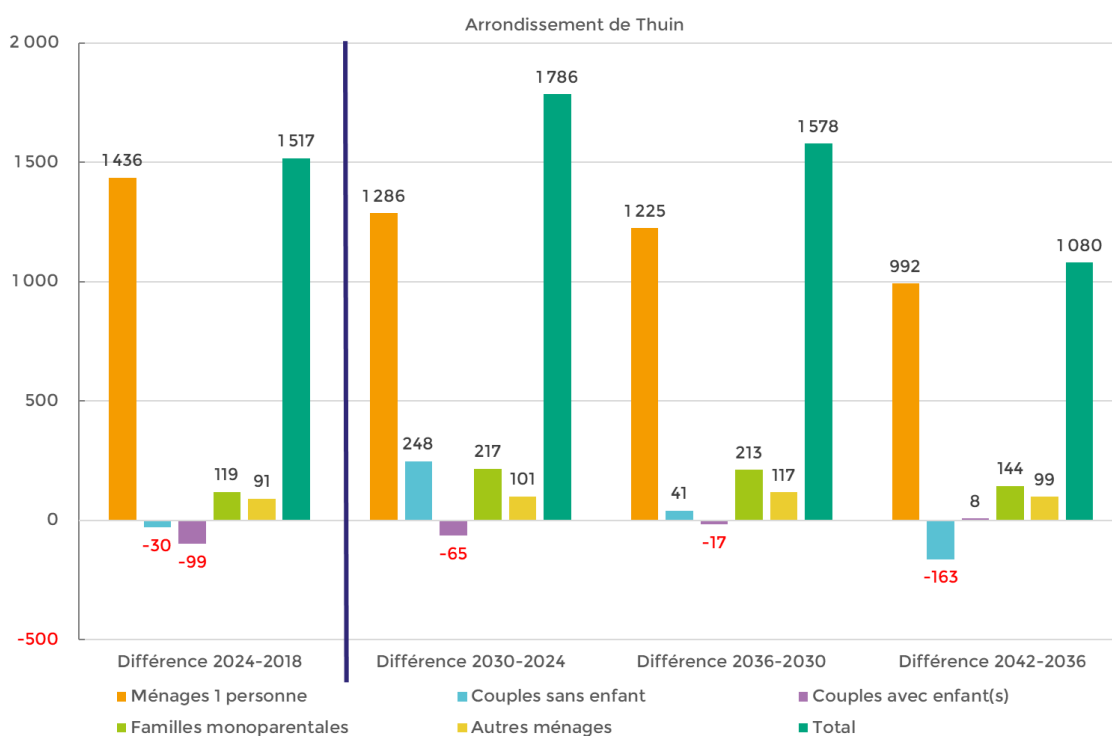
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Thuin en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Thuin



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Thuin en 2024, les ménages d'isolé sont les plus nombreux parmi les 41 207 ménages privés²⁰. Ils représentent 35,7 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,7 % puis les couples sans enfant (24,1 %) et les familles monoparentales (11,8 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 14 691 en 2024 à 18 194 en 2042, soit une hausse de 3 503 ménages d'isolé. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient connaître une faible croissance la première période avant de décroître lors de la dernière période. Quant aux couples avec enfant(s), ils poursuivraient leur légère diminution et se stabilisent sur la dernière période. La perte serait de -74 ménages sur la période 2024-2042.

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances relatives importantes sur la période considérée. Leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés et il devrait augmenter respectivement de 573 et 317 unités.

²⁰ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

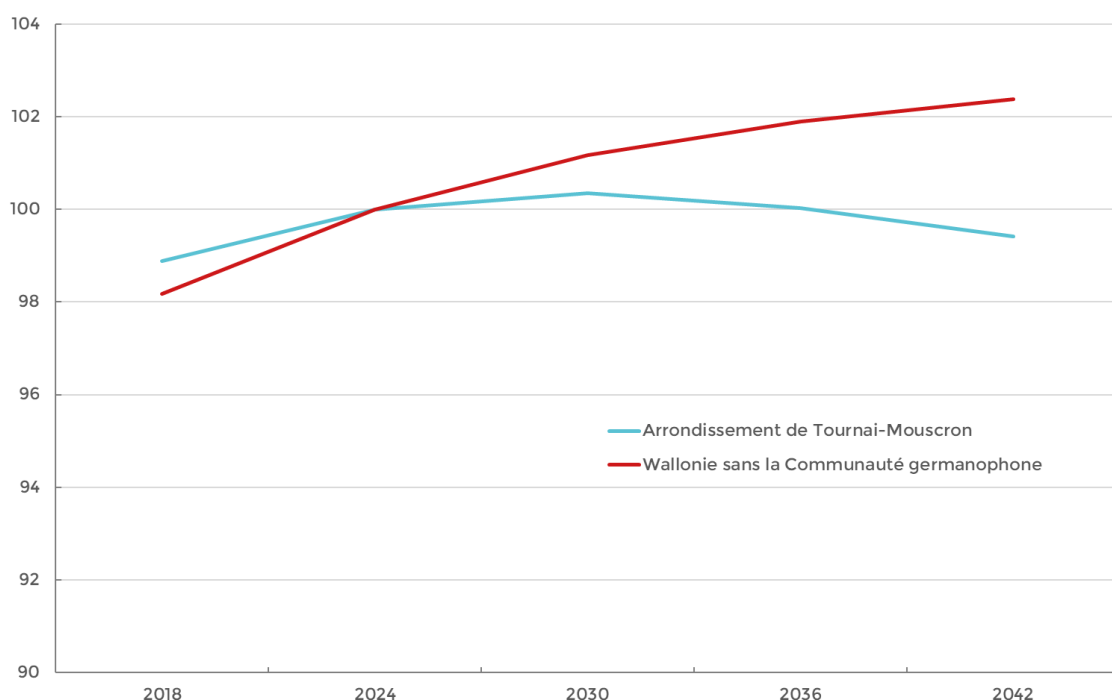
3.7. ARRONDISSEMENT DE TOURNAI-MOUSCRON

3.7.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Tournai-Mouscron 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Selon les perspectives, l'arrondissement de Tournai-Mouscron devrait enregistrer une diminution de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette décroissance devrait atteindre -0,6 % alors que la croissance de la Région wallonne est prévue à +2,4 %. L'arrondissement de Tournai-Mouscron passerait d'une population de 225 839 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 224 527 habitants en 2042, soit une perte de 1 312 habitants sur 18 ans.

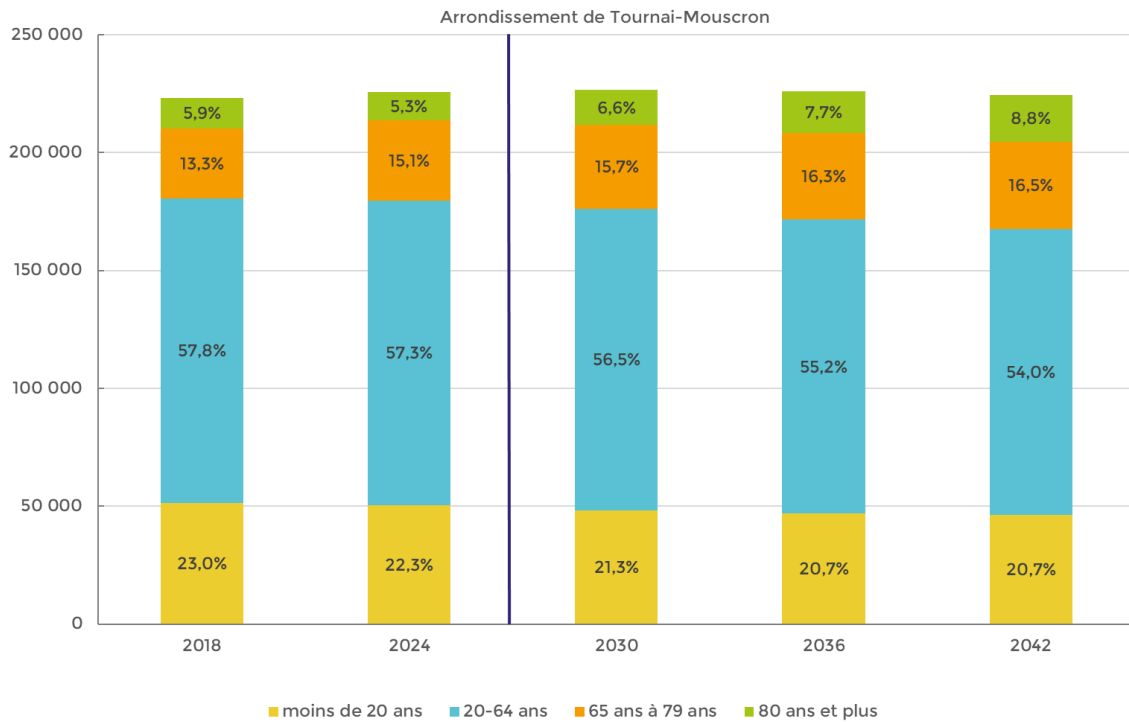
Si sur la période 2018 à 2024, l'arrondissement de Tournai gagnait encore 2 531 habitants, une diminution de la population est attendue selon les hypothèses du BFP d'ici 2042. Le solde naturel (naissances moins les décès) déjà négatif hors année Covid-19 (-2 400 entre 2014 et 2020) continuerait de peser sur la croissance pour retirer -3 188 habitants entre 2036 et 2042. Cette évolution est imputable à la mortalité d'une population vieillissante et à la baisse de la fécondité attendue. Le solde des migrations externes devrait ralentir pour ne plus atteindre que 2 796 entre 2036 et 2042 contre 5 986 entre 2018 et 2024. L'arrêt dans le scénario de l'immigration des Ukrainiens et leur retour participe à ce mouvement. Quant aux soldes migratoires internes (les entrées moins les sorties de ou vers un autre arrondissement belge), il pèsent deux fois plus sur la croissance passant de -398 entre 2018 et 2024 à -2 877 entre 2024 et 2042. La combinaison de ces tendances démographiques conduirait donc l'arrondissement à perdre de la population à l'horizon 2042.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Tournai-Mouscron et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

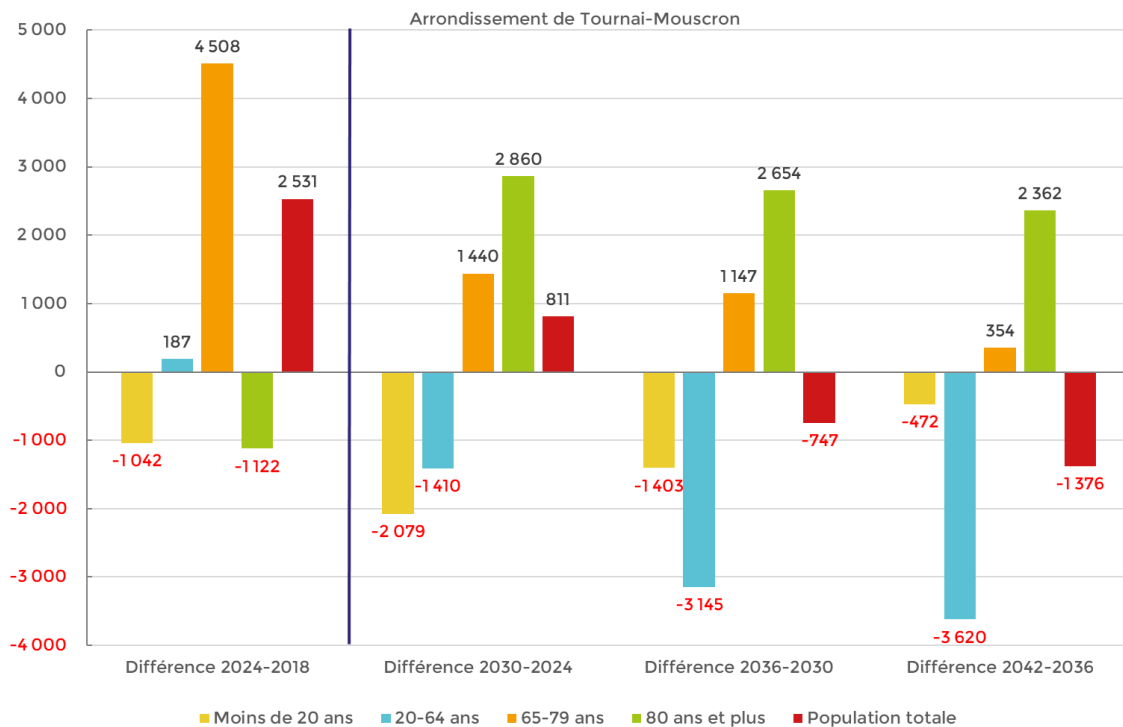
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Tournai-Mouscron en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Tournai-Mouscron



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette décroissance repose sur les moins de 65 ans. Le groupe des moins de 20 ans diminuait déjà de -1042 unités entre 2018 et 2024. Les 20-64 ans devraient diminuer dès la période 2024-2030. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique moins rapidement, alors que la hausse des 80 ans et plus s'accroîtra fortement. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,4 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 25,4 % de la population (cf. graphique 2).

3.7.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Tournai-Mouscron 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Tournai-Mouscron passerait de 100 429 à 105 189, soit une hausse de 4 760 unités (+4,7 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance fléchirait comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +2 277 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +4 760 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

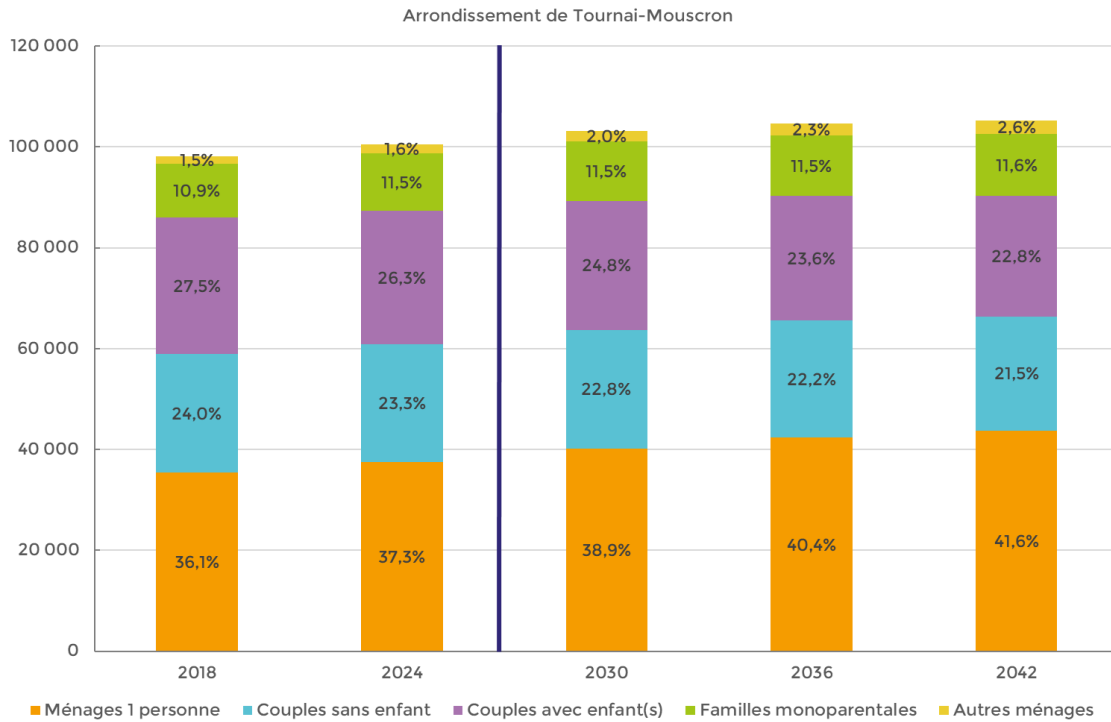
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Tournai-Mouscron et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

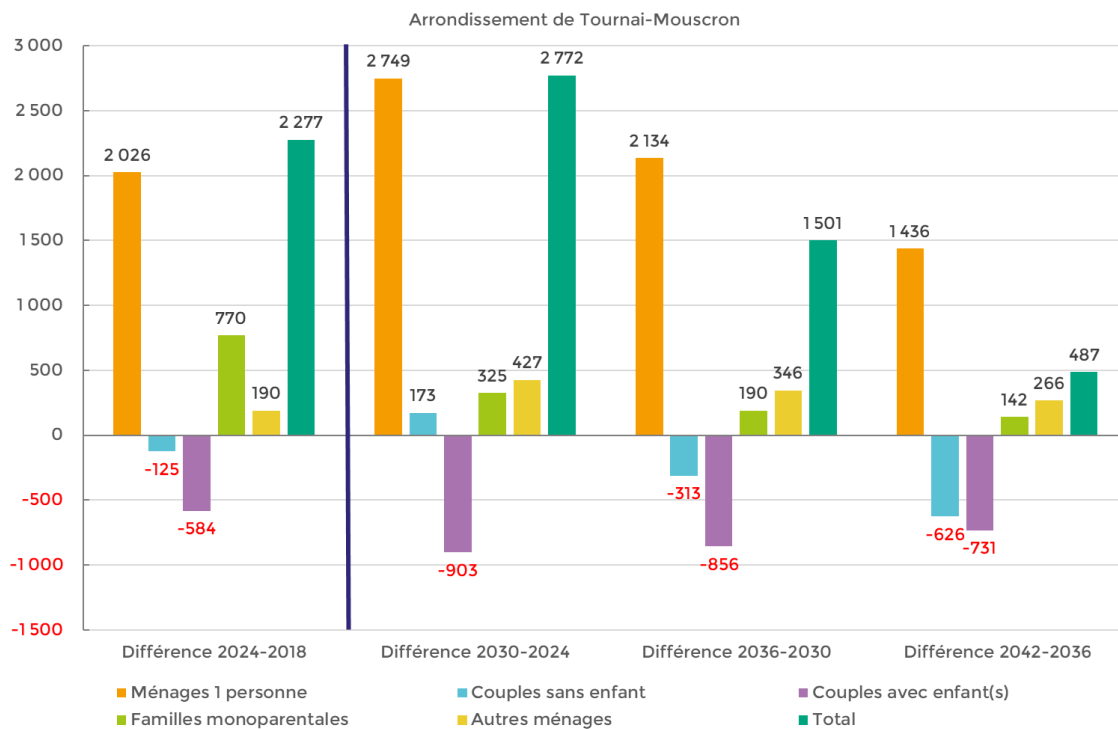
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Tournai-Mouscron en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Tournai-Mouscron



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Tournai-Mouscron en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 100 429 ménages privés²¹. Ils représentent 37,3 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,3 % puis les couples sans enfant (23,3 %) et les familles monoparentales (11,5 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 37 422 en 2024 à 43 742 en 2042, soit une hausse de 6 320 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient diminuer d'ici à 2042 (-766). Quant aux couples avec enfant(s), leur nombre se réduira plus fortement encore, selon le BFP, passant de 26 451 en 2024 à 23 961 en 2042 (-2 490).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +657 (de 11 507 en 2024 à 12 164 en 2042) et +1 039 (de 1 654 en 2024 à 2 693 en 2042).

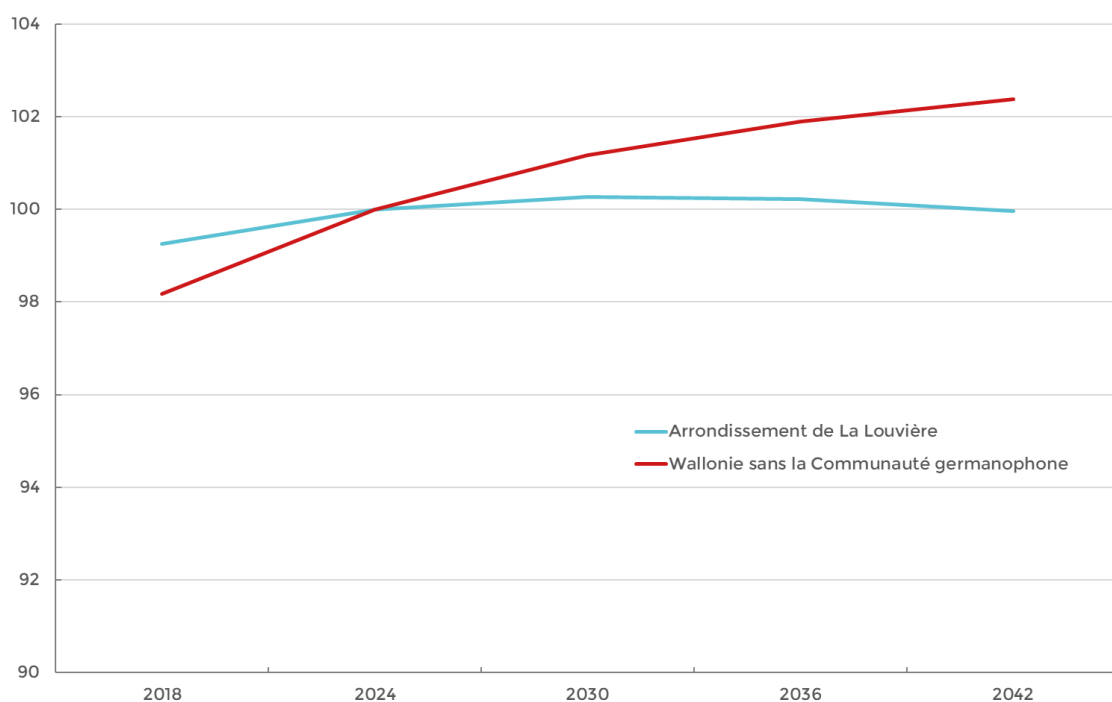
²¹ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.8. ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIÈRE

3.8.1. Évolution de la population de l'arrondissement de La Louvière 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Selon les perspectives, l'arrondissement de La Louvière voit baisser la croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1) si bien que sur le total de la période 2024-2042, cette croissance est quasi nulle (-0,04 %) alors que celle de la Wallonie francophone est de +2,36 %. L'arrondissement de La Louvière passerait d'une population de 142 019 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 141 964 habitants en 2042, soit une diminution de 55 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de La Louvière et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

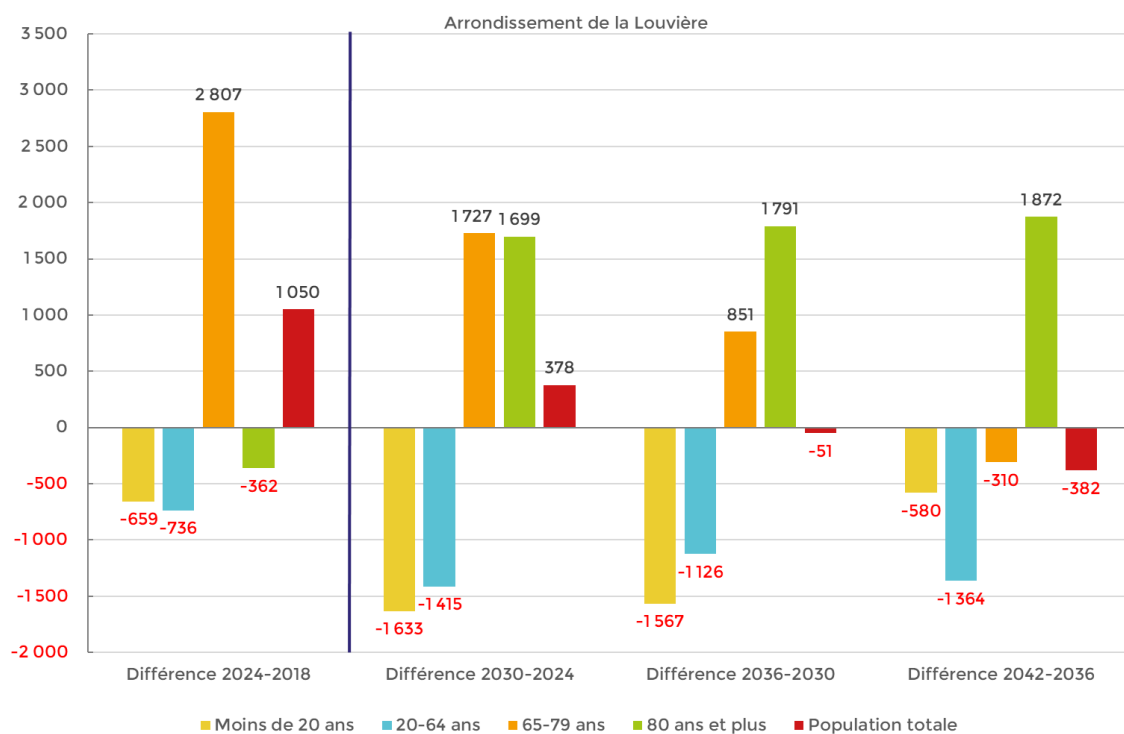
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de La Louvière en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de La Louvière



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

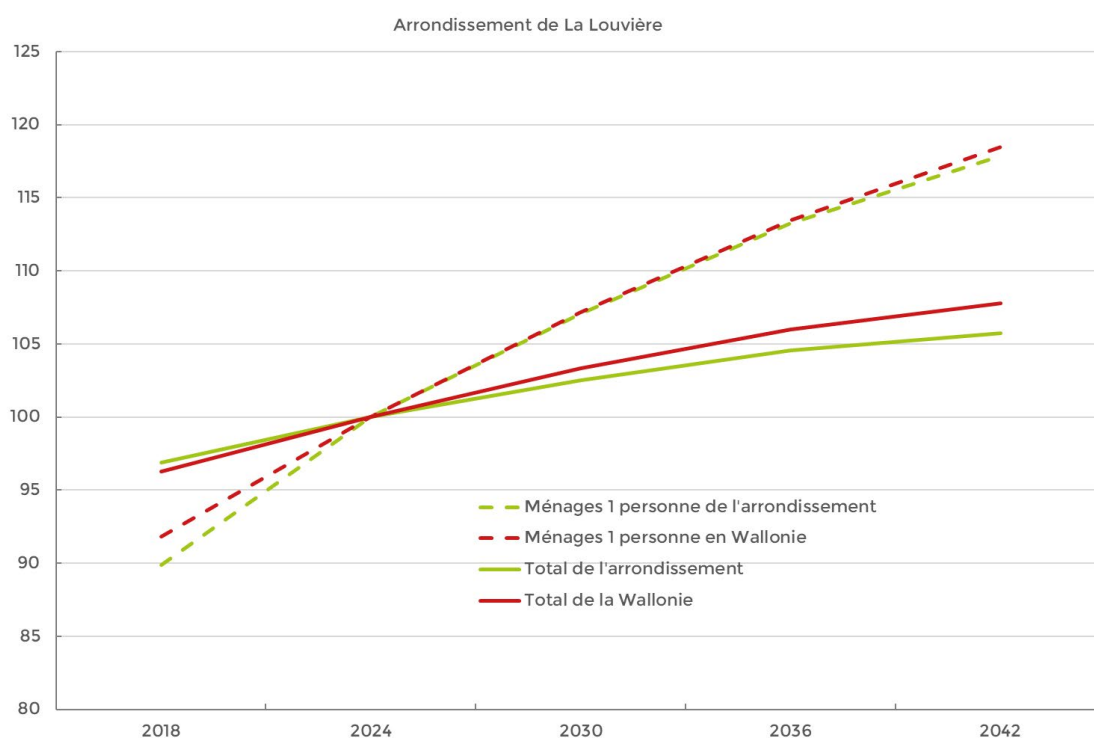
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate que la croissance sur la période 2024-2030 repose principalement sur les 65 ans et plus alors que les moins de 65 ans décroissent. Les 65-79 ans maintiennent une croissance sur les deux premières périodes avant de décroître sur la dernière. La hausse relativement élevée des 80 ans et plus s'amplifiera légèrement. Le groupe des moins de 20 ans enregistre une forte baisse pendant les deux premières périodes. Les 20-64 ans qui étaient déjà en baisse sur la période 2018-2024 connaissent une décroissance forte sur les trois périodes de six ans entre 2024 et 2042.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,1 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 25,5 % de la population (cf. graphique 2).

3.8.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de La Louvière 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de La Louvière passerait de 62 605 à 66 210, soit une hausse de 3605 unités (+5,8 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), la croissance observée entre 2018 et 2024 ralentit progressivement.

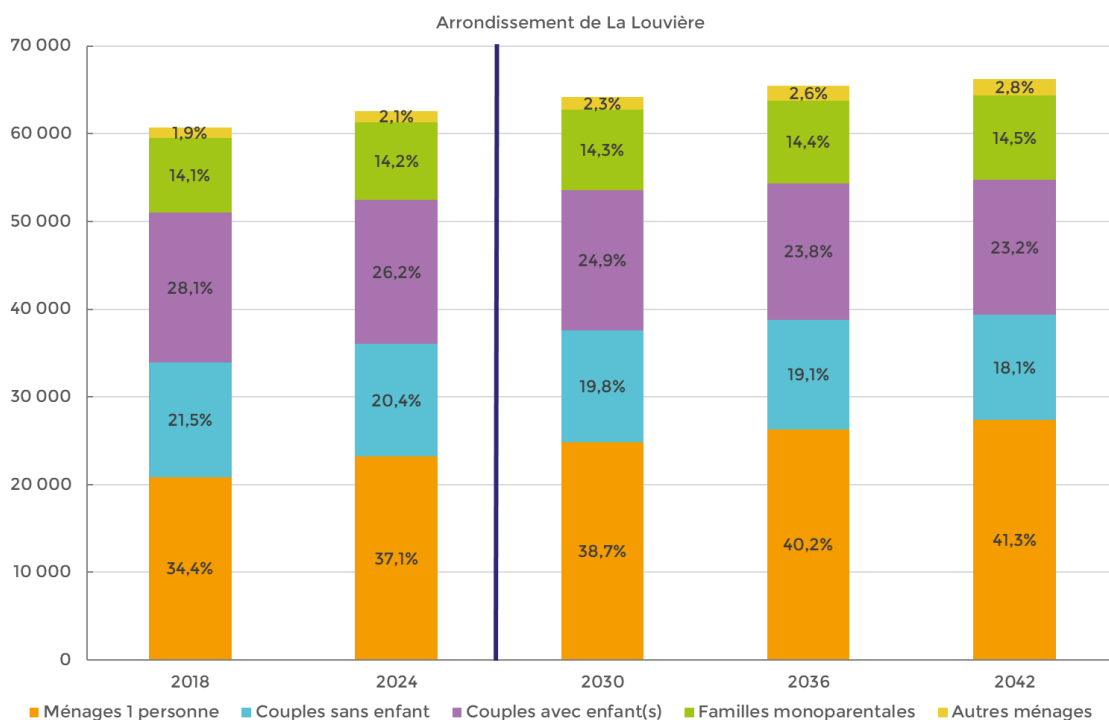
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de La Louvière et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

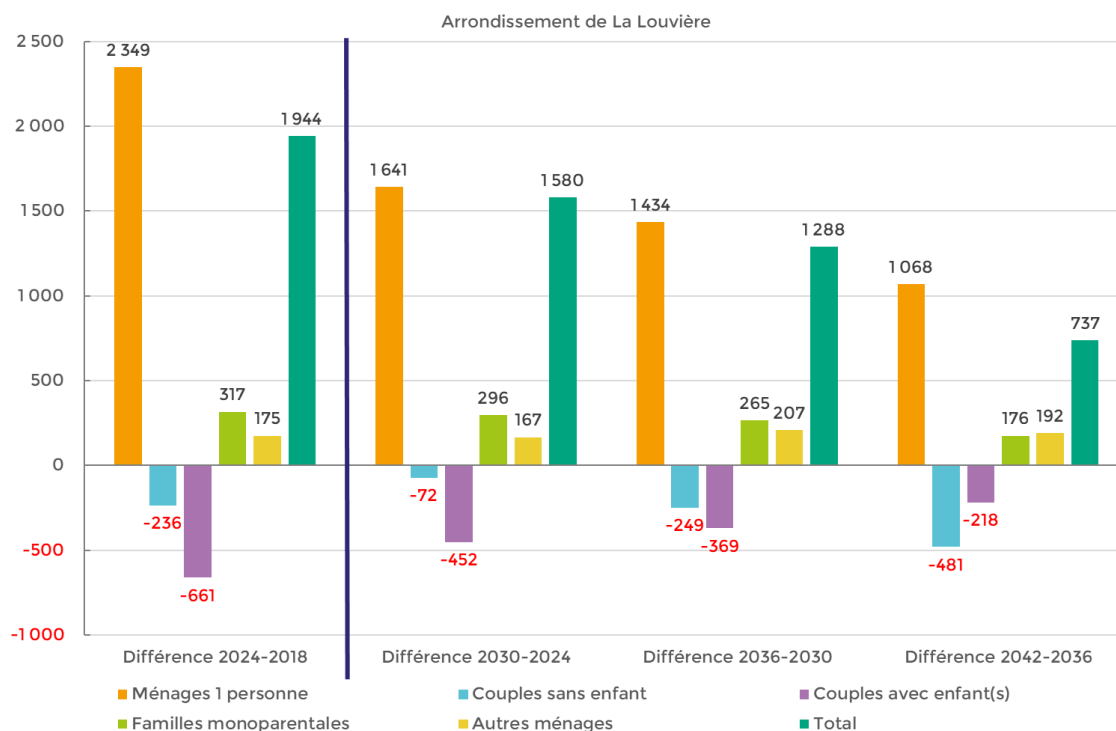
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de La Louvière en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de La Louvière



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de La Louvière en 2024, les ménages d'isolé sont les plus nombreux parmi les 62 605 ménages privés²². Ils représentent 37,1 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,2 % puis les couples sans enfant (20,4 %) et les familles monoparentales (14,2 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 23 225 en 2024 à 27 369 en 2042, soit une hausse de 4 144 ménages d'isolé. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant, déjà en baisse sur la période 2018-2024, devraient continuer à décroître, de plus en plus fortement jusqu'en 2042. Quant aux couples avec enfant(s), ils poursuivraient leur diminution, mais de moins en moins fortement que sur la période 2018-2024. La perte serait de -1 039 ménages sur la période 2024-2042.

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances relatives importantes sur la période considérée. Leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés et il devrait augmenter respectivement de +736 et +566.

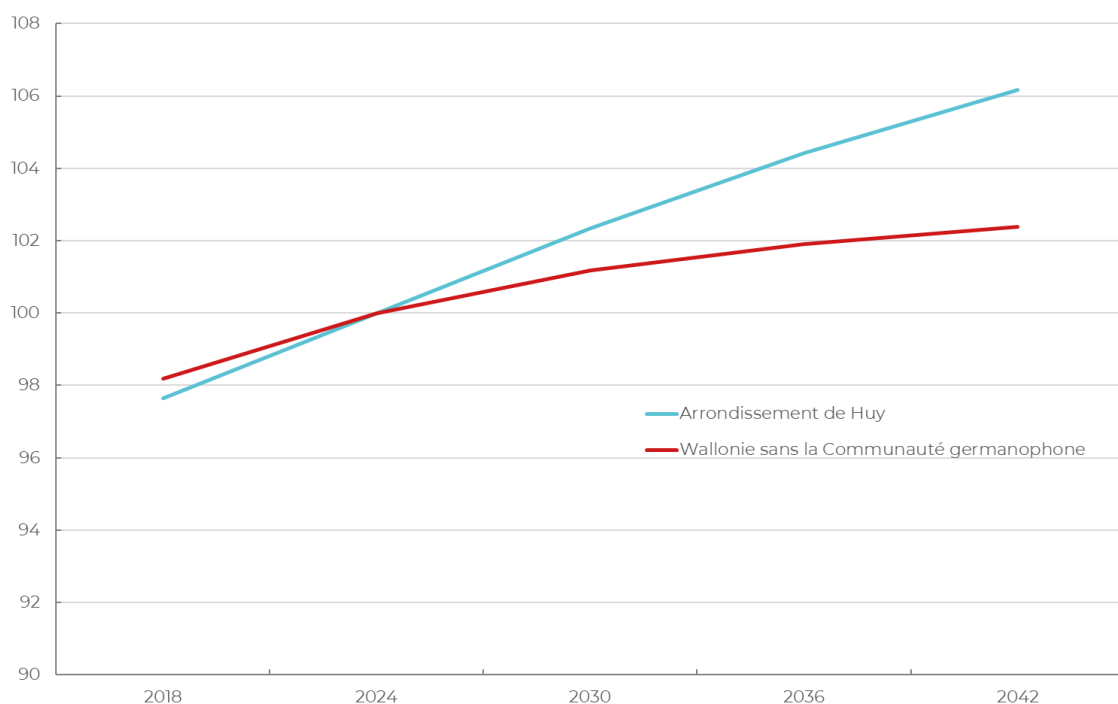
²² Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.9. ARRONDISSEMENT DE HUY

3.9.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Huy 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

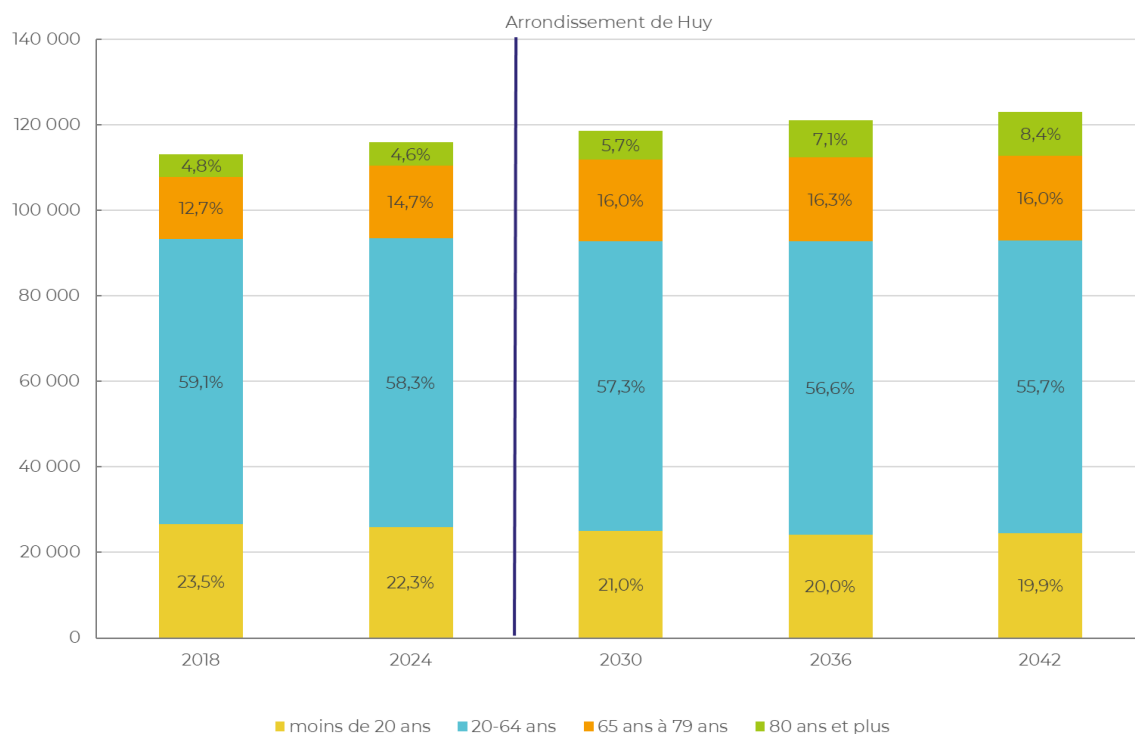
Selon les perspectives, l'arrondissement de Huy devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +6,2 % est nettement supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Waremme passerait d'une population de 115 830 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 122 964 habitants en 2042, soit une augmentation de 7 134 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Huy et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

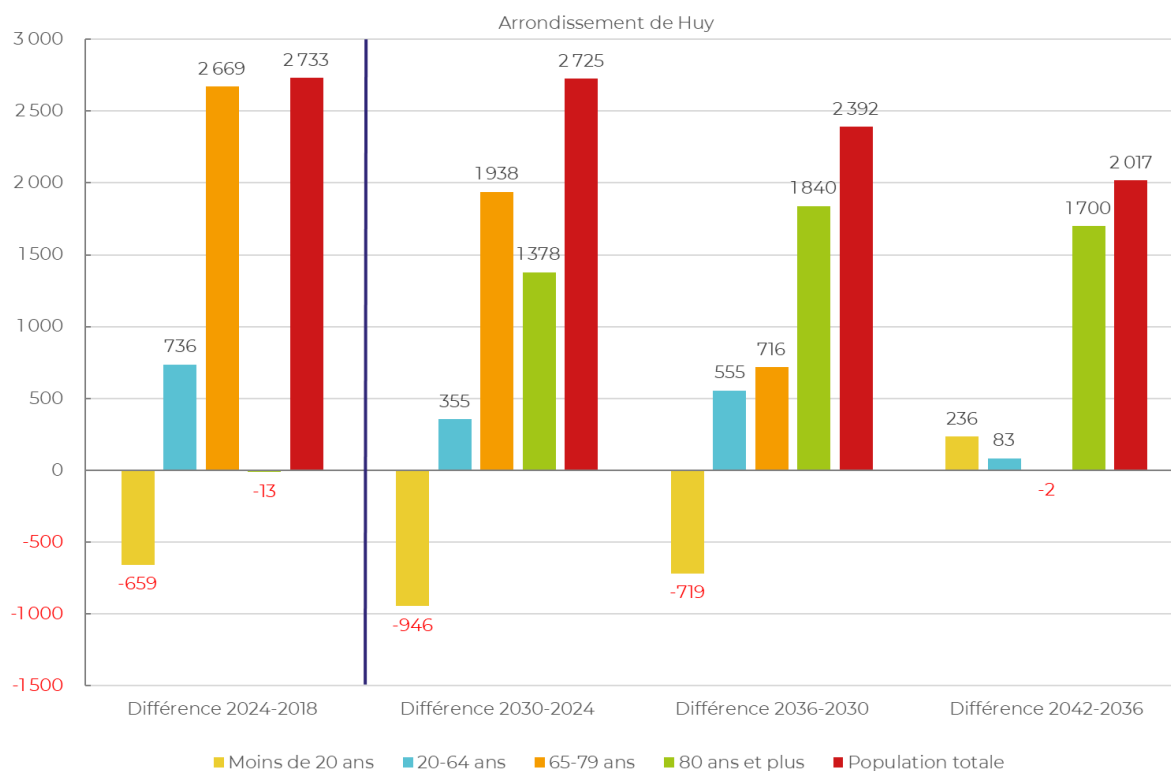
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Huy en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Huy



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

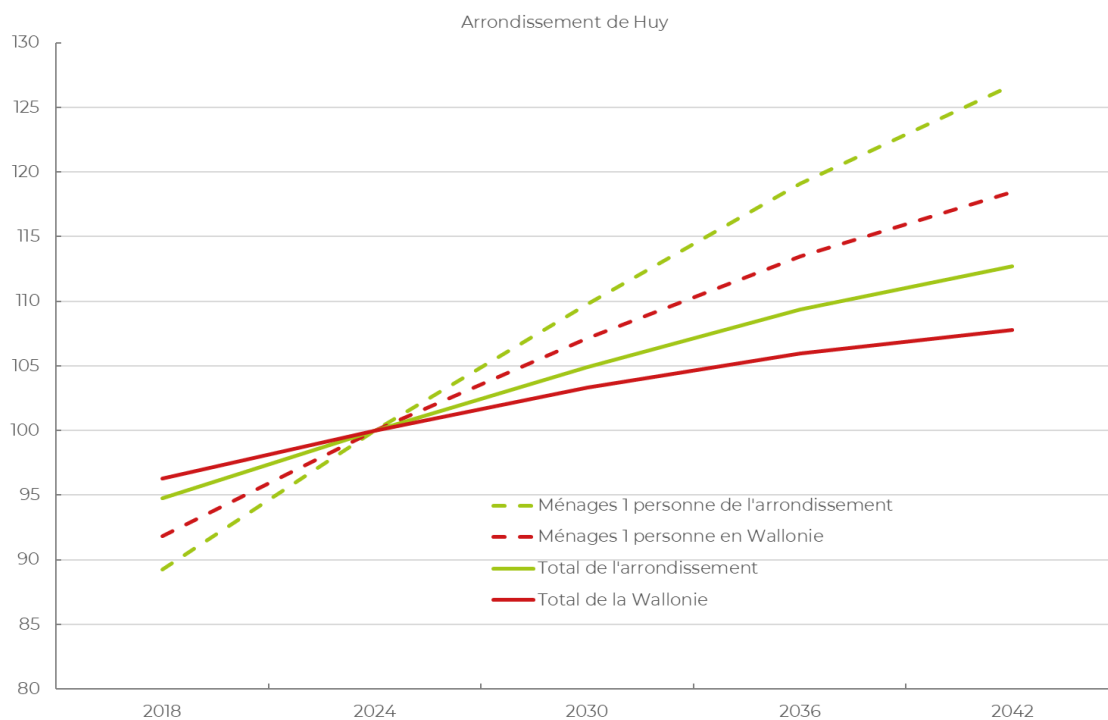
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans diminuerait jusqu'en 2036 avant de renouer avec la croissance. Les 20-64 ans devraient augmenter faiblement à l'horizon 2042. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2036 puis se stabiliseraient, alors que la hausse des 80 ans et plus s'accélérera sur toute la période. À remarquer la légère diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,4 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 24,4 % de la population (cf. graphique 2).

3.9.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Huy 2017-2023-2041 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Huy passerait de 50 469 à 56 867, soit une hausse de 6 398 unités (+12,7 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance se maintiendrait quasiment comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +2 646 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +6 398 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

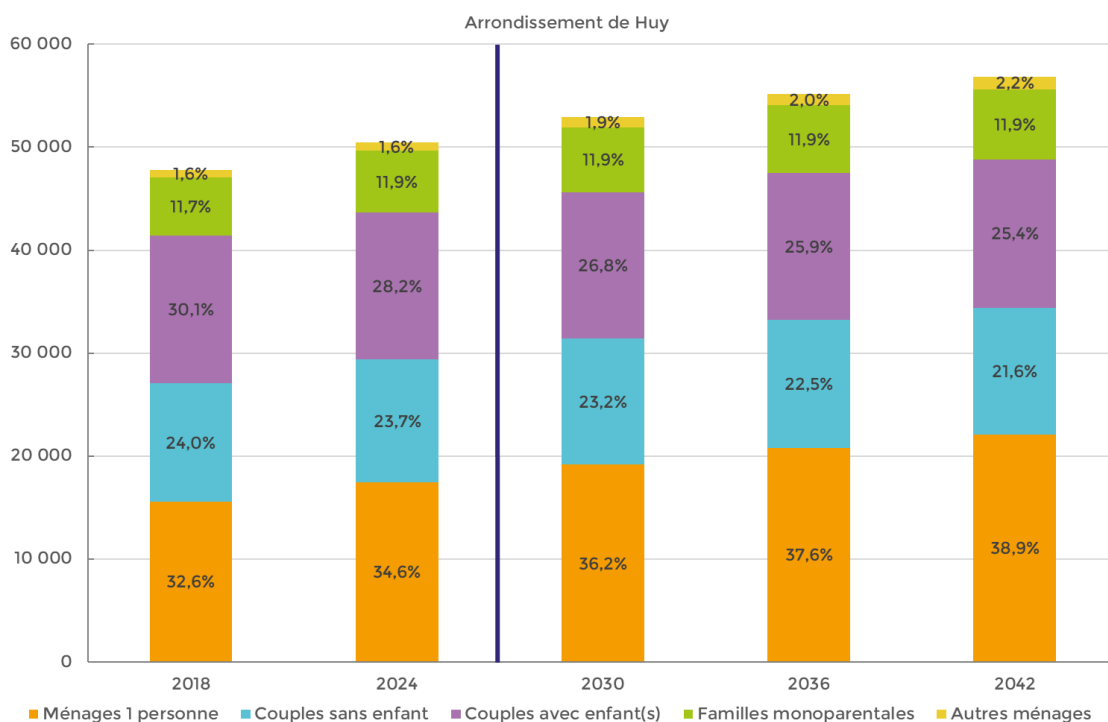
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Huy et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

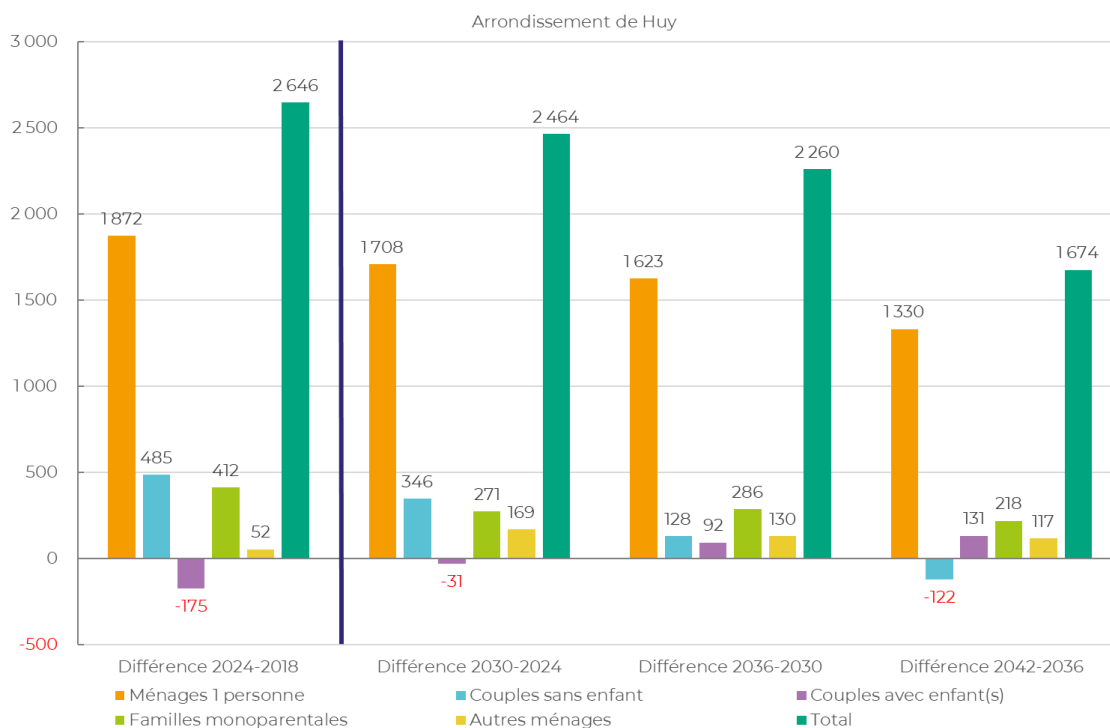
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Huy en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Huy



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Huy en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 50 469 ménages privés²³. Ils représentent 34,6 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 28,2 % puis les couples sans enfant (23,7 %) et les familles monoparentales (11,9 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 17 440 en 2024 à 22 102 en 2042, soit une hausse de 4 662 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+352). Quant aux couples avec enfant(s), ils augmenteraient légèrement sur l'ensemble de la période selon le BFP, passant de 14 232 en 2024 à 14 425 en 2042 (+193).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +776 (de 6 011 en 2024 à 6 787 en 2042) et +415 (de 831 en 2024 à 1 246 en 2042).

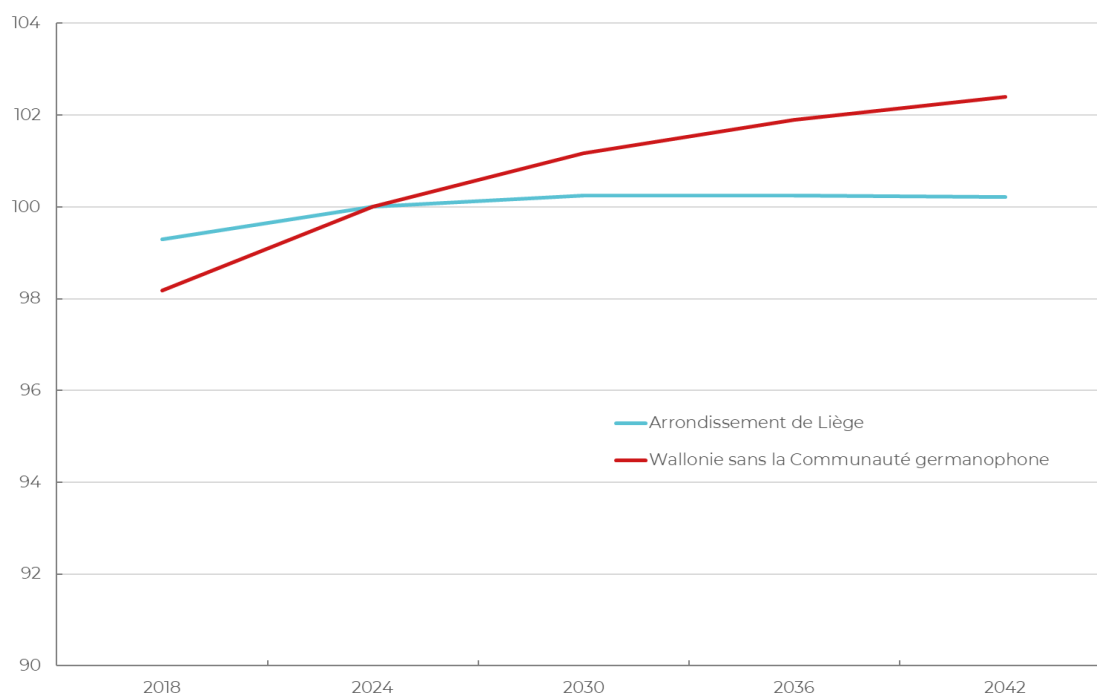
²³ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.10. ARRONDISSEMENT DE LIÈGE

3.10.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Liège 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

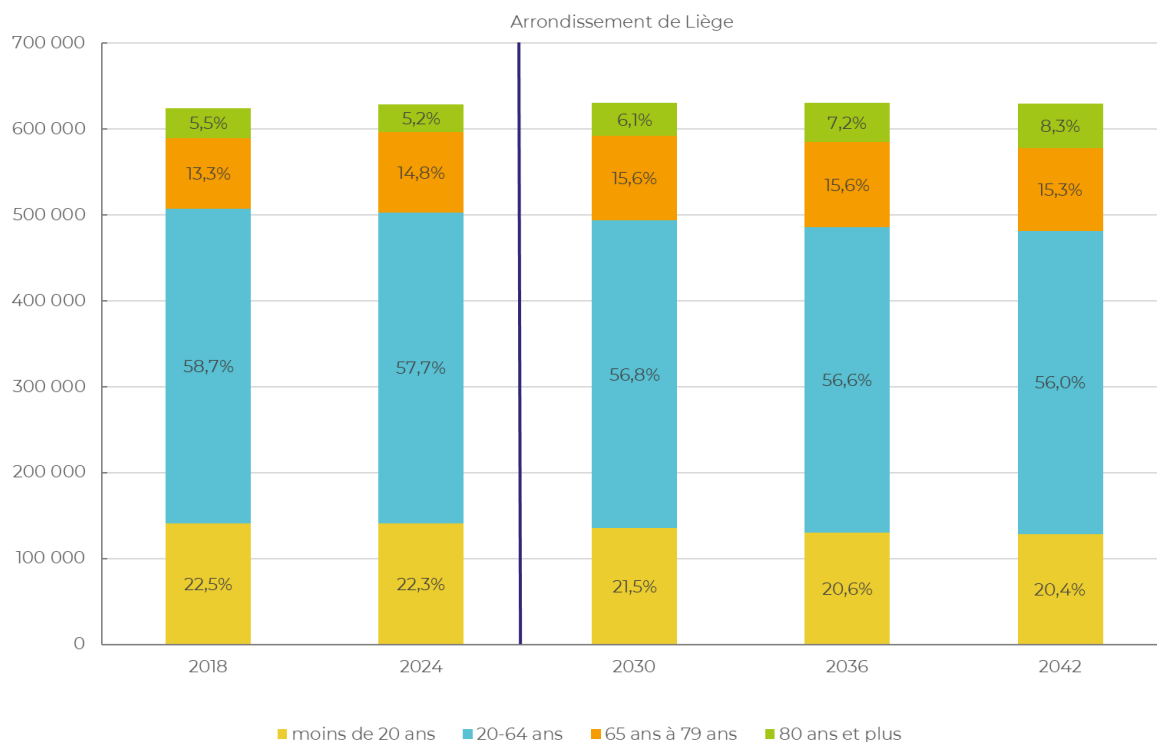
Selon les perspectives, l'arrondissement de Liège devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette légère croissance de +0,2 % est nettement inférieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Liège passerait d'une population de 628 381 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 629 771 habitants en 2042, soit une augmentation de 1 390 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

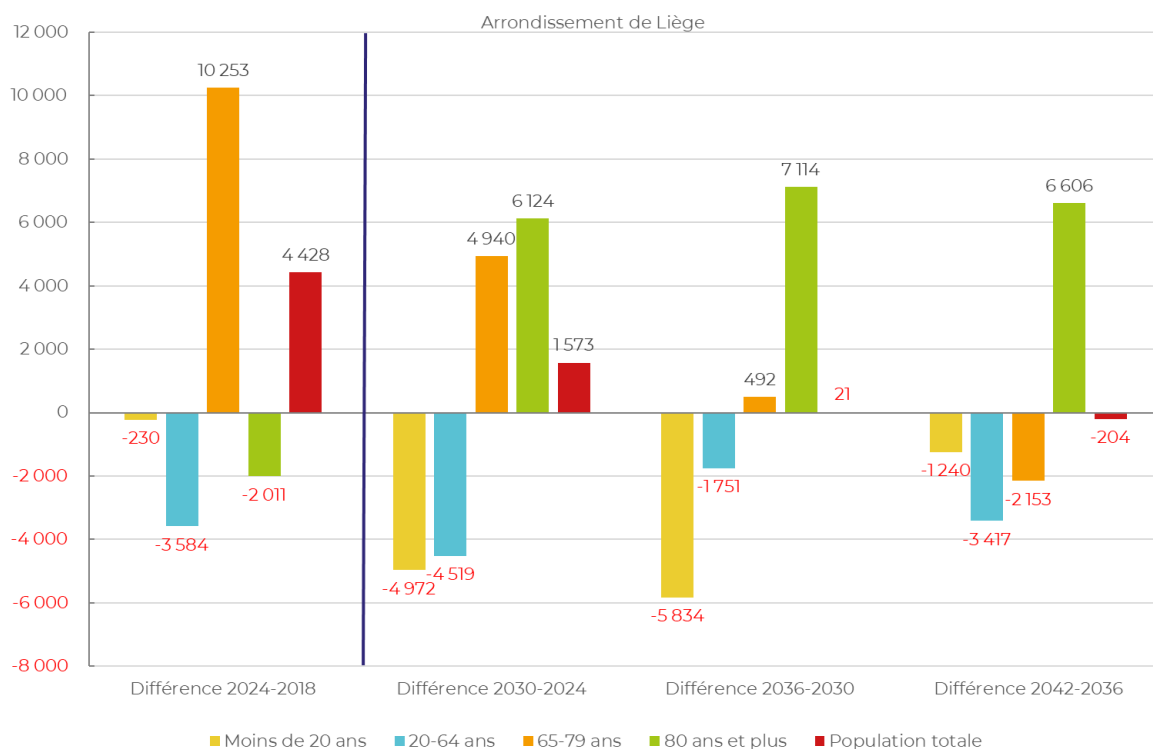
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Liège en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Liège



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

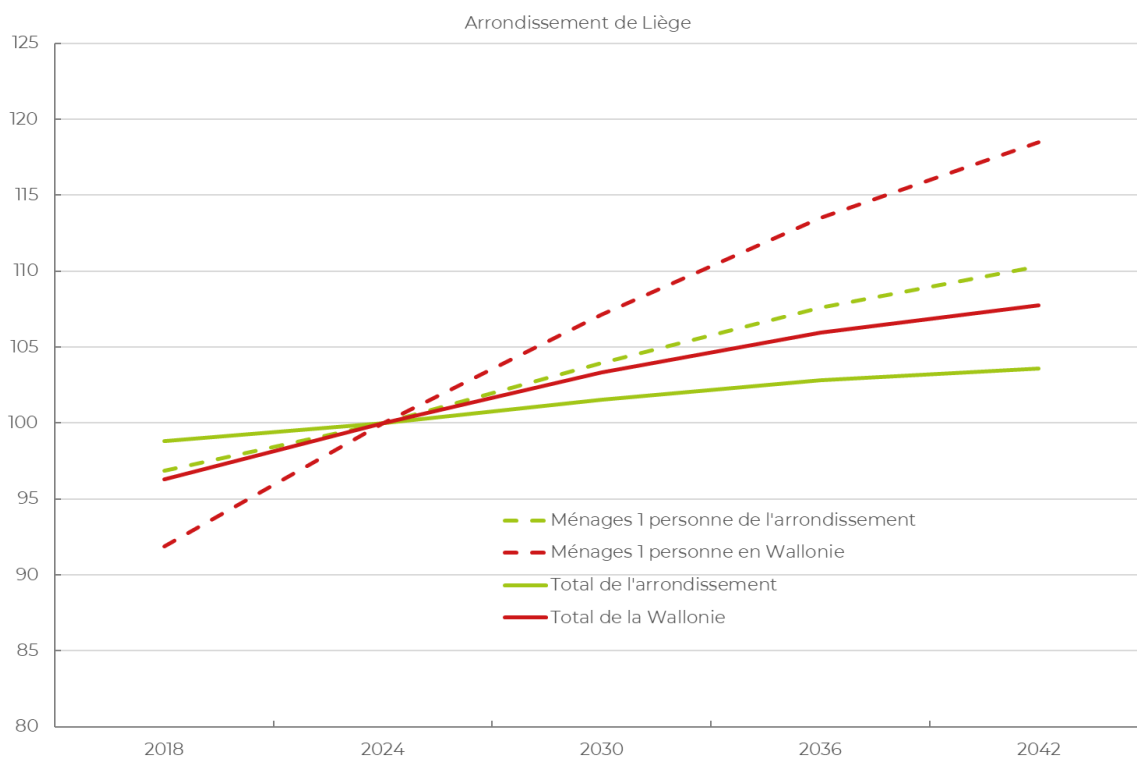
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans diminuerait sur toute la période, perdant déjà -4 972 unités entre 2024 et 2030. Le nombre des 20-64 ans devrait continuer à se réduire également jusqu'en 2042. Quant aux 65-79 ans, leur croissance fléchira jusqu'à devenir négative à partir de 2036, alors que la hausse des 80 ans et plus sera élevée sur toute la période. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,0 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 23,6 % de la population (cf. graphique 2).

3.10.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Liège 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Liège passerait de 289 653 à 300 023, soit une hausse de 10 370 unités (+3,6 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance s'affaiblit comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +3 463 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +10 370 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

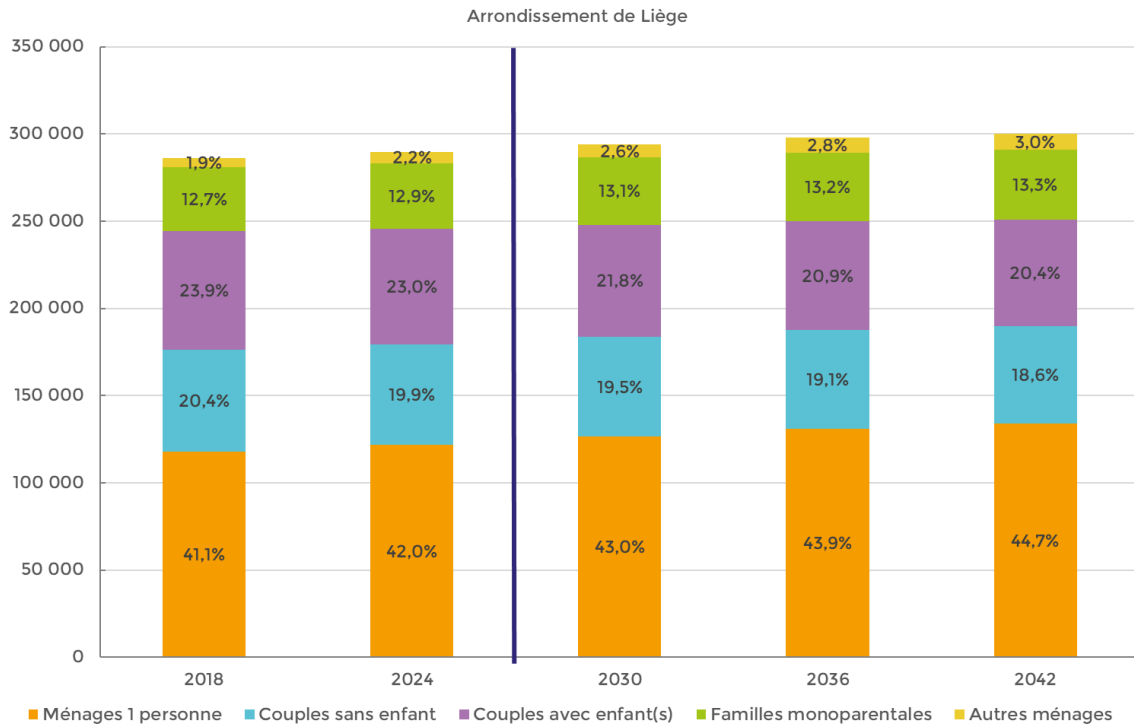
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Liège et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Liège en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Liège



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Liège en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 289 653 ménages privés²⁴. Ils représentent 42,0 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 23,0 % puis les couples sans enfant (19,9 %) et les familles monoparentales (12,9 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 121 600 en 2024 à 134 117 en 2042, soit une hausse de 12 517 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient diminuer jusqu'en 2042 (-1 950). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront fortement selon le BFP, passant de 66 544 en 2024 à 61 185 en 2042 (-5 359).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +2 581 (de 37 417 en 2024 à 39 998 en 2042) et +2 582 (de 6 424 en 2024 à 9 006 en 2042).

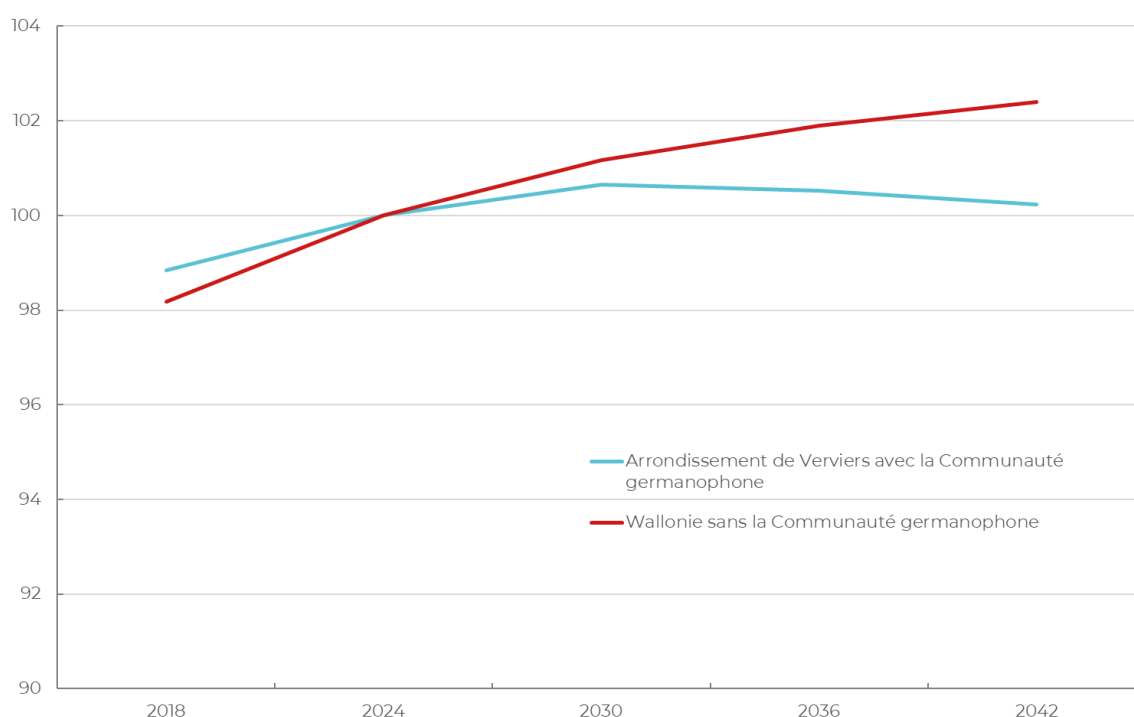
²⁴ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.11. ARRONDISSEMENT DE VERVIERS (AVEC LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE)

3.11.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone) 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

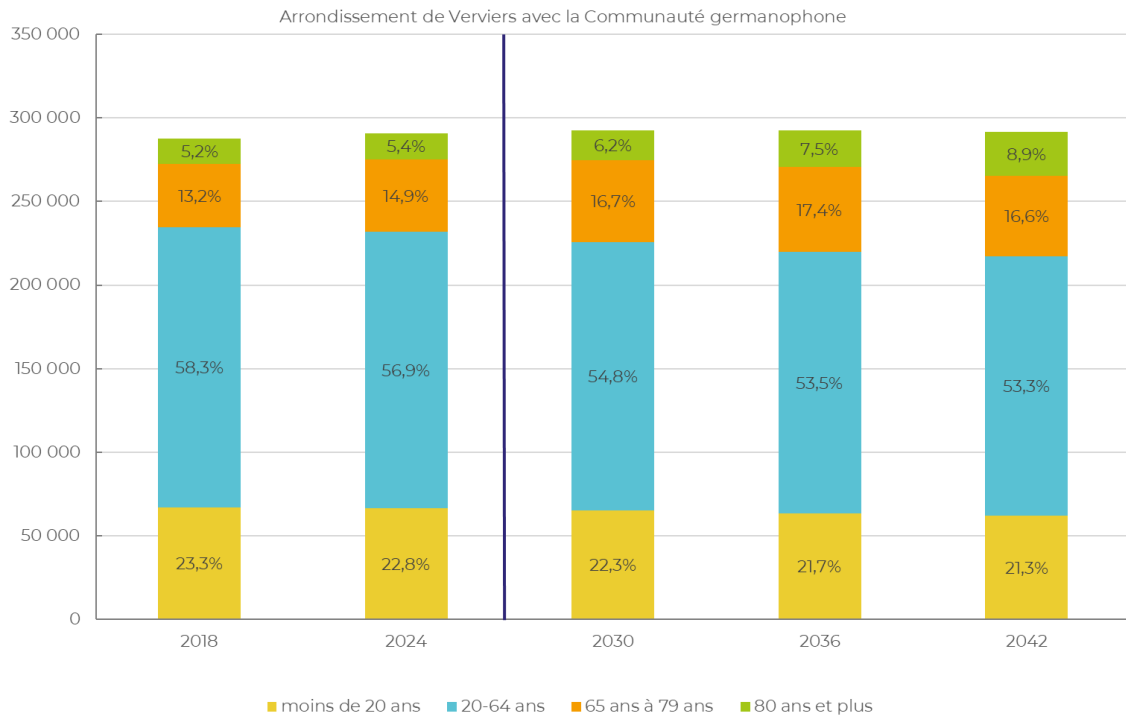
Selon les perspectives, l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone) devrait enregistrer une quasi-stabilisation de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). La légère augmentation de +0,2 % est une évolution différente de la Région wallonne où la croissance est prévue à +2,4 %. L'arrondissement de Verviers passerait d'une population de 290 756 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 291 430 habitants en 2042, soit une légère augmentation de 674 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone) et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

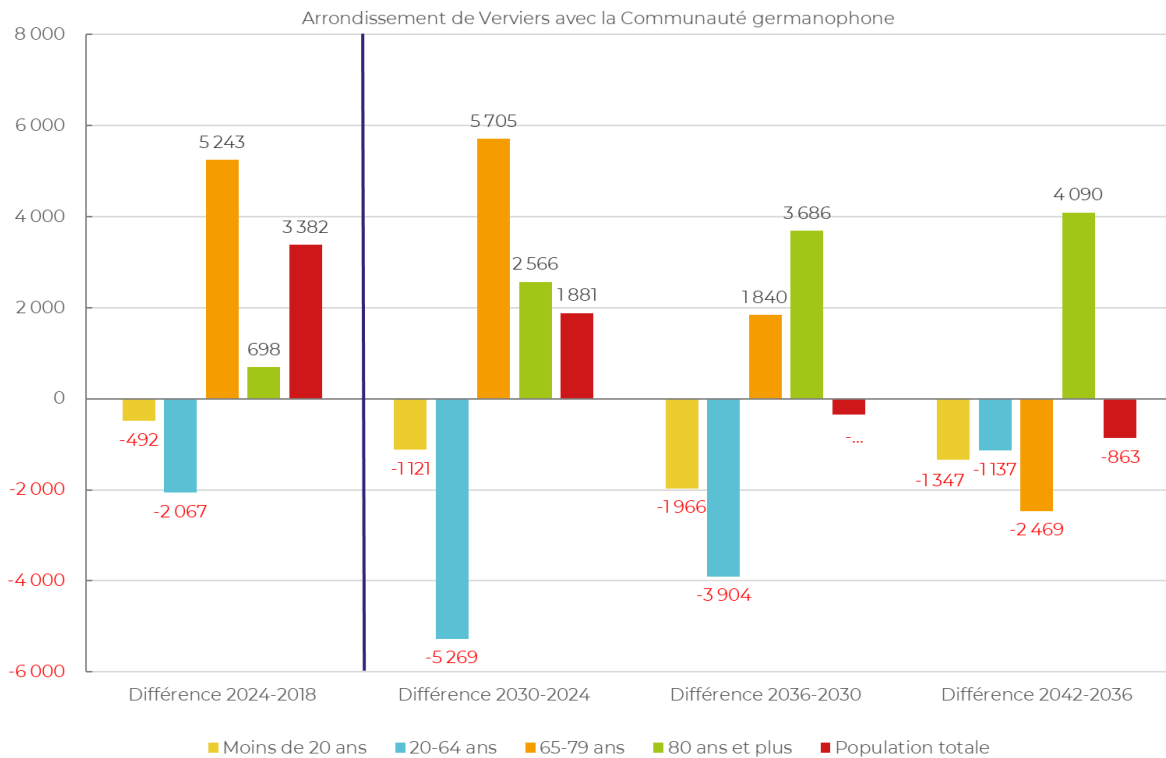
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone) en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone)



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera une augmentation importante de la classe des 65 ans et plus : cependant si la hausse des 80 ans et plus s'accélérera sur toute la période, les 65-79 ans devraient reculer entre 2036 et 2042. Quant aux groupes de moins de 20 ans et les 20-64 ans, ils poursuivraient à l'horizon 2042 leur recul déjà observé entre 2018 et 2024.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,2 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 25,5 % de la population (cf. graphique 2).

3.11.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone) 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Verviers passerait de 127 870 à 133 733, soit une hausse de 5 863 unités (+4,6 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance s'affaiblit comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +3 691 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +5 863 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

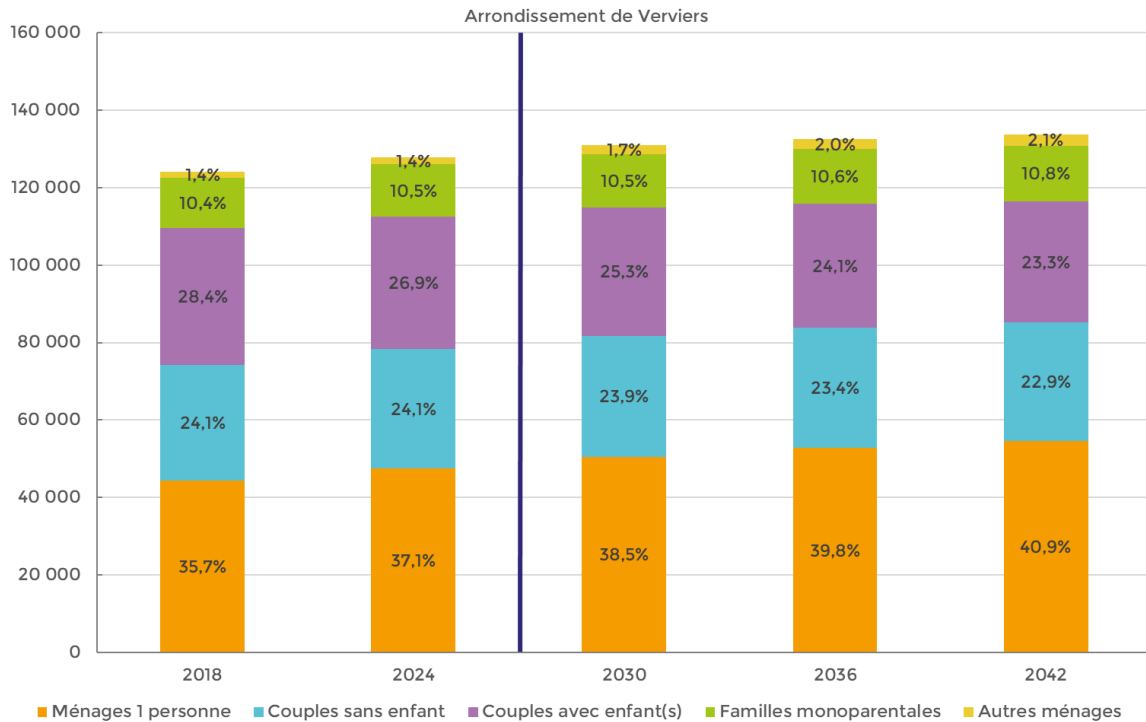
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone) et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

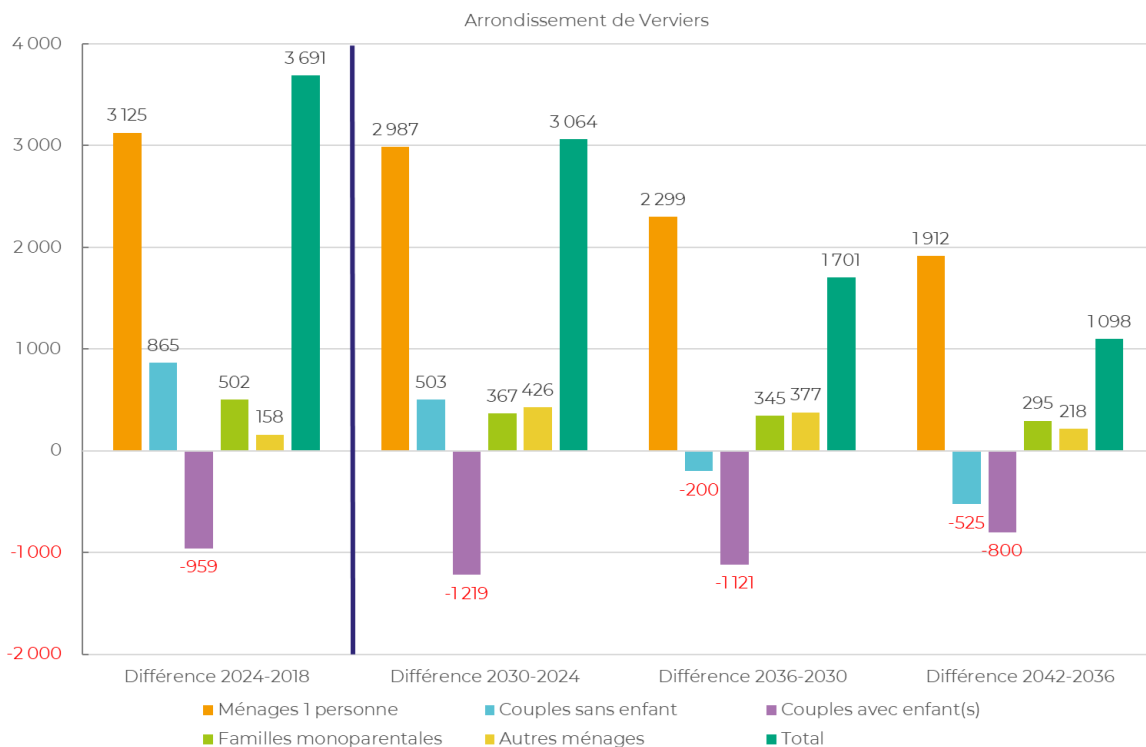
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone) en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Verviers (avec la Communauté germanophone)



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Verviers en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 127 870 ménages privés²⁵. Ils représentent 37,1 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,9 % puis les couples sans enfant (24,1 %) et les familles monoparentales (10,5 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 47 470 en 2024 à 54 667 en 2042, soit une hausse de 7 197 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient diminuer jusqu'en 2042 (-222). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront fortement selon le BFP, passant de 34 362 en 2024 à 31 222 en 2042 (-3 140).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +1007 (de 13 408 en 2024 à 14 415 en 2042) et +1021 (de 1 840 en 2024 à 2 861 en 2042).

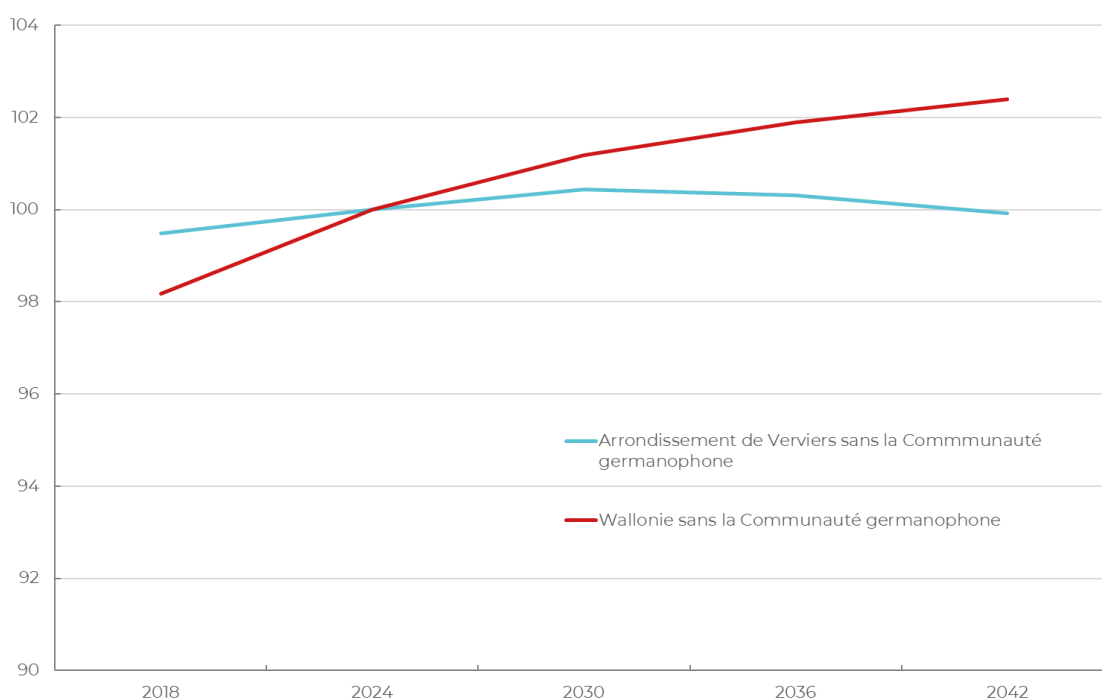
²⁵ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.12. ARRONDISSEMENT DE VERVIERS (SANS LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE)

3.12.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Verviers (sans la Communauté germanophone) 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

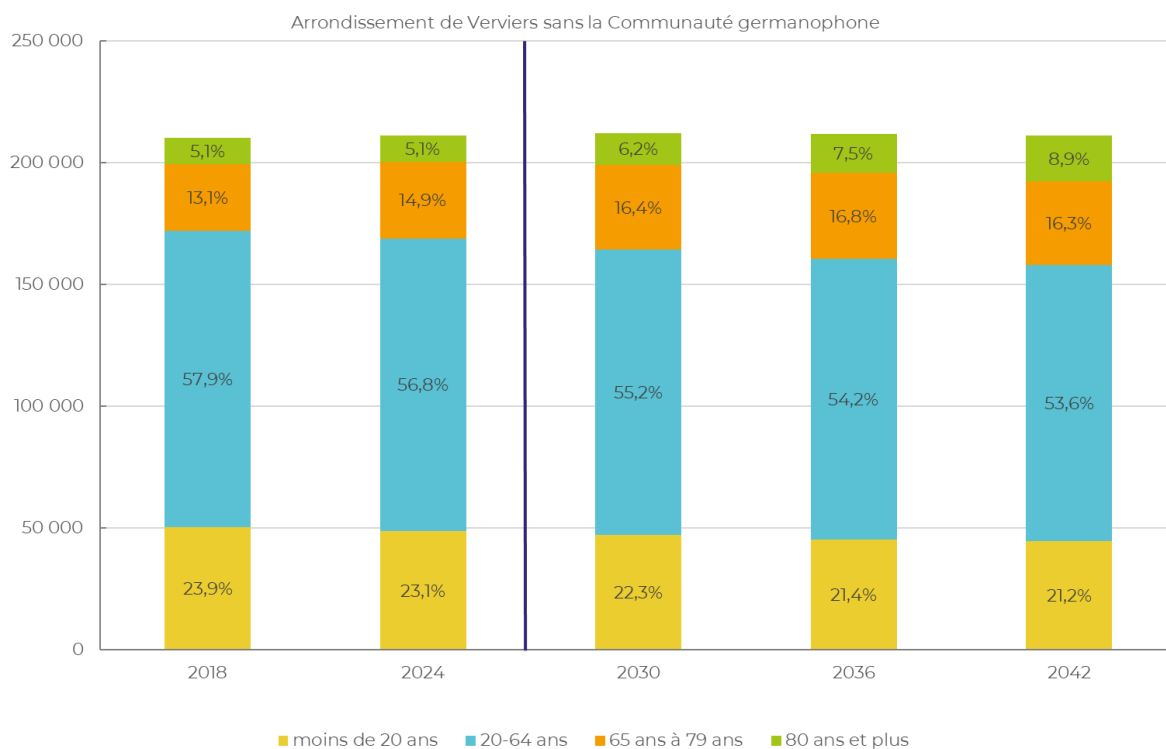
Selon les perspectives, l'arrondissement de Verviers (sans les communes germanophones) devrait enregistrer une légère diminution de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette légère diminution est proche d'une stabilisation puisqu'elle est estimée à -0,1 % ; c'est une évolution différente de la Région wallonne où la croissance est prévue à +2,4 %. L'arrondissement de Verviers passerait d'une population de 211 277 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 211 122 habitants en 2042, soit une diminution de 155 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Verviers (sans la Communauté germanophone) et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



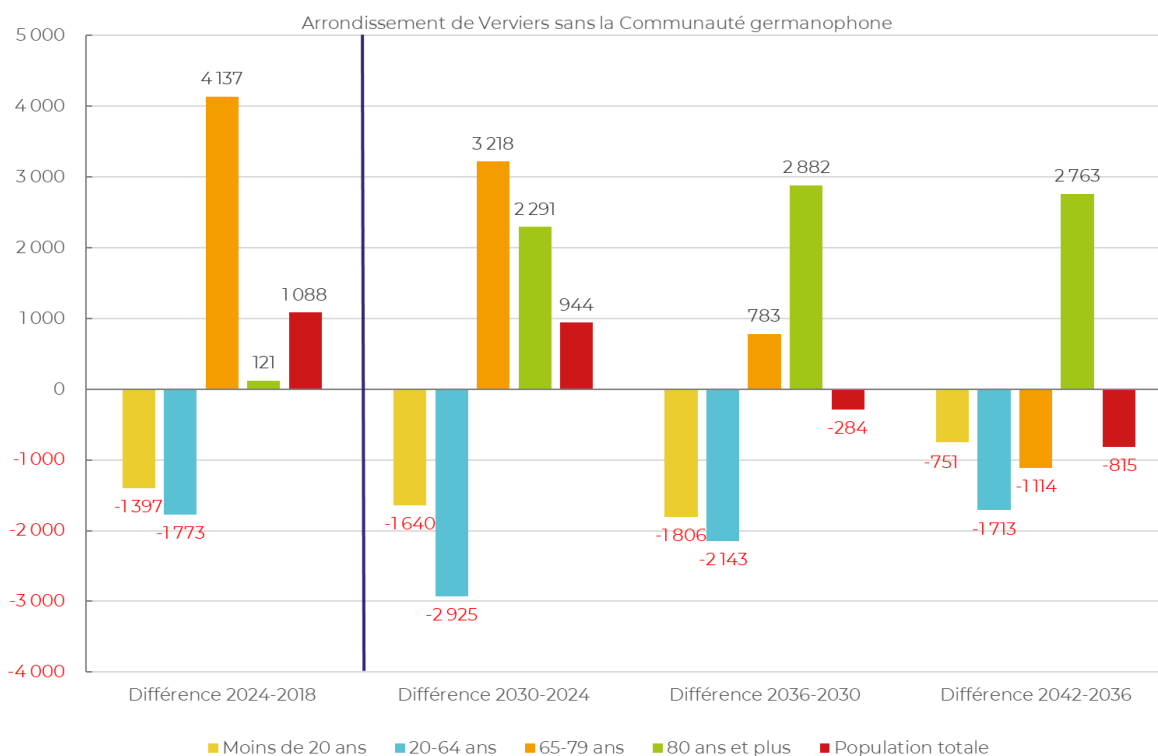
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Verviers (sans la Communauté germanophone) en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Verviers (sans la Communauté germanophone)



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera une augmentation importante de la classe des 65 ans et plus : cependant si la hausse des 80 ans et plus s'accélérera sur toute la période, les 65-79 ans devraient reculer entre 2036 et 2042. Quant aux groupes de moins de 20 ans et les 20-64 ans, ils poursuivraient à l'horizon 2042 leur recul déjà observé entre 2018 et 2024.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,1 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 25,2 % de la population (cf. graphique 2).

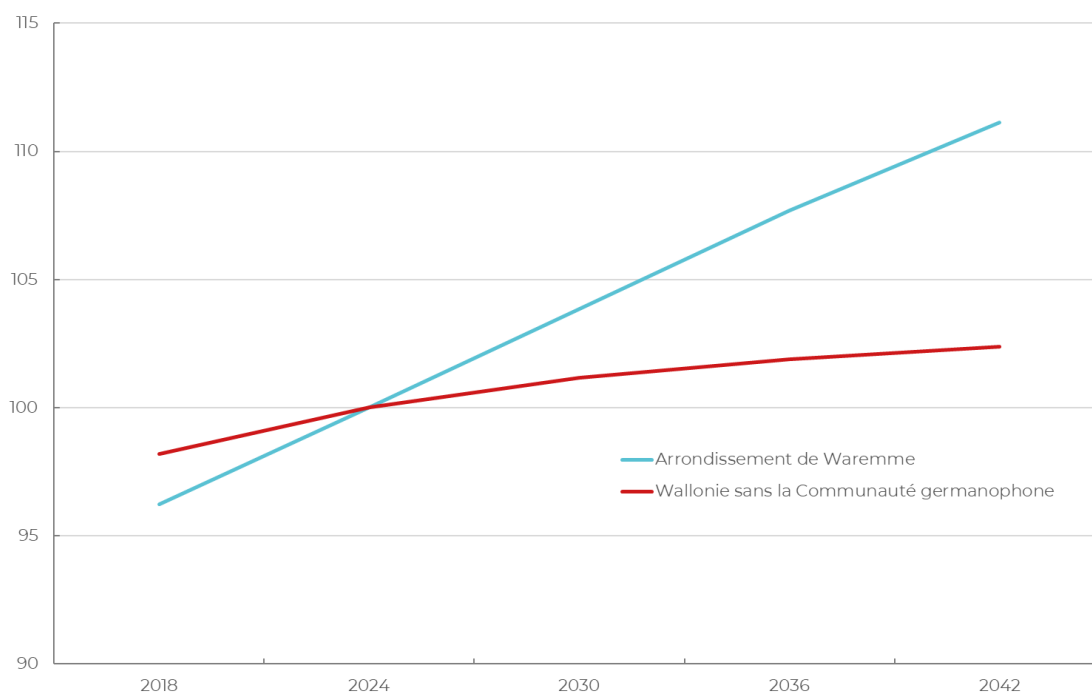
Les perspectives pour les ménages privés ne sont pas disponibles pour l'arrondissement de Verviers avec extractions des 9 communes germanophones. Une fiche pour l'ensemble de l'arrondissement (y compris la Communauté germanophone) est par ailleurs disponible) avec les perspectives de population et l'évolution des ménages privés.

3.13. ARRONDISSEMENT DE WAREMME

3.13.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Waremme 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

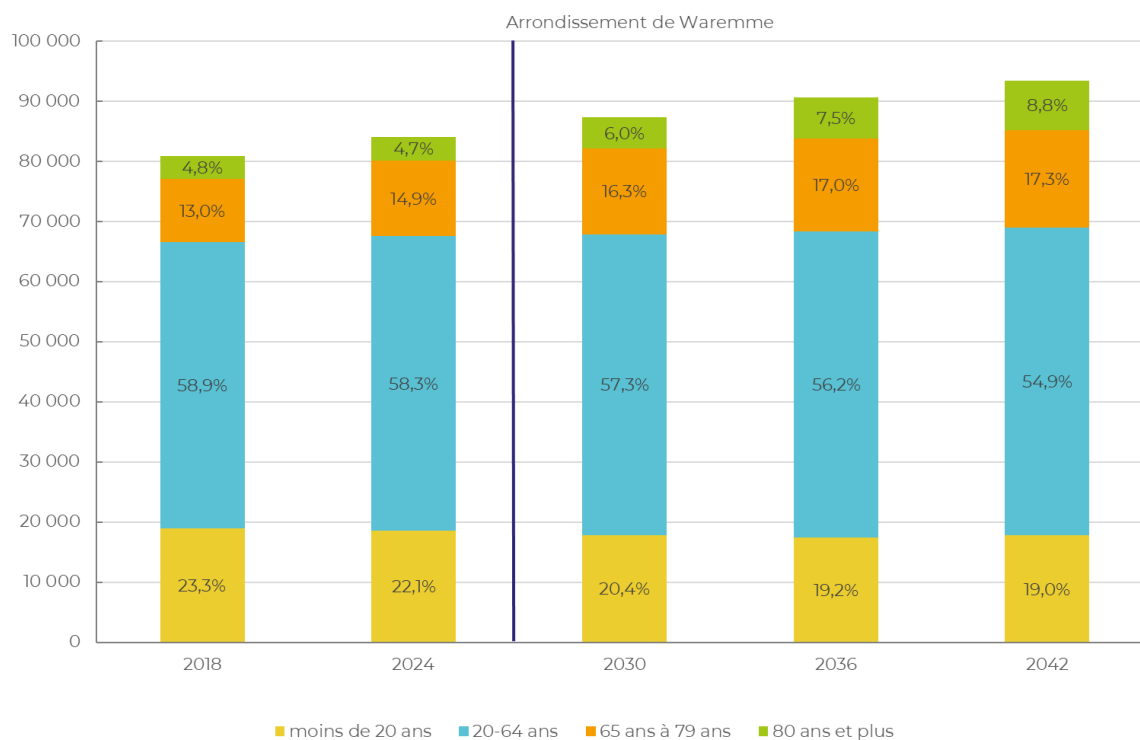
Selon les perspectives, l'arrondissement de Waremme devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +11,1 % est nettement supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Waremme passerait d'une population de 84 071 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 93 424 habitants en 2042, soit une augmentation de 9 353 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Waremme et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

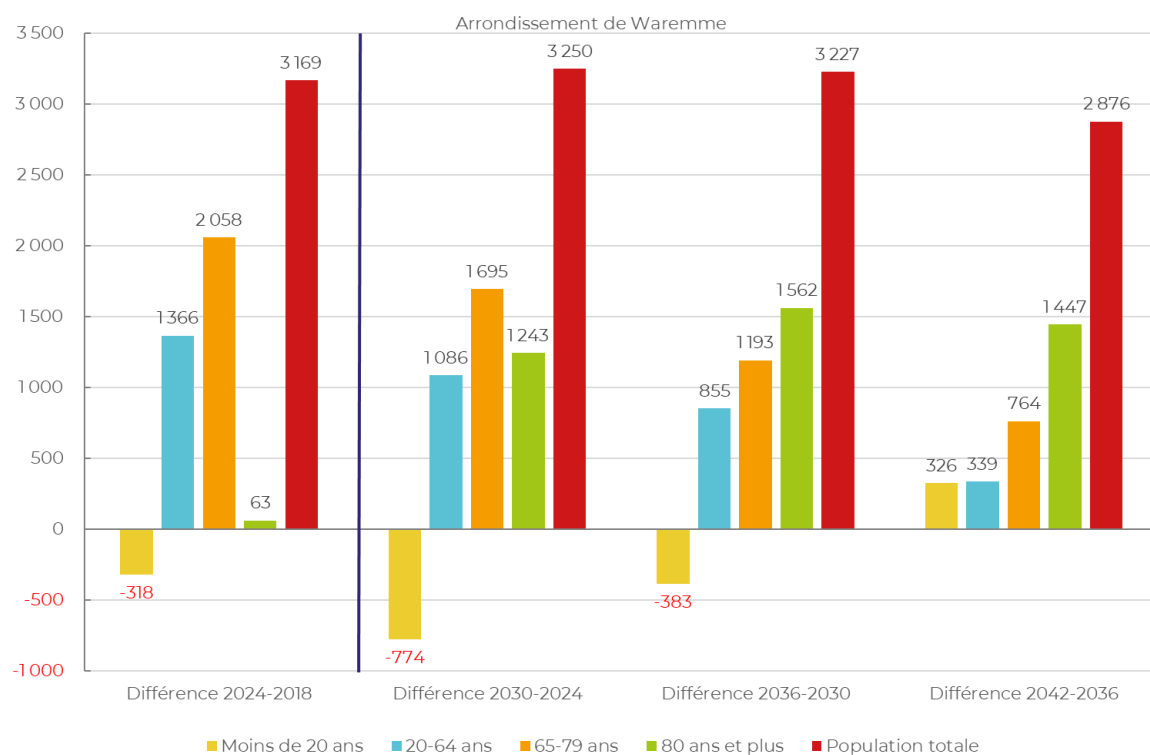
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Waremme en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Waremme



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

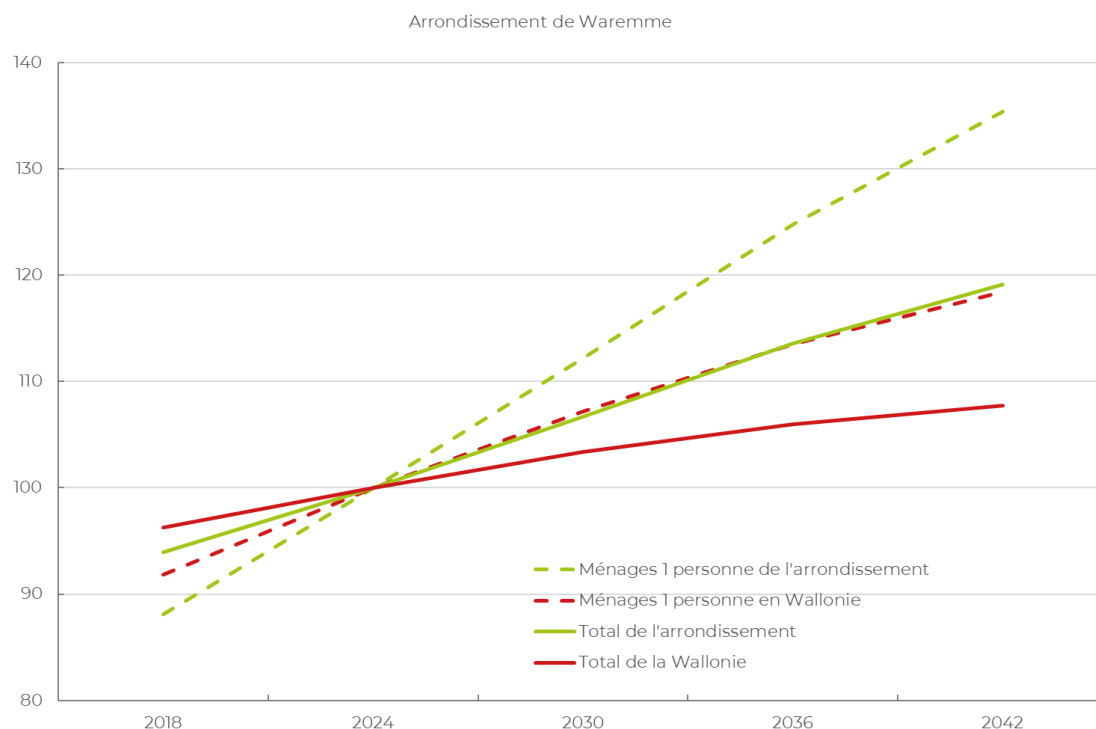
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans diminuerait sur toute la période, perdant déjà -774 unités entre 2024 et 2030. La croissance des 20-64 ans devrait ralentir, mais rester positive jusqu'en 2042. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique moins rapidement, alors que la hausse des 80 ans et plus restera élevée. À remarquer la faible hausse des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,6 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 26,1 % de la population (cf. graphique 2).

3.13.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Waremme 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Waremme passerait de 35 937 à 42 823, soit une hausse de 6 886 unités (+19,2 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance se maintiendrait comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +2 173 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à + 6 886 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Waremme et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Waremme en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Waremme



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Waremme en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 35 937 ménages privés²⁶. Ils représentent 32,3 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 29,6 % puis les couples sans enfant (24,9 %) et les familles monoparentales (11,4 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 11 619 en 2024 à 15 732 en 2042, soit une hausse de 4 113 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+1 184). Quant aux couples avec enfant(s), la légère croissance se maintiendrait selon le BFP, passant de 10 639 en 2024 à 11 058 en 2042 (419).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances légères sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +692 (de 4 101 en 2024 à 4 793 en 2042) et +478 (de 623 en 2024 à 1 101 en 2042).

²⁶ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.14. ARRONDISSEMENT D'ARLON

3.14.1. Évolution de la population de l'arrondissement d'Arlon 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

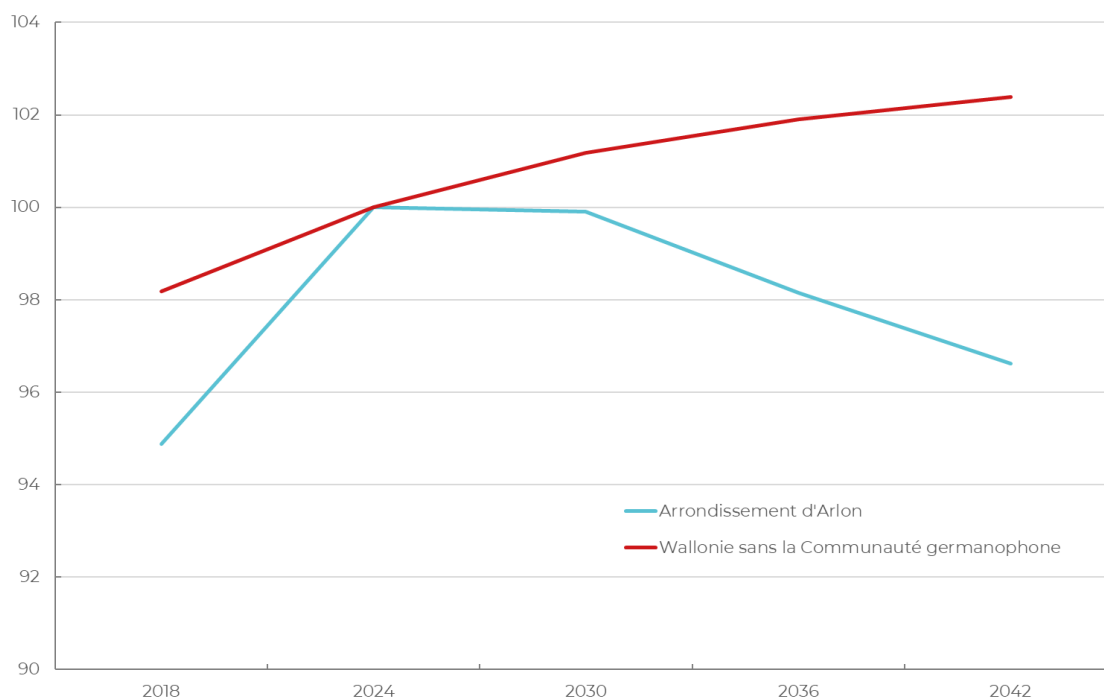
Selon les perspectives du BFP, l'arrondissement d'Arlon devrait enregistrer à l'horizon 2042 une diminution de sa population (cf. graphique 1). Cette baisse serait, selon le BFP, de -3,4 %, alors que la population de la Région wallonne augmenterait de +2,4 %. L'arrondissement d'Arlon passerait d'une population de 65 565 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 63 348 habitants en 2042, soit une diminution de 2 217 habitants sur 18 ans.

Cette évolution atypique prévue par le BFP sera abordée en fin de fiche.

Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (graphique 3), on constatera que cette décroissance repose principalement sur les moins de 65 ans. Si la décroissance des moins de 20 ans devait être importante d'ici à 2042, diminuant plus légèrement sur la période 2036-2042, ce sont les 20-64 ans qui perdront la population la plus importante. À remarquer la très faible diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024 due à la crise de la Covid-19.

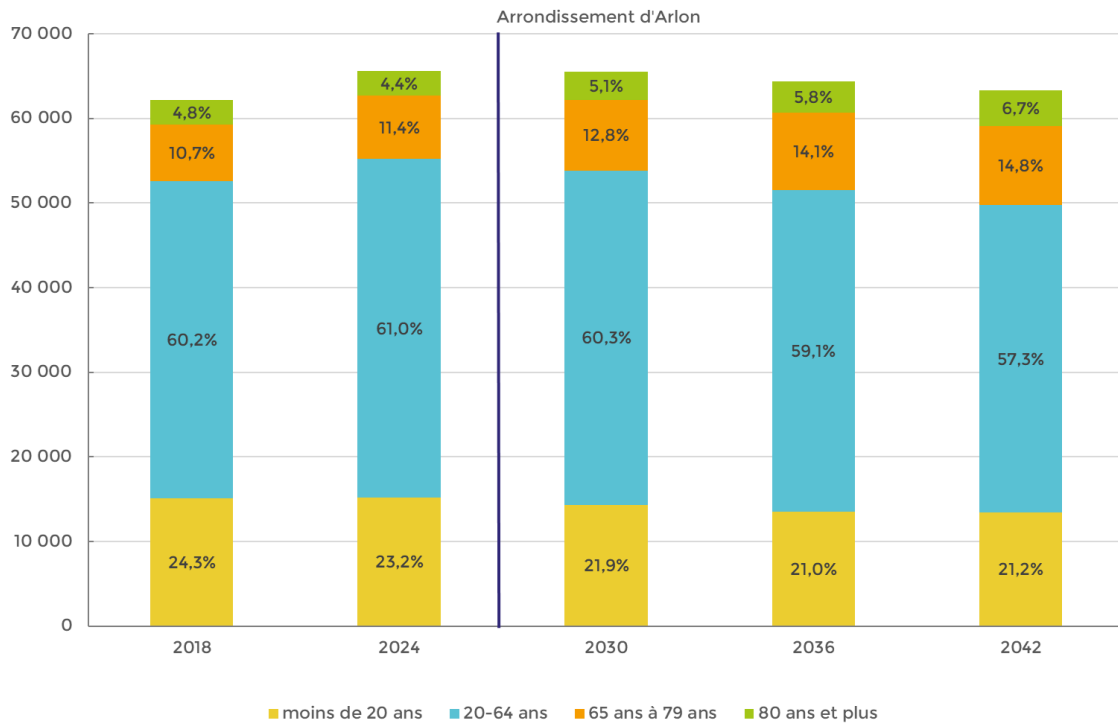
Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 15,8 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 21,5 % de la population (cf. graphique 2).

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement d'Arlon et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

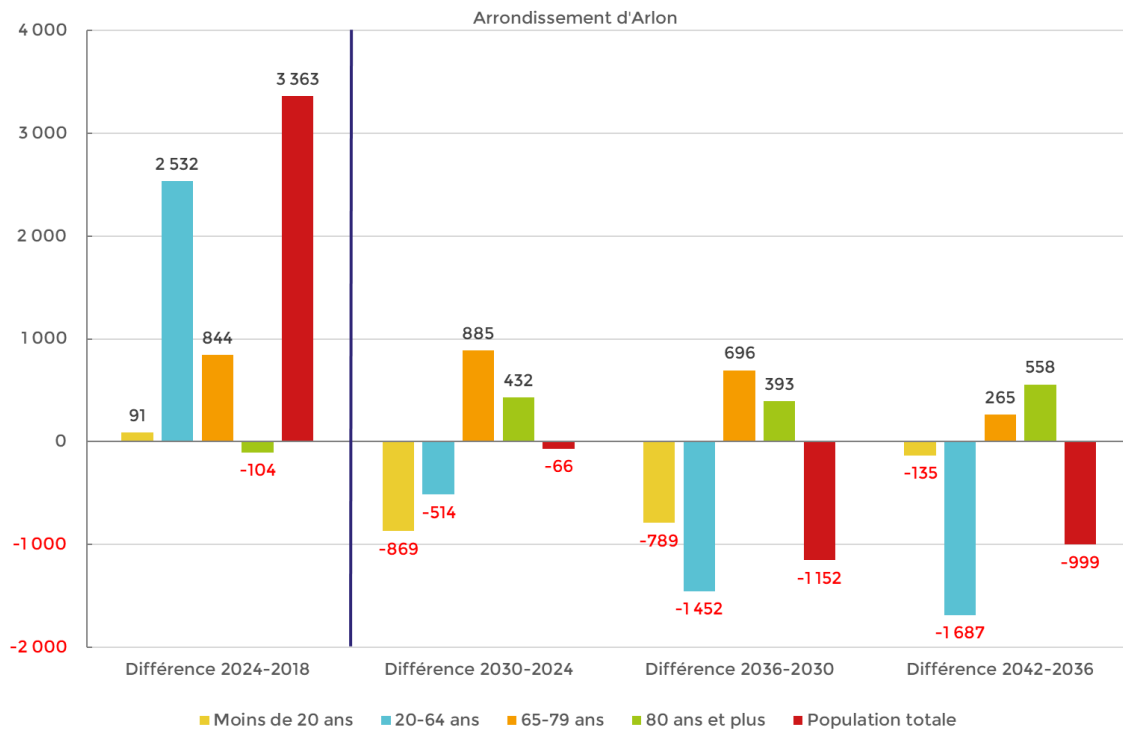
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement d'Arlon en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement d'Arlon



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

3.14.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement d'Arlon 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

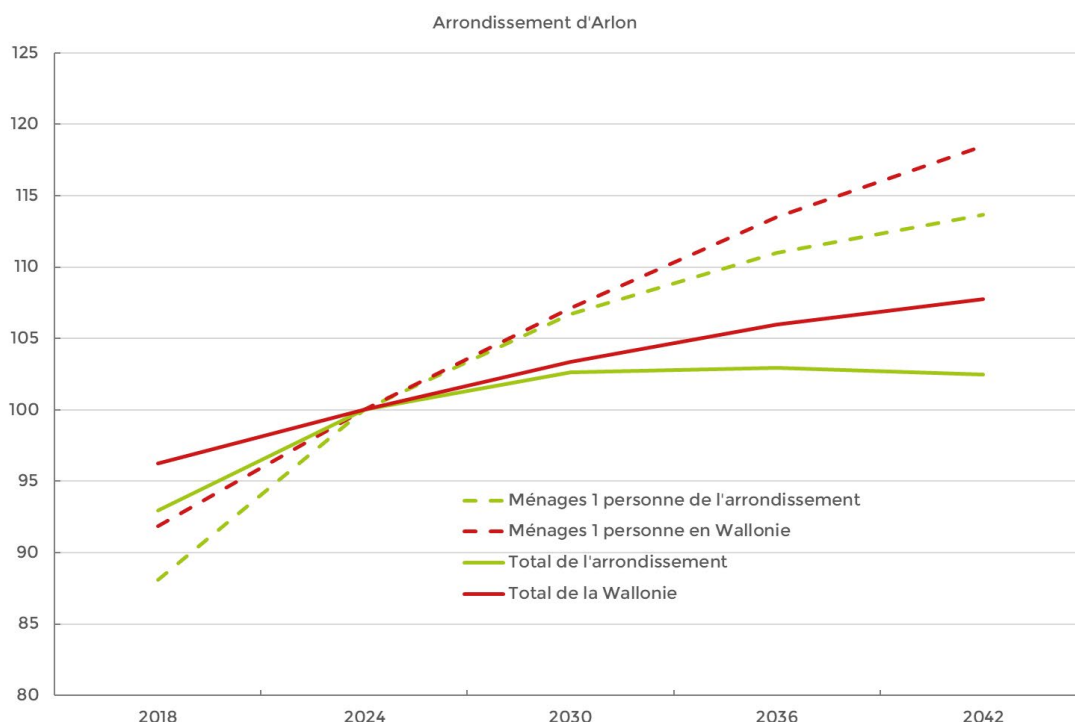
Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement d'Arlon passerait de 28 530 à 29 231, soit une hausse de 701 unités (+2,5 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance fléchit fortement comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +2 016 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à seulement +701 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042. La dernière période 2036-2042 enregistre une légère perte de 135 ménages.

Dans l'arrondissement d'Arlon en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 28 530 ménages privés²⁷. Ils représentent 37,0 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 28,9 % puis les couples sans enfant (22,0 %) et les familles monoparentales (10,3 %).

Les couples sans enfant devraient voir leur nombre diminuer jusqu'en 2042 (-98) alors que les personnes isolées augmenteraient de 1 444 (de 10 565 à 12 009 ménages). Quant aux couples avec enfants, ils devraient accuser une nette chute passant de 8 245 en 2024 à 7 139 en 2042 (-1 106).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +138 (de 2 943 en 2023 à 3 081 en 2042) et +323 (de 509 en 2023 à 832 en 2042).

Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement d'Arlon et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)

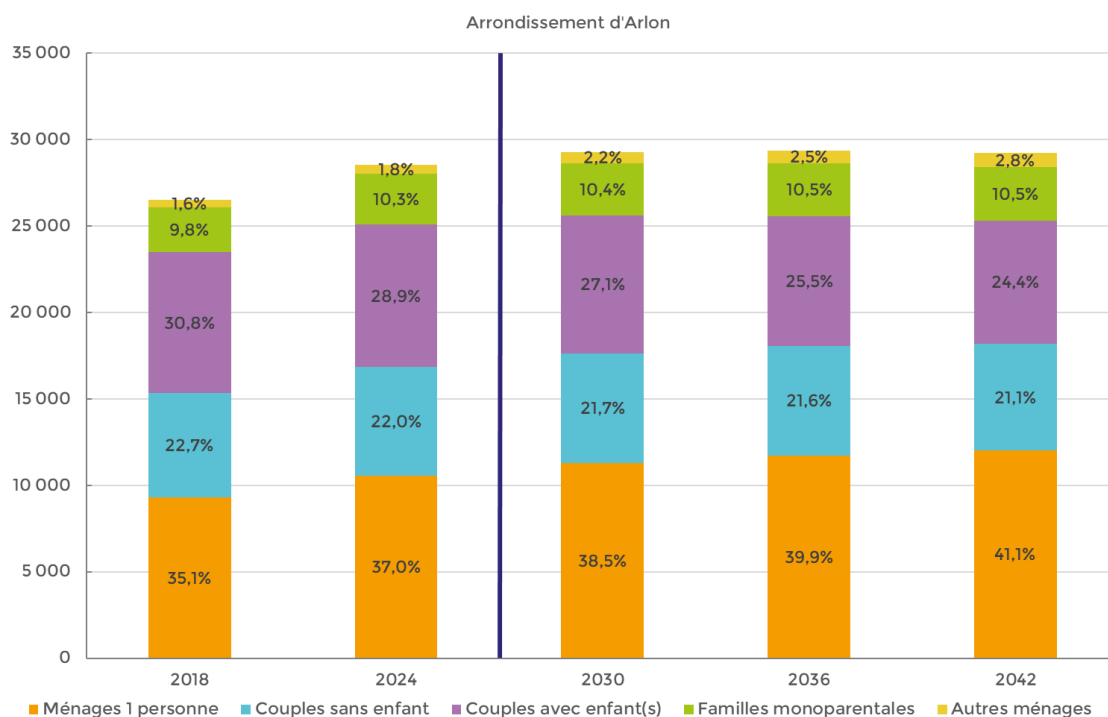


Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

²⁷ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

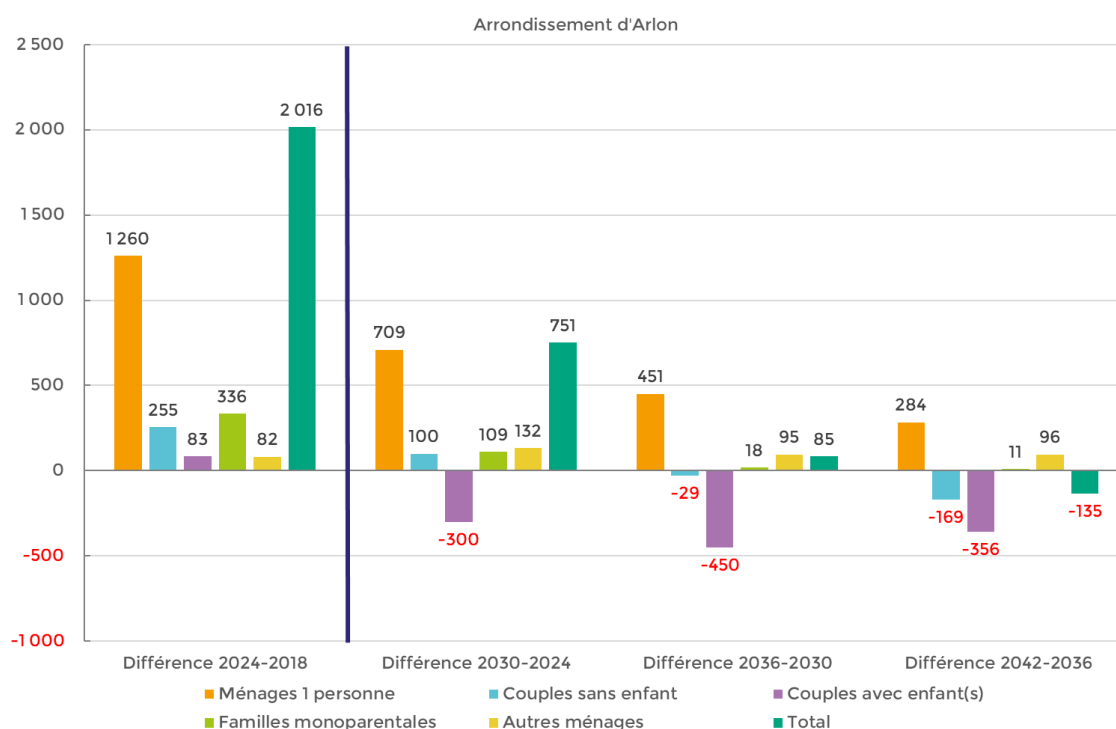
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement d'Arlon en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement d'Arlon



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

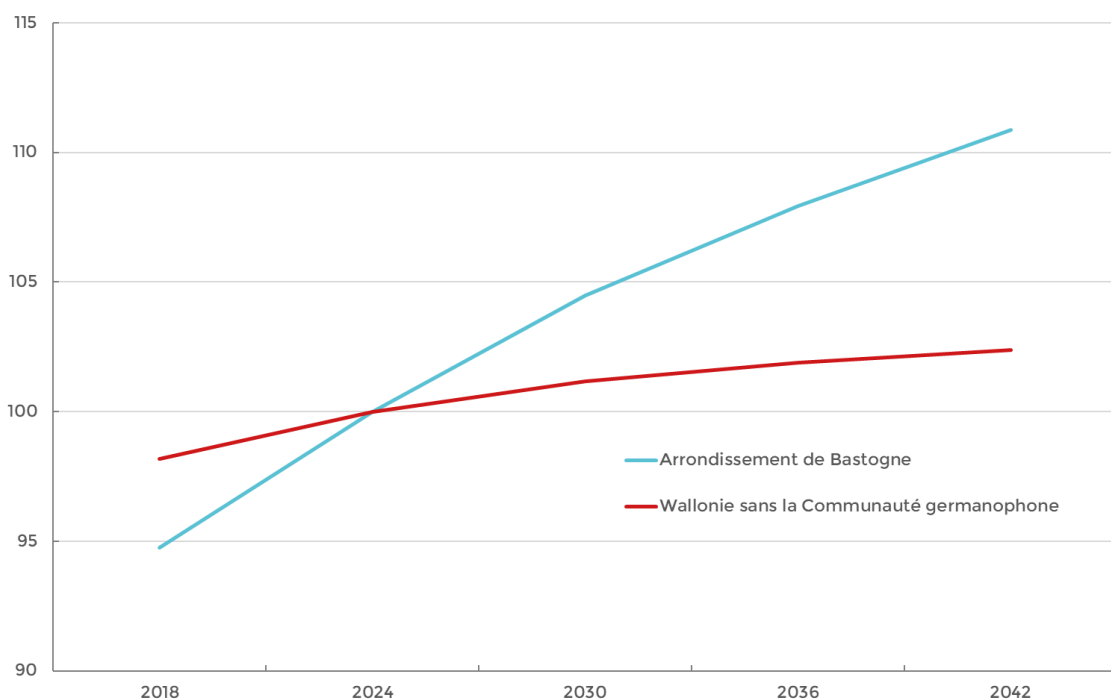
Comment expliquer cette évolution atypique de la population de l'arrondissement d'Arlon ? Bien sûr, la taille de la population de l'arrondissement d'Arlon est petite et donc les phénomènes migratoires y ont un impact plus important. De plus, les tendances attendues de l'arrondissement reposent sur les comportements démographiques des trente dernières années et sur les hypothèses de projections du Bureau fédéral du Plan. Ces dernières pourraient être à l'origine de ce retournement démographique surprenant. Cependant, lorsqu'on examine attentivement le mouvement de la population (migrations, naissances et décès) des cinq communes de l'arrondissement d'Arlon au cours des cinq dernières années, on découvre la mise en place d'éléments démographiques qui pourraient être responsables d'une perte de population. En effet, entre 2018 et 2024, un nombre important de jeunes adultes, souvent avec enfant, ont quitté l'arrondissement d'Arlon pour d'autres communes belges alors que des personnes en âges actifs essentiellement sans enfant venaient s'établir dans l'arrondissement d'Arlon à partir de l'étranger. Rappelons que l'arrondissement fait partie du bassin d'emploi de la ville de Luxembourg. La périurbanisation de la capitale du Duché poursuit son extension sur l'arrondissement d'Arlon et au-delà. Les prix de l'immobilier augmentant, les jeunes ménages avec enfant(s) quittent l'arrondissement pour trouver des terrains/logements moins chers encore plus loin de la capitale du Grand-Duché. Ce phénomène est à mettre en relation avec l'augmentation importante de ménages de jeunes adultes isolés observés ces dernières années. Par ailleurs, contrairement aux autres arrondissements wallons, l'arrondissement d'Arlon devrait être moins touché par l'augmentation de la population de 65 ans et plus. Or, dans les autres arrondissements, la croissance de la population repose surtout sur l'augmentation de ce groupe d'âge.

3.15. ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE

3.15.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Bastogne 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

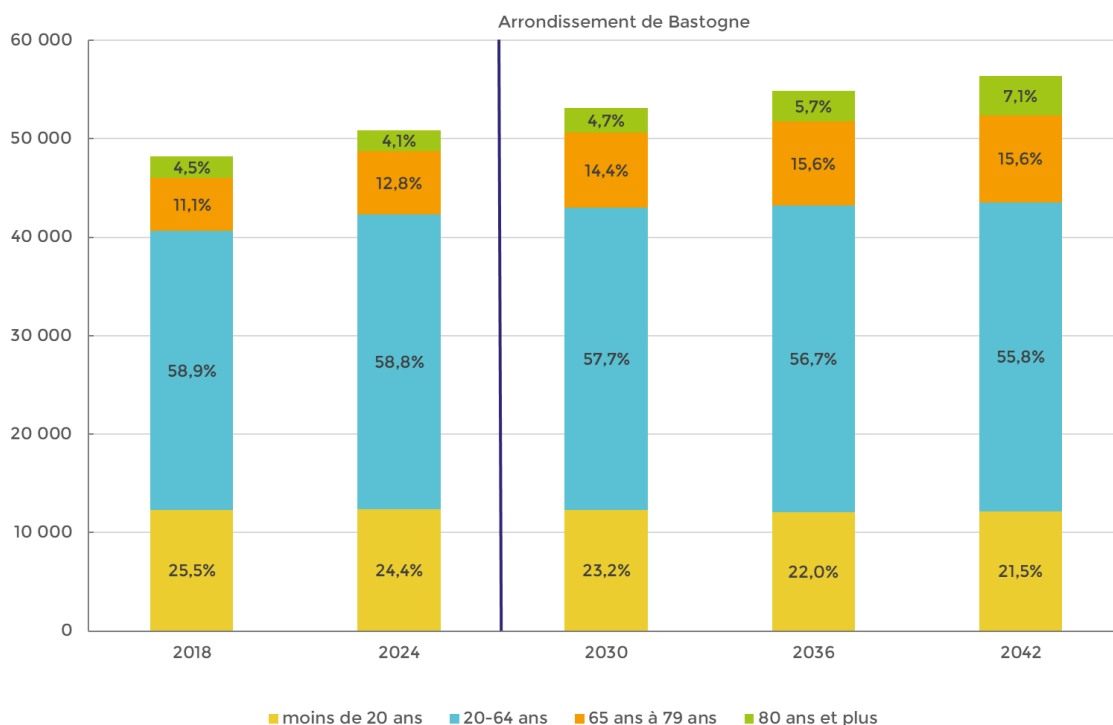
Selon les perspectives, l'arrondissement de Bastogne devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +10,9 % est largement supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Bastogne passerait d'une population de 50 851 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 56 376 habitants en 2042, soit une augmentation de 5 525 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Bastogne et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

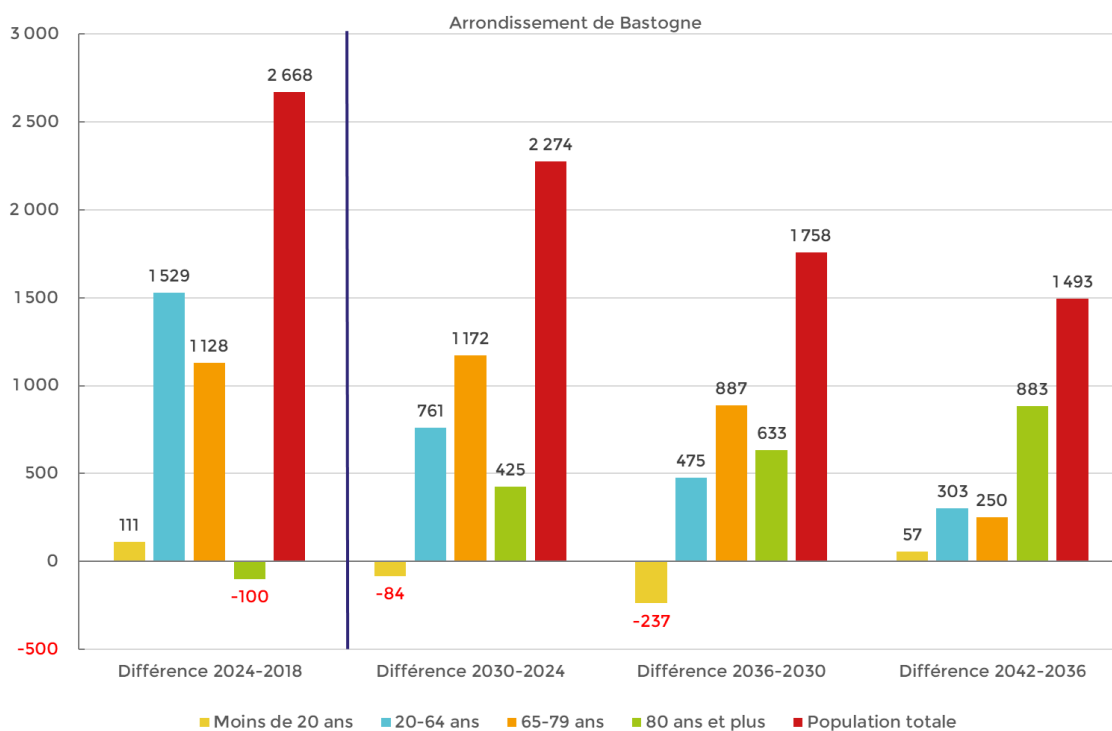
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Bastogne en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Bastogne



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

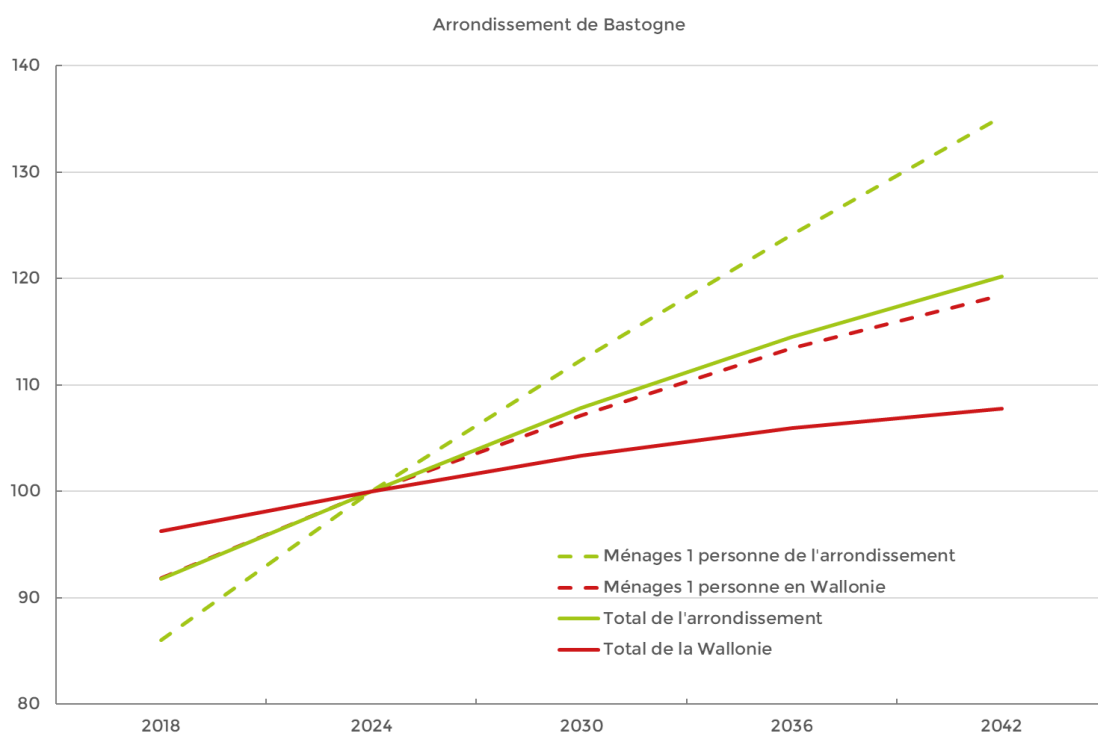
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (graphique 3), on constatera que cette croissance repose sur tous les groupes âgés sauf les moins de 20 ans. Ce groupe diminuerait de 321 unités entre 2024 et 2036 avant de croître à nouveau sur la période 2036-2042. Si la croissance des 20-64 ans et des 65-79 ans tend à ralentir d'ici à 2042, elle s'accélère pour les 80 ans et plus. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024 due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 16,9 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 22,7 % de la population (cf. graphique 2).

3.15.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Bastogne 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Bastogne passerait de 21 438 à 25 771, soit une hausse de 4 333 unités (+20,2 % contre +7,9 % pour la Wallonie). Par période de six ans (graphique 6), cette croissance s'affaiblit légèrement, comparativement à la période 2018-2024 puisqu'on passe d'une croissance de +1 758 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +4 333 ménages sur l'ensemble de la période 2036-2042.

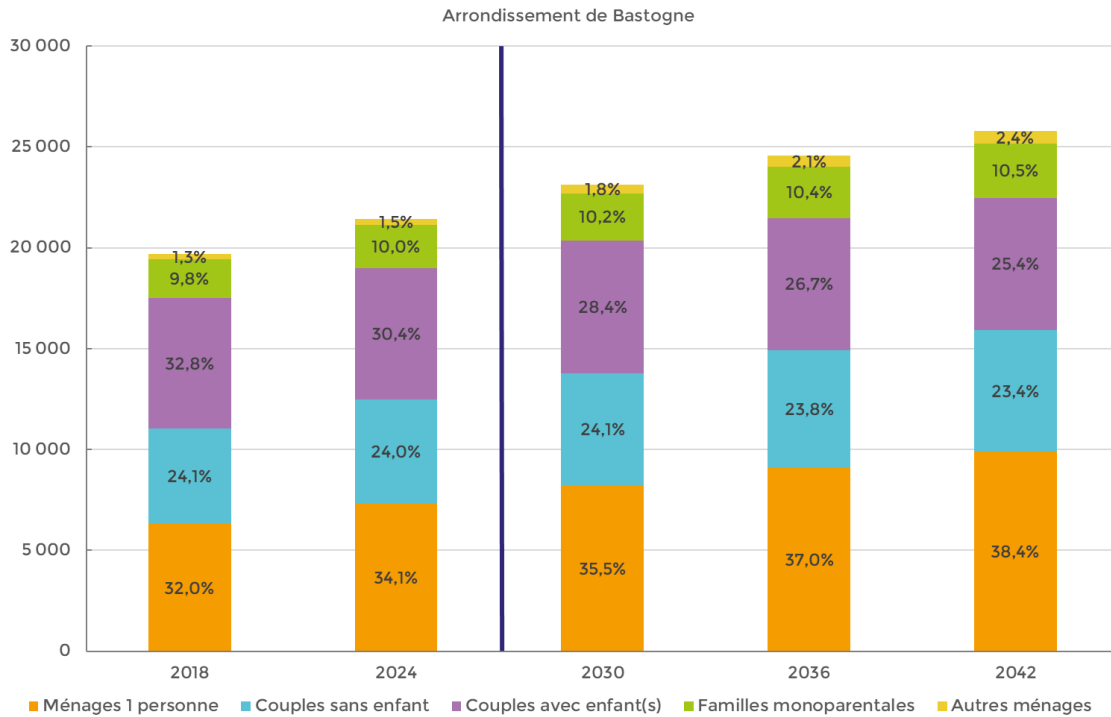
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Bastogne et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

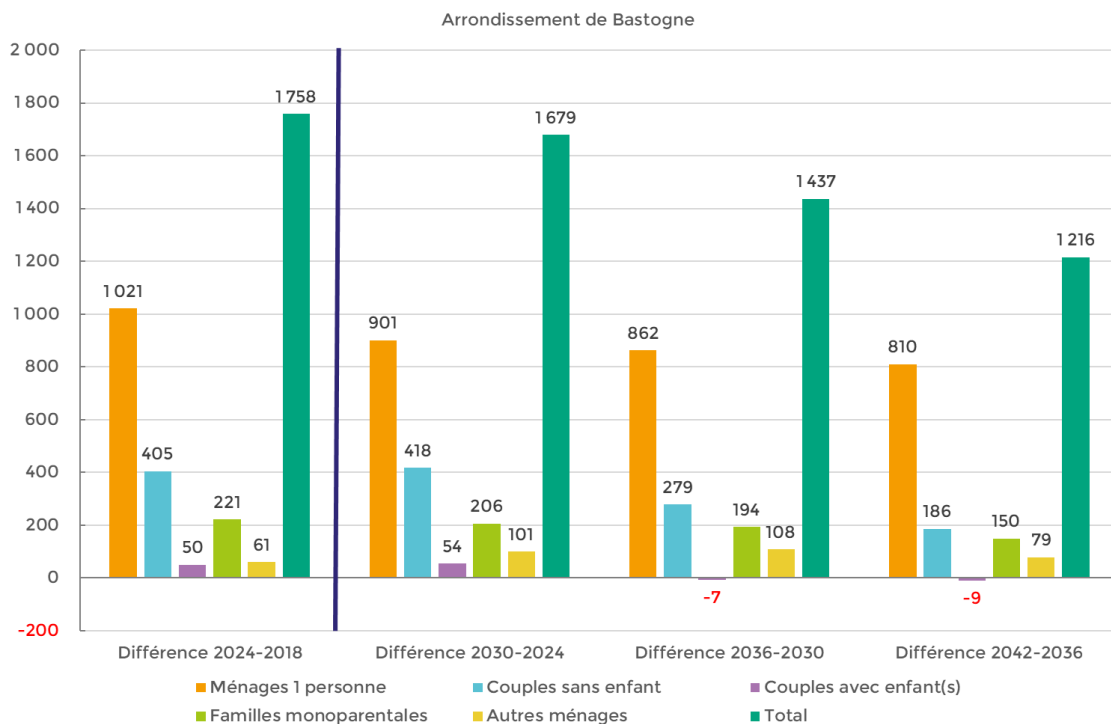
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Bastogne en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Bastogne



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Bastogne en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 21 438 ménages privés²⁸. Ils représentent 34,1 % des ménages (graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfants qui représentent 30,4 % puis les couples sans enfants (24,0 %) et les familles monoparentales (10,0 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 7 310 à 9 883, soit une hausse de 2 573 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+883). Quant aux couples avec enfants, ils croîtront très légèrement selon le BFP, passant de 6 508 en 2024 à 6 547 en 2042 (+39).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2023 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +550 (de 2 146 en 2024 à 2 696 en 2042) et +287 (de 319 en 2024 à 606 en 2042).

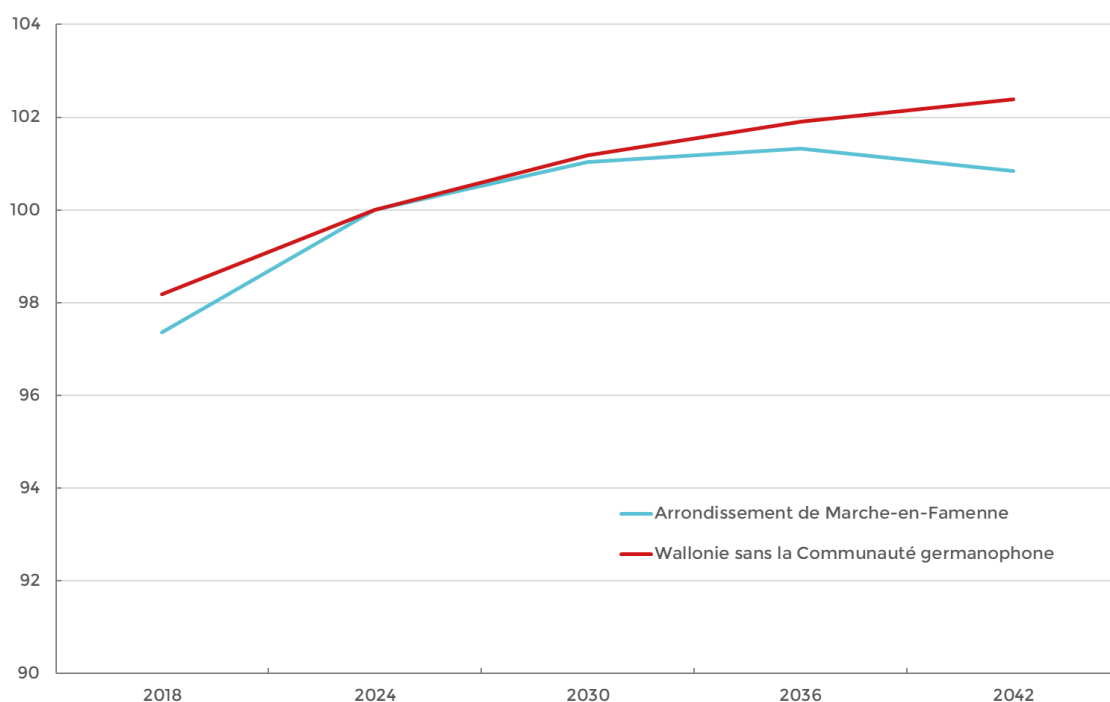
²⁸ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.16. ARRONDISSEMENT DE MARCHE

3.16.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Marche-en-Famenne 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

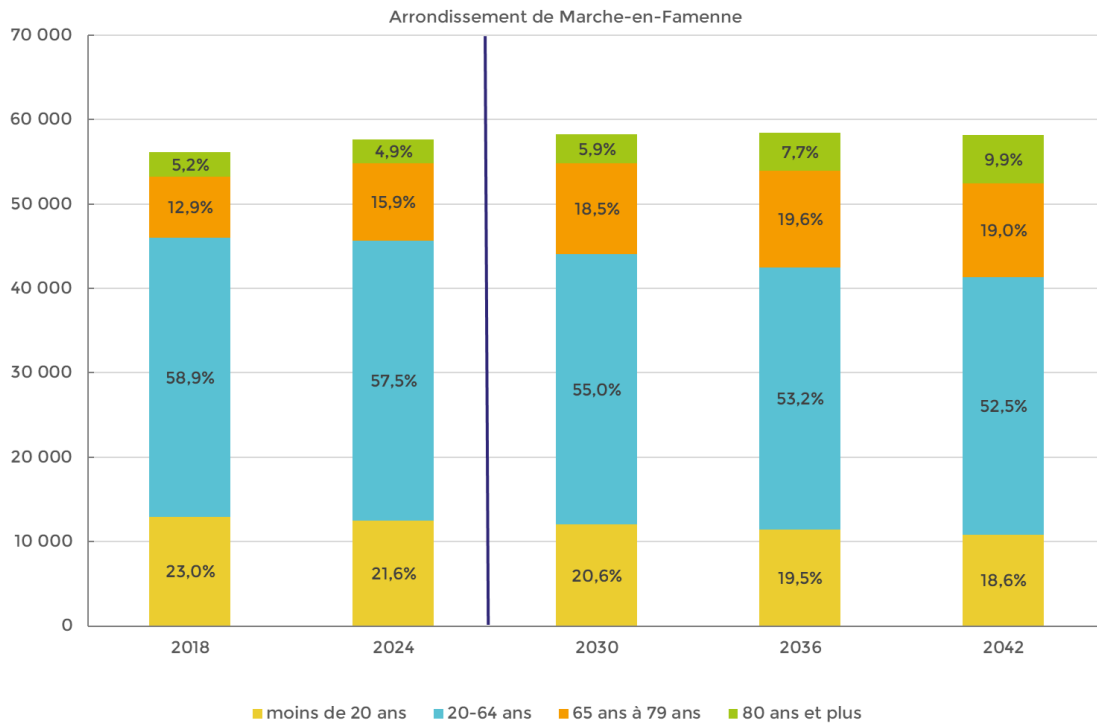
Selon les perspectives, l'arrondissement de Marche-en-Famenne devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +0,8 % est inférieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Marche-en-Famenne passerait d'une population de 57 667 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 58 151 habitants en 2042, soit une augmentation de seulement 484 habitants sur 18 ans avec même une très faible diminution de 284 habitants entre 2036 et 2042.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Marche-en-Famenne et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

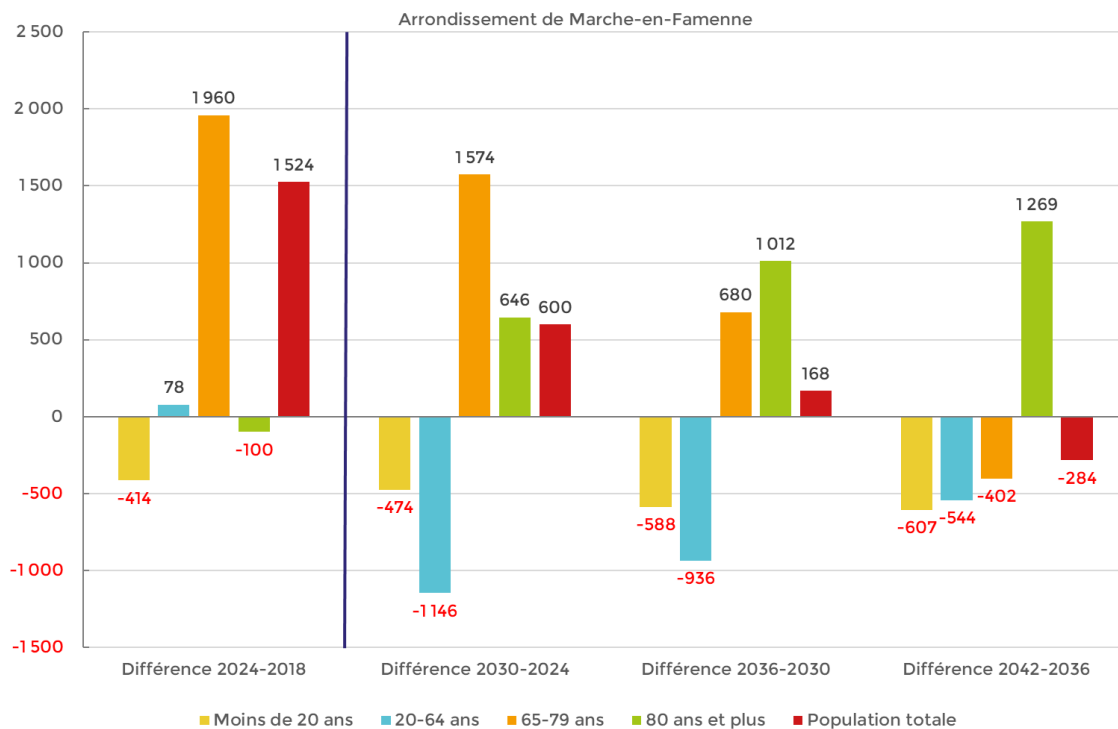
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Marche-en-Famenne en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Marche-en-Famenne



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

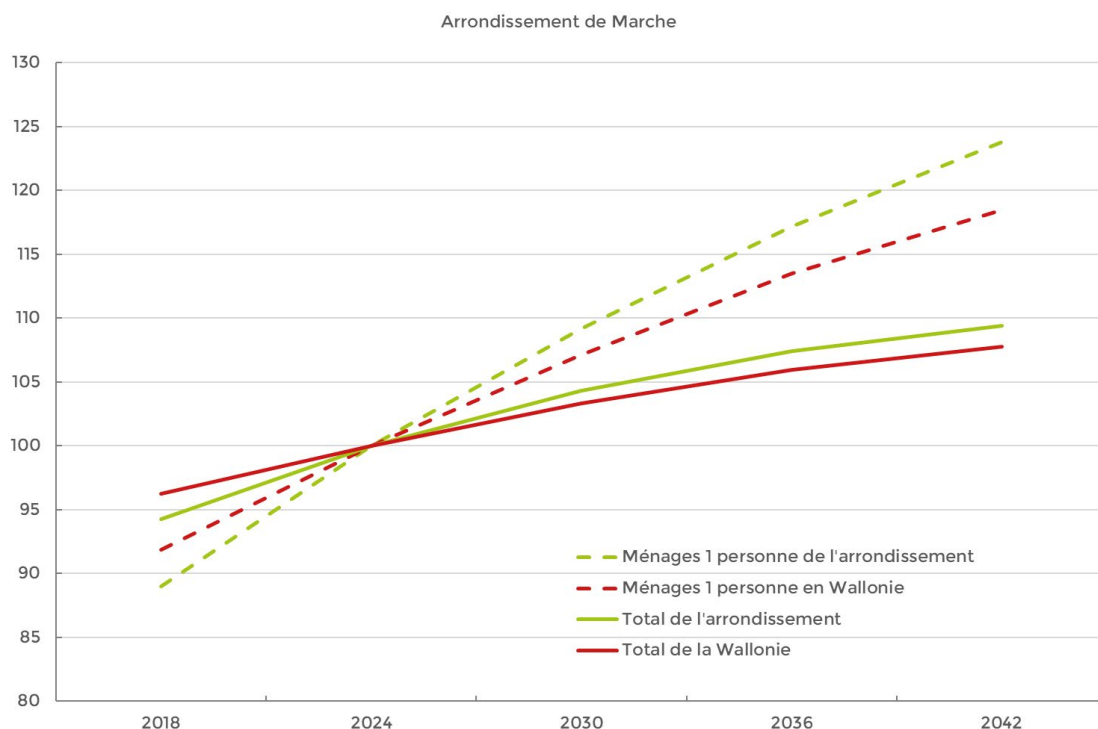
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (graphique 3), on constatera que cette faible croissance repose uniquement sur les 65 ans et plus, même si les 65-79 ans devraient diminuer entre 2036 et 2042. La croissance s'accélérera pour les 80 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans poursuivrait leur diminution déjà observée de 414 unités entre 2018 et 2024, et le nombre des 20-64 ans devrait fortement diminuer d'ici à 2042. A remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024 due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,8 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 28,9 % de la population (cf. graphique 2).

3.16.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Marche-en-Famenne 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne passerait de 25 726 à 28 139, soit une hausse de 2 413 unités (+9,4 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance fléchirait comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +1 477 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +2 413 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

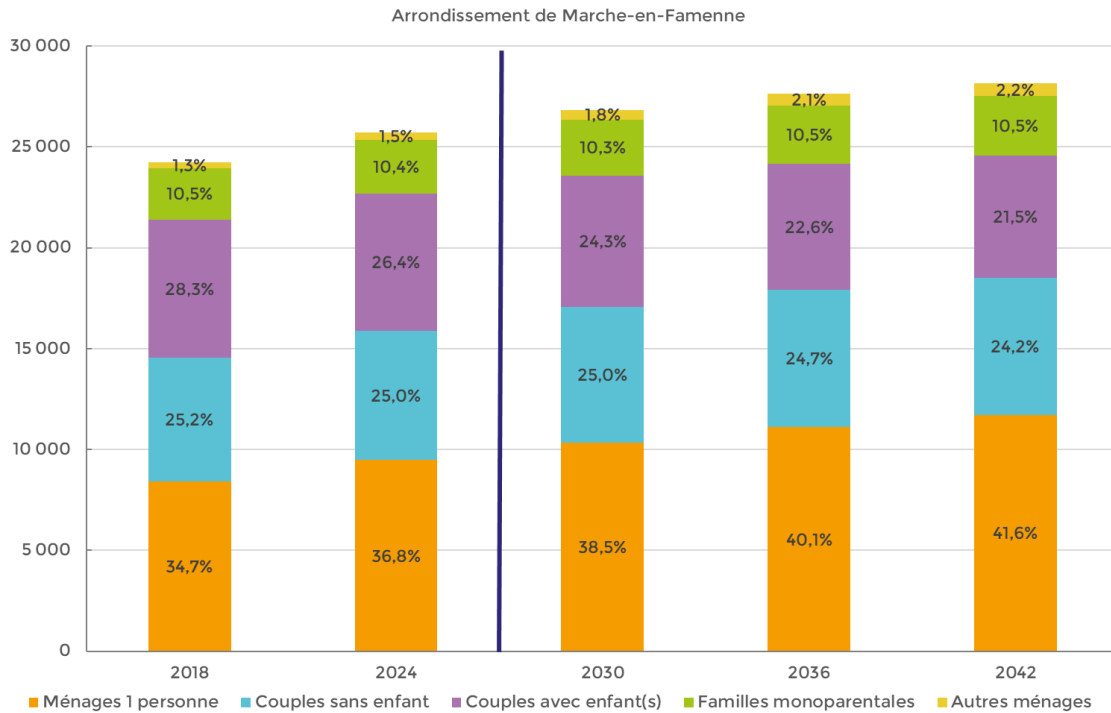
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Marche-en-Famenne et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

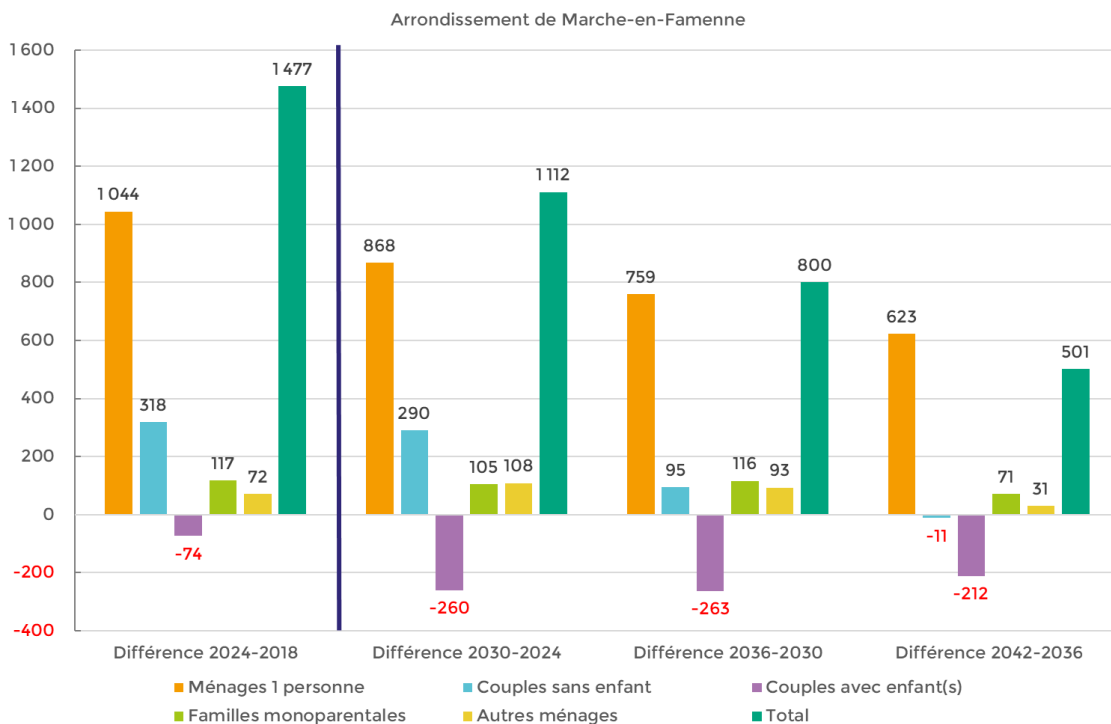
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Marche-en-Famenne en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 25 726 ménages privés²⁹. Ils représentent 36,8 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,4 % puis les couples sans enfant (25,0 %) et les familles monoparentales (10,4 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 9 469 en 2024 à 11 718 en 2042, soit une hausse de 2 249 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+373). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront selon le BFP, passant de 6 780 en 2024 à 6 046 en 2042 (-734).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +292 (de 2 672 en 2024 à 2 964 en 2042) et +232 (de 376 en 2024 à 608 en 2042).

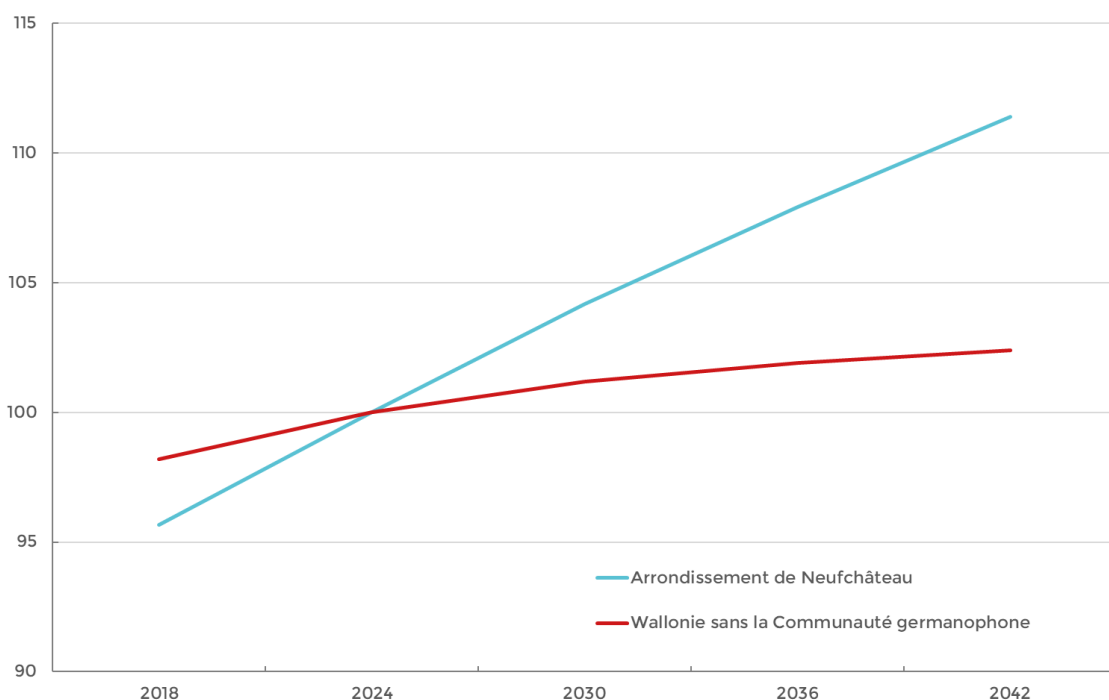
²⁹ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.17. ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

3.17.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Neufchâteau 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

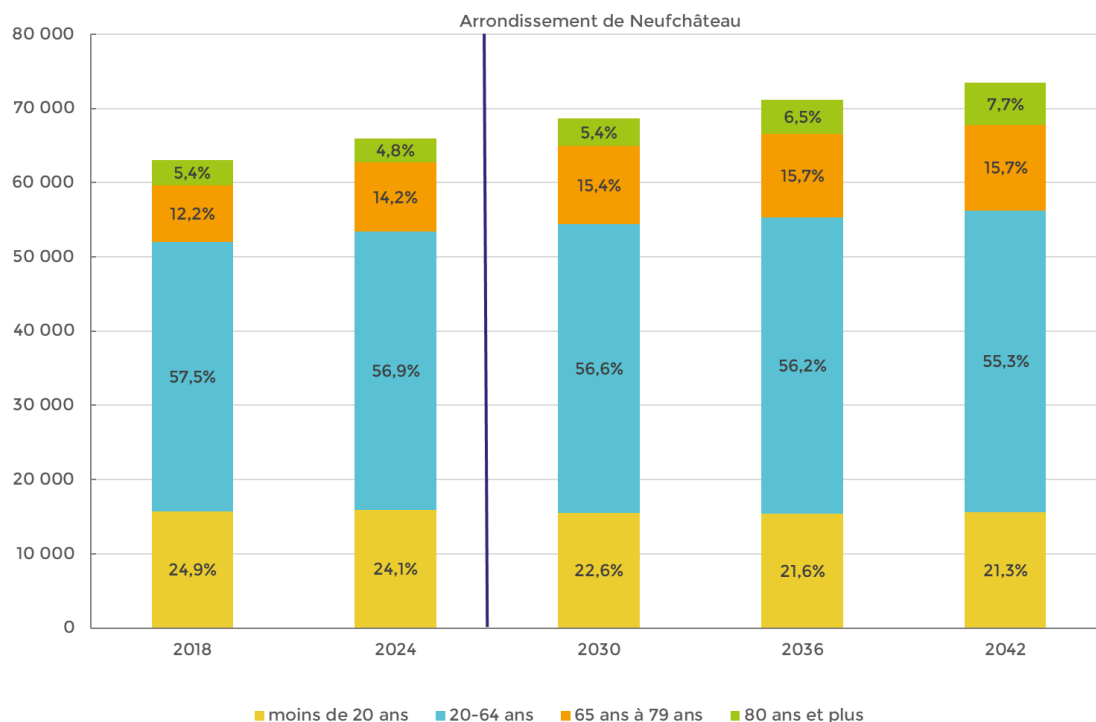
Selon les perspectives, l'arrondissement de Neufchâteau devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +11,4 % est supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Neufchâteau passerait d'une population de 65 901 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 73 424 habitants en 2042, soit une augmentation de 7 523 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Neufchâteau et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

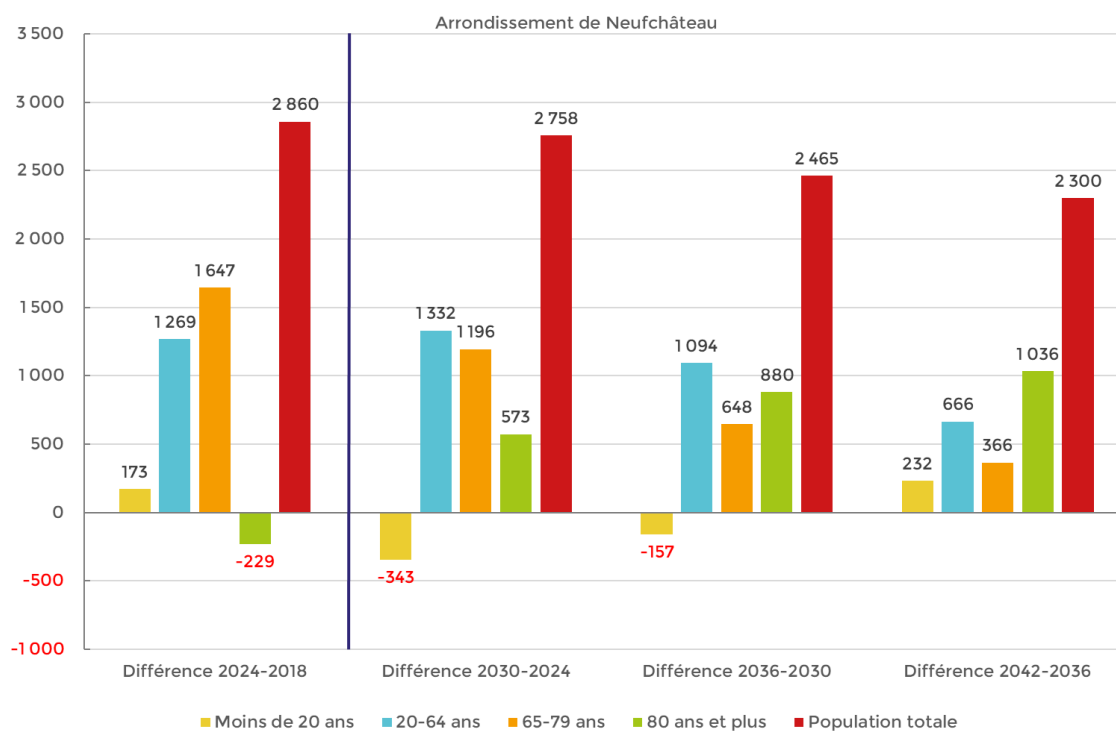
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Neufchâteau en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Neufchâteau



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

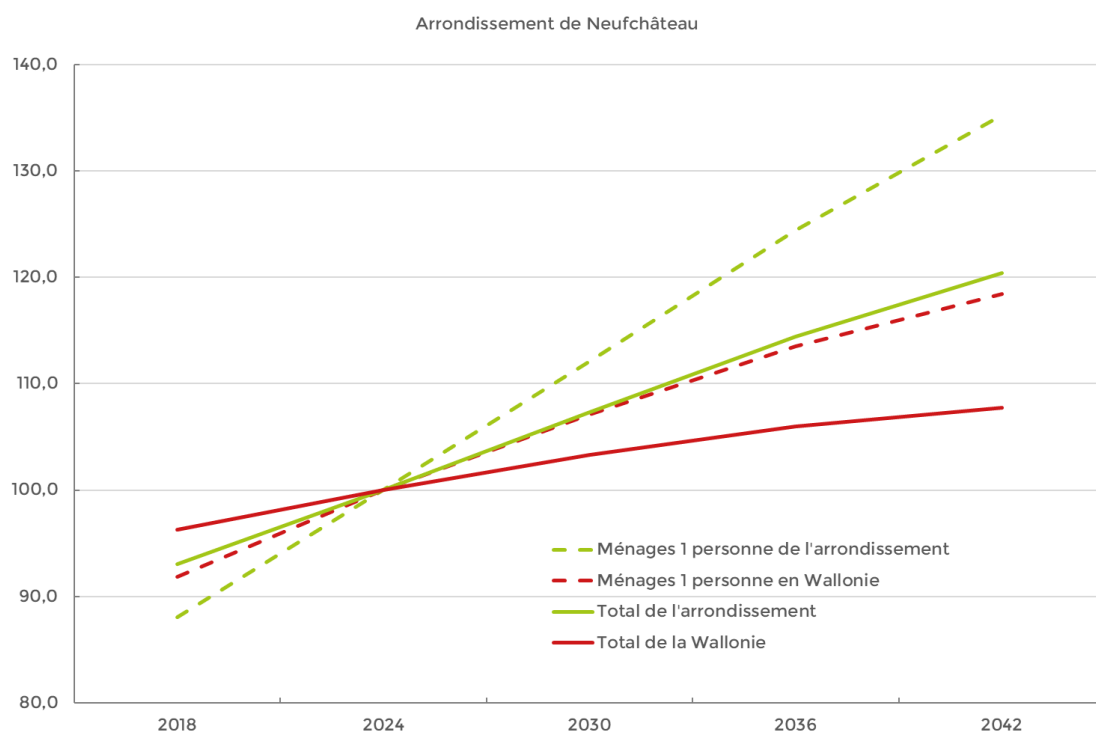
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (graphique 3), on constatera que cette croissance repose sur tous les groupes âgés sauf les moins de 20 ans. Ce groupe diminuerait de 500 unités entre 2024 et 2036 avant de croître à nouveau sur la période 2036-2042. Si la croissance des 20-64 ans et des 65-79 ans tend à ralentir d'ici à 2042, elle s'accélère pour les 80 ans et plus. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024 due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,0 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 23,4 % de la population (cf. graphique 2).

3.17.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Neufchâteau 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Neufchâteau passerait de 28 492 à 34 311, soit une hausse de 5 819 unités (+20,4 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance se maintiendrait quasiment comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +1 975 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +5 819 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

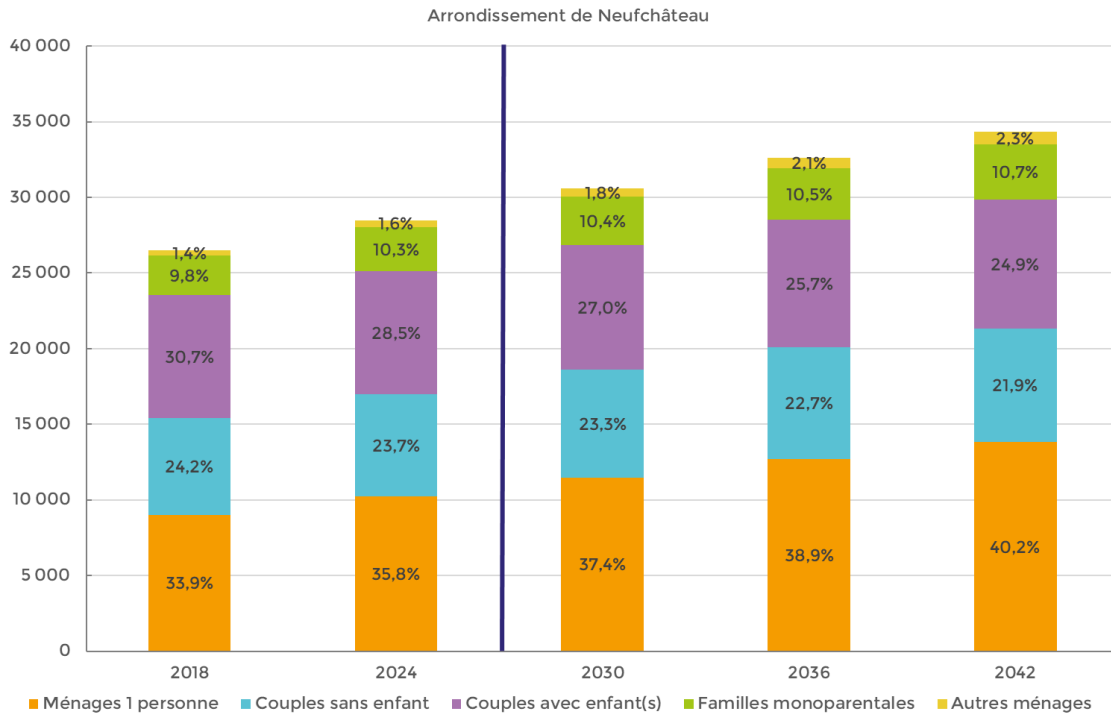
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Neufchâteau et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

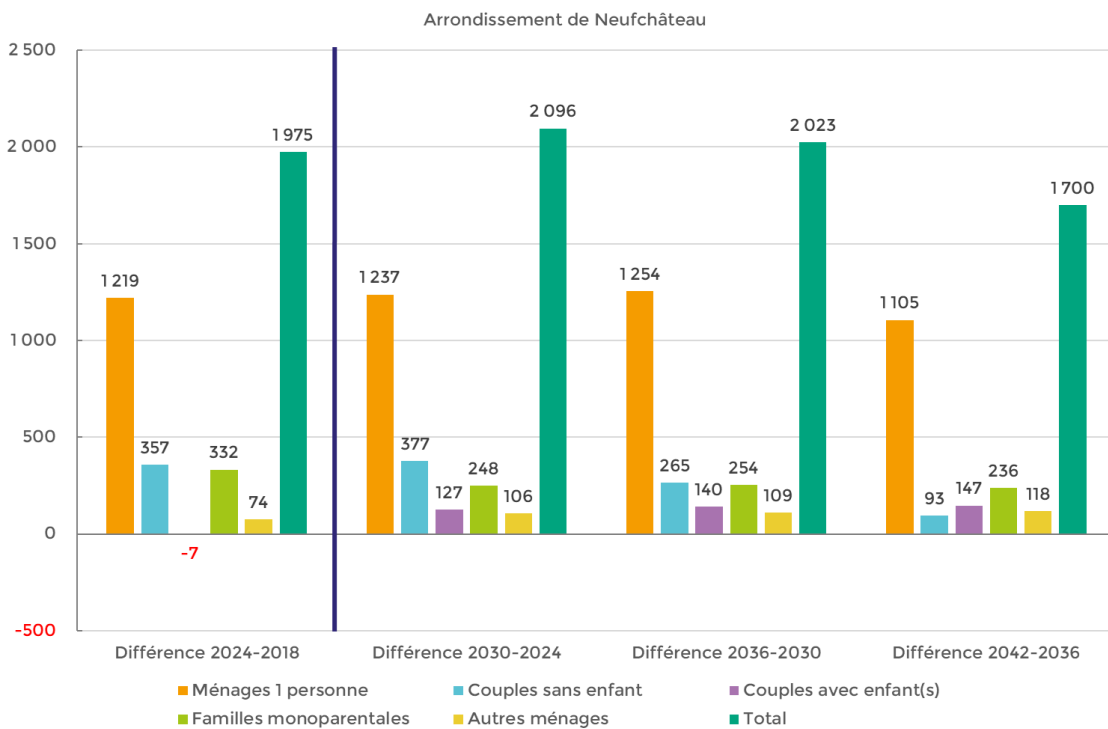
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Neufchâteau en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Neufchâteau



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Neufchâteau en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 28 492 ménages privés³⁰. Ils représentent 35,8 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 28,5 % puis les couples sans enfant (23,7 %) et les familles monoparentales (10,3 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 10 210 en 2024 à 13 807 en 2042, soit une hausse de 3 597 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+736). Quant aux couples avec enfants, ils croîtront légèrement selon le BFP, passant de 8 123 en 2024 à 8 537 en 2042 (+414).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +739 (de 2 937 en 2024 à 3 676 en 2042) et +333 (de 458 en 2024 à 791 en 2042).

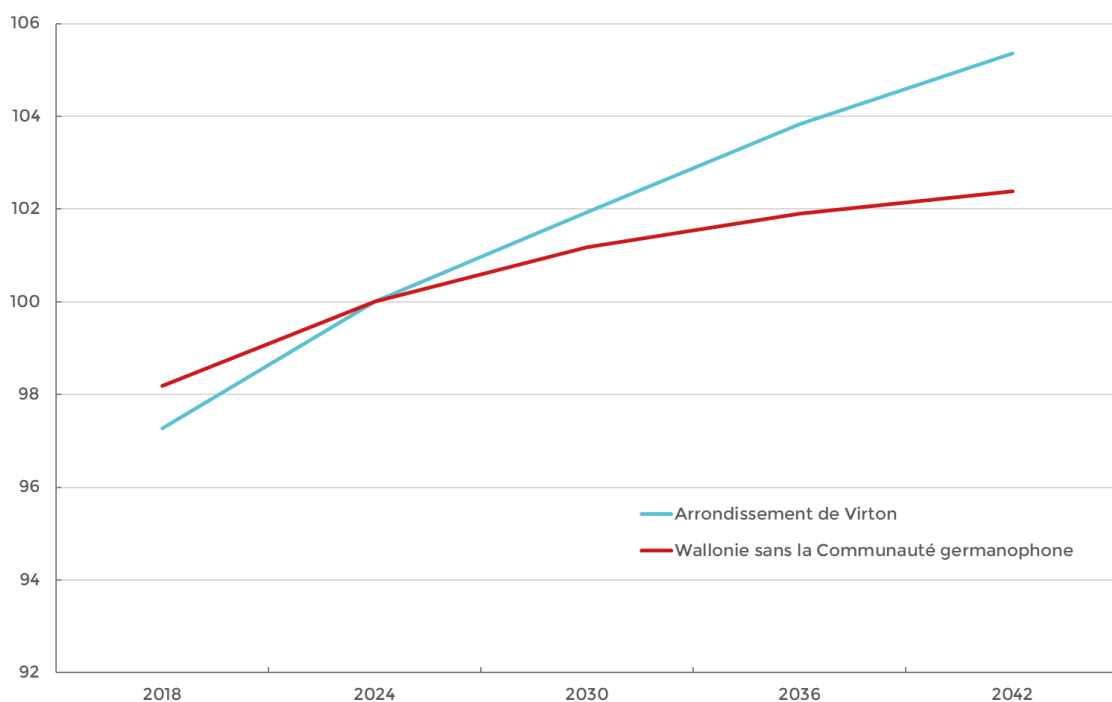
³⁰ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.18. ARRONDISSEMENT DE VIRTON

3.18.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Virton 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

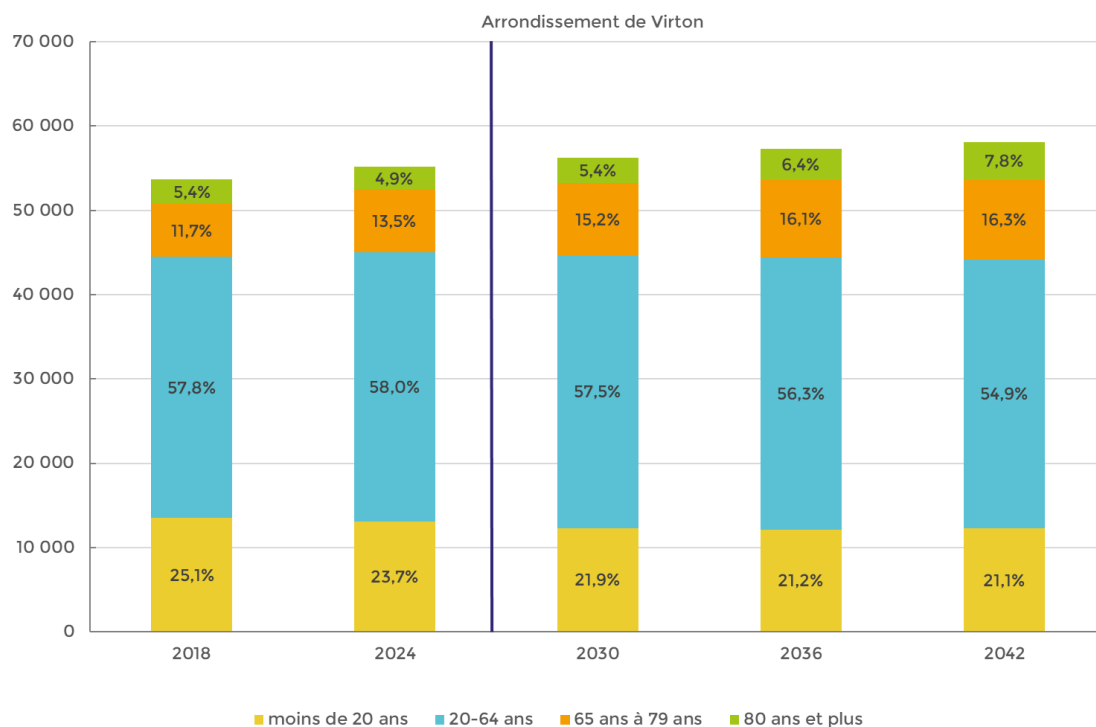
Selon les perspectives, l'arrondissement de Virton devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +5,4 % est supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Virton passerait d'une population de 55 162 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 58 122 habitants en 2042, soit une augmentation de 2 960 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Virton et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

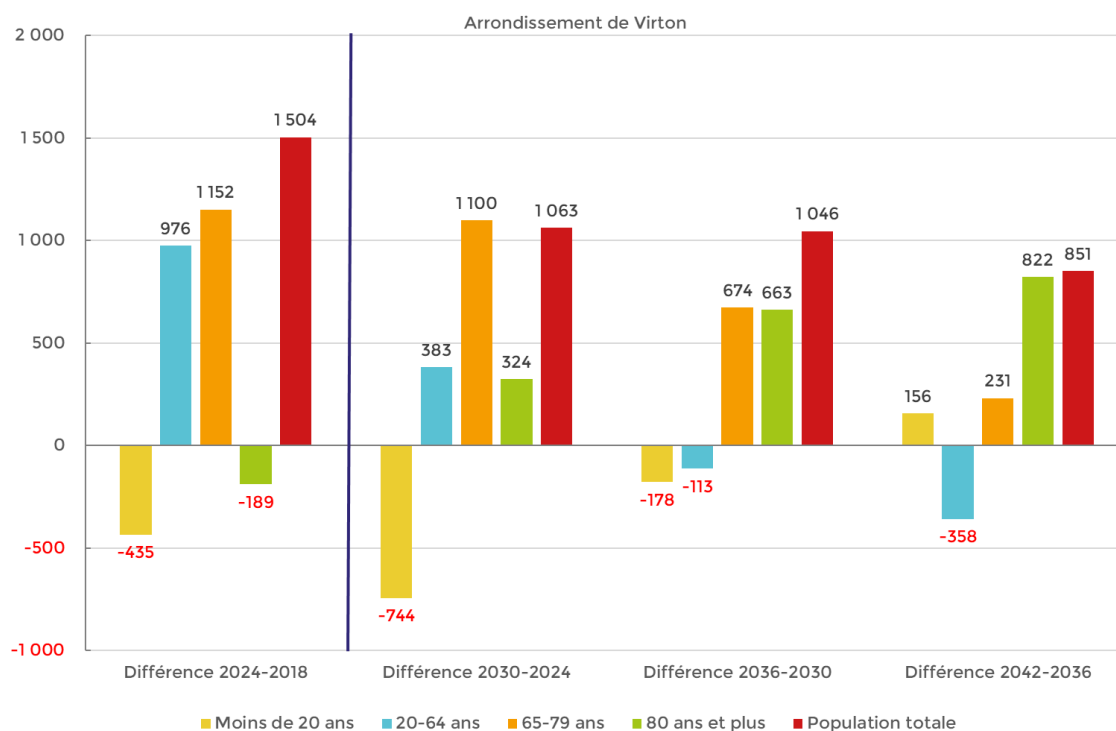
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Virton en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Virton



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

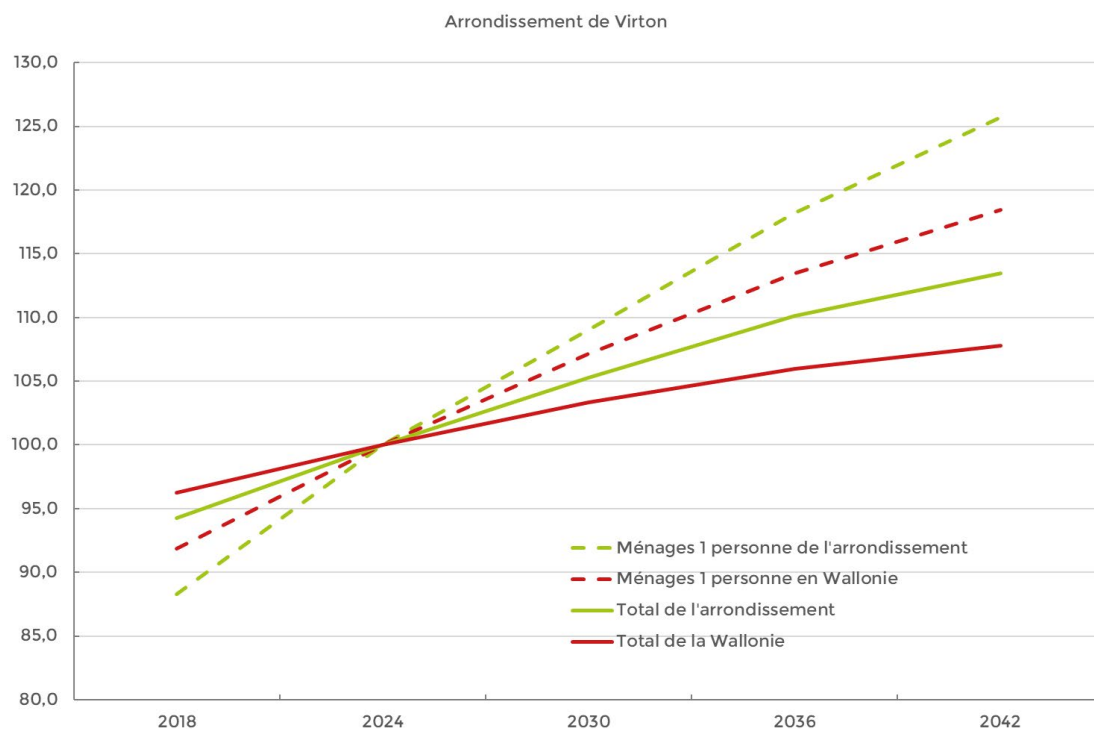
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans diminuait déjà de -435 unités entre 2018 et 2024. La croissance des 20-64 ans devrait ralentir, puis diminuer à partir de 2030. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique moins rapidement, alors que la hausse des 80 ans et plus s'accélérera fortement. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 18,4 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 24,0 % de la population (cf. graphique 2).

3.18.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Virton 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Virton passerait de 23 660 à 26 843, soit une hausse de 3 183 unités (+13,5 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance se maintiendrait quasiment comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +1 358 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +3 183 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

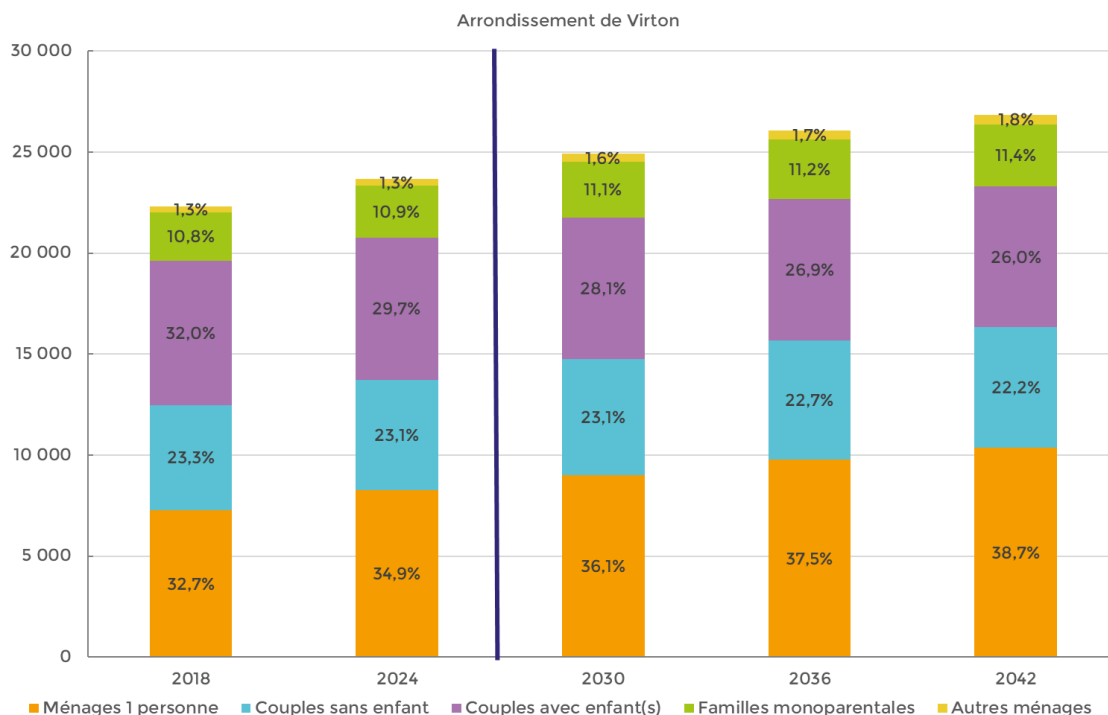
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Virton et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

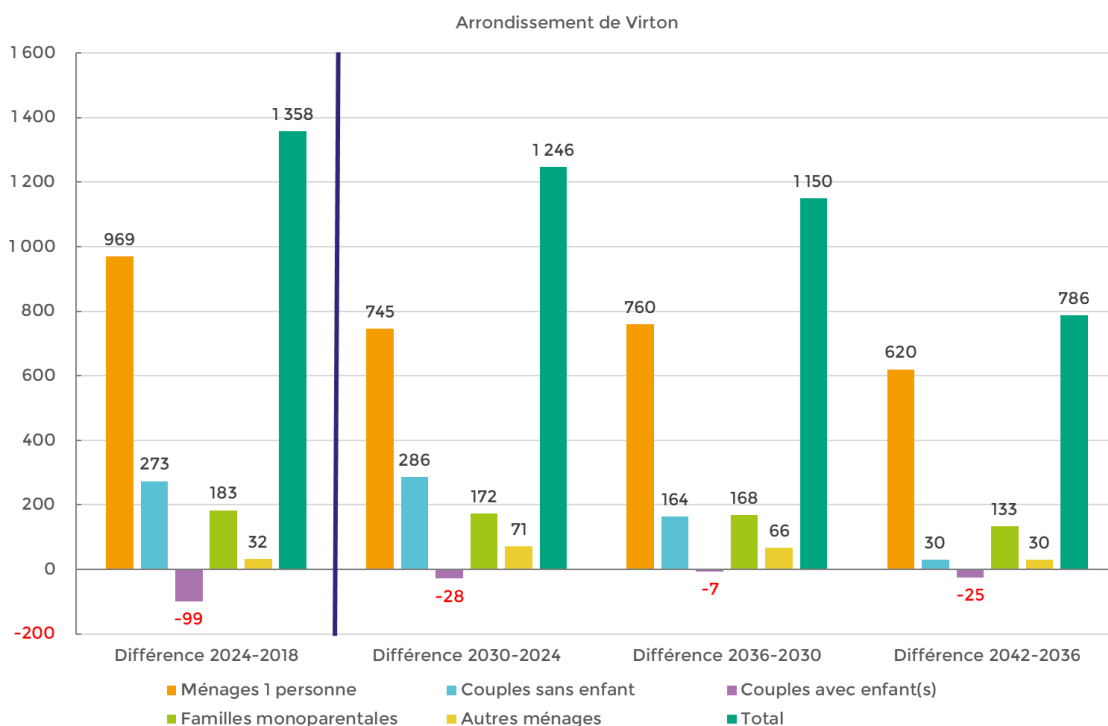
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Virton en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Virton



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Virton en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 23 660 ménages privés³¹. Ils représentent 34,9 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 29,7 % puis les couples sans enfant (23,1 %) et les familles monoparentales (10,9 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 8 254 en 2024 à 10 378 en 2042, soit une hausse de 2 124 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+480). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront légèrement selon le BFP, passant de 7 034 en 2024 à 6 973 en 2042 (-61).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +473 (de 2 585 en 2024 à 3 058 en 2042) et +166 (de 318 en 2024 à 484 en 2042).

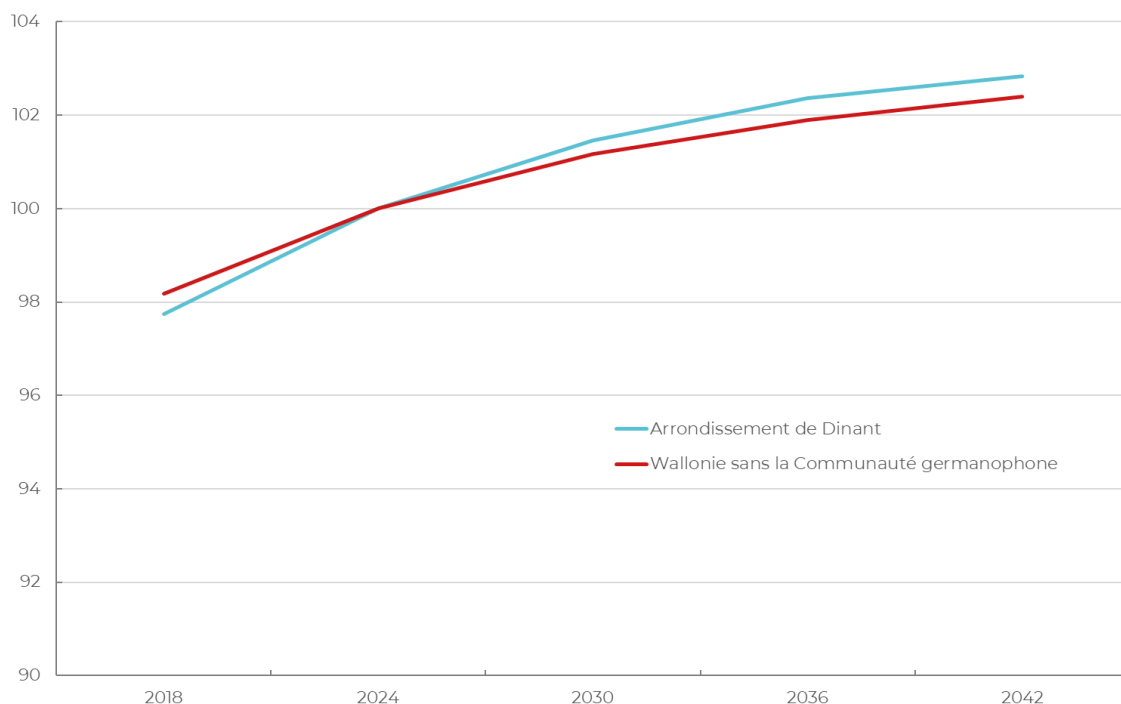
³¹ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.19. ARRONDISSEMENT DE DINANT

3.19.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Dinant 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

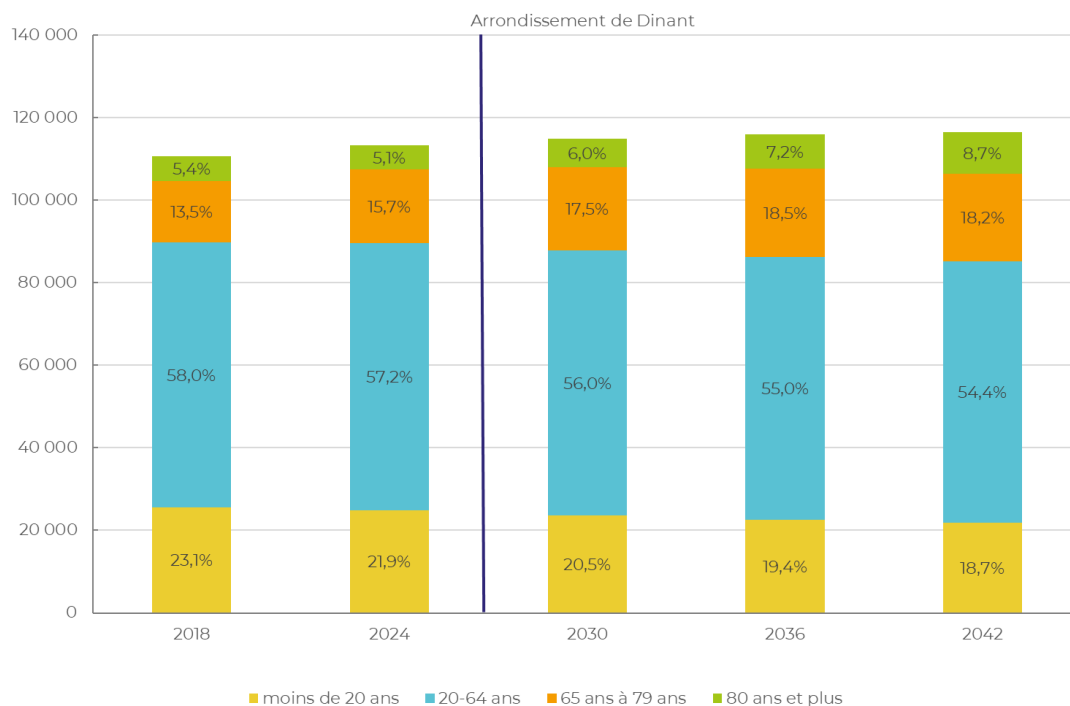
Selon les perspectives, l'arrondissement de Dinant devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +2,8 % est légèrement supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Dinant passerait d'une population de 113 173 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 116 375 habitants en 2042, soit une augmentation de 3 202 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Dinant et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

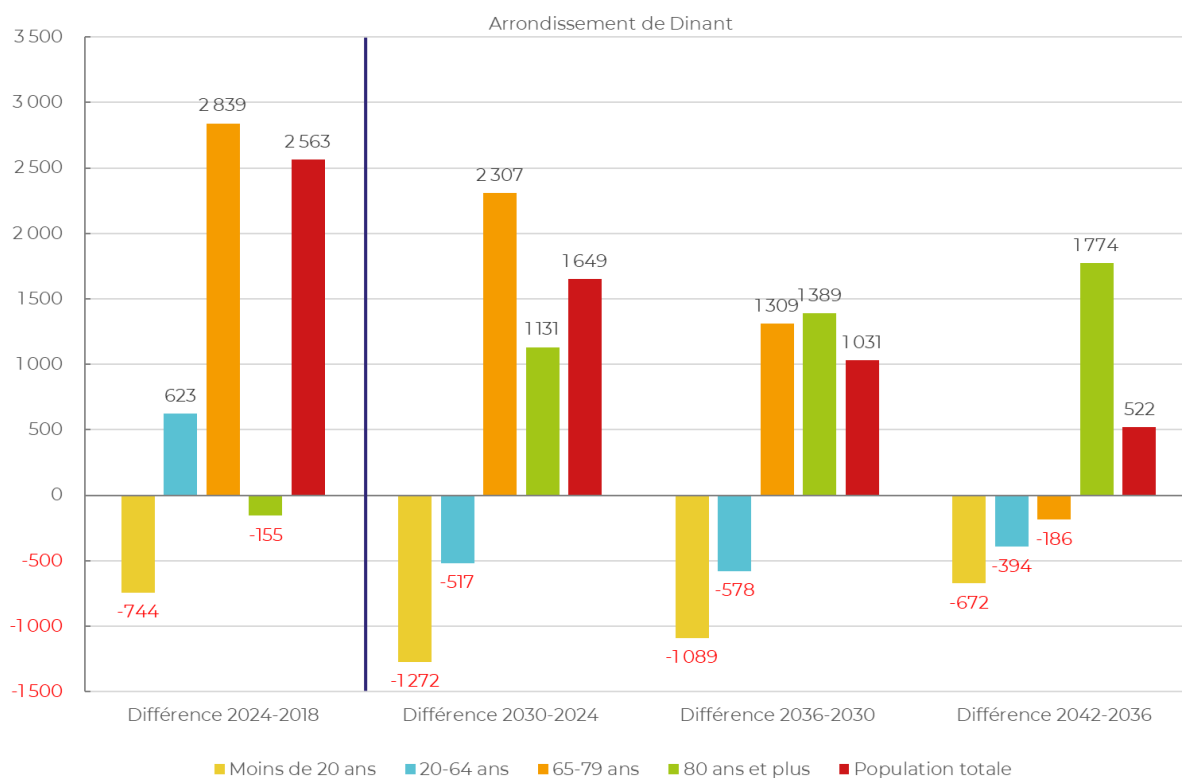
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Dinant en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Dinant



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

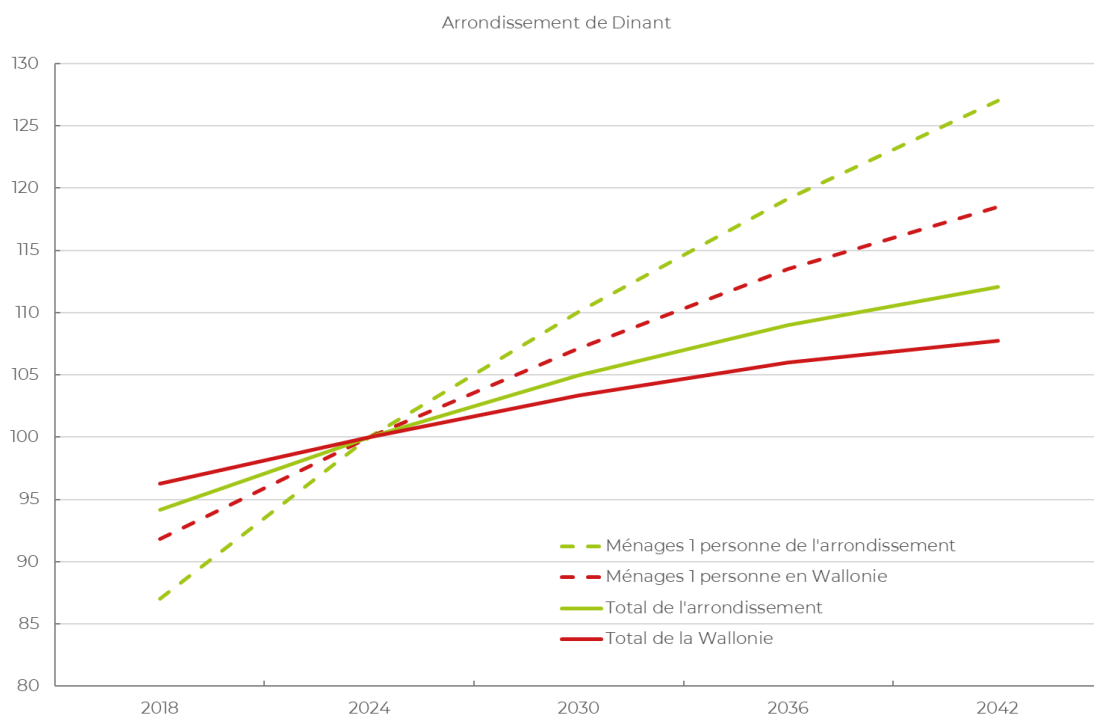
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans diminuerait sur l'ensemble de la période, perdant déjà -1 272 unités entre 2024 et 2030. Le groupe des 20-64 ans devrait diminuer également à partir de 2024. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2036, puis légèrement diminuer ensuite, alors que la hausse des 80 ans et plus s'accélèrera. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 20,8 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 26,9 % de la population (cf. graphique 2).

3.19.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Dinant 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Dinant passerait de 50 884 à 57 011, soit une hausse de 6 127 unités (+12,0 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance se maintiendrait quasiment comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +2 969 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +6 127 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

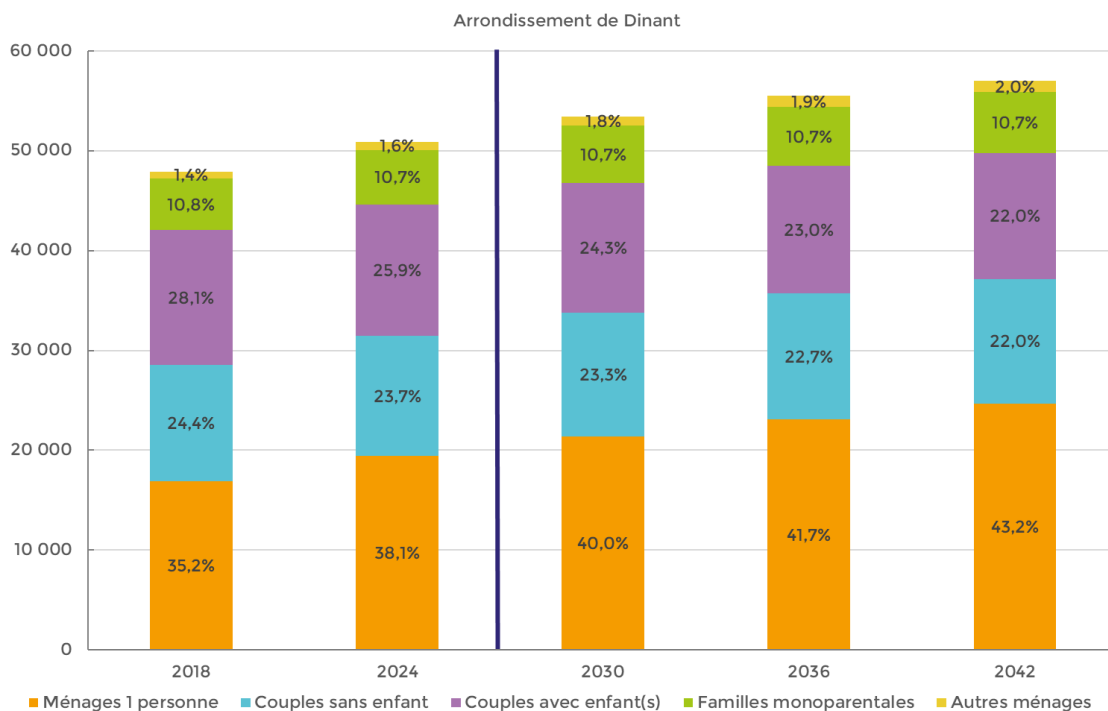
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Dinant et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

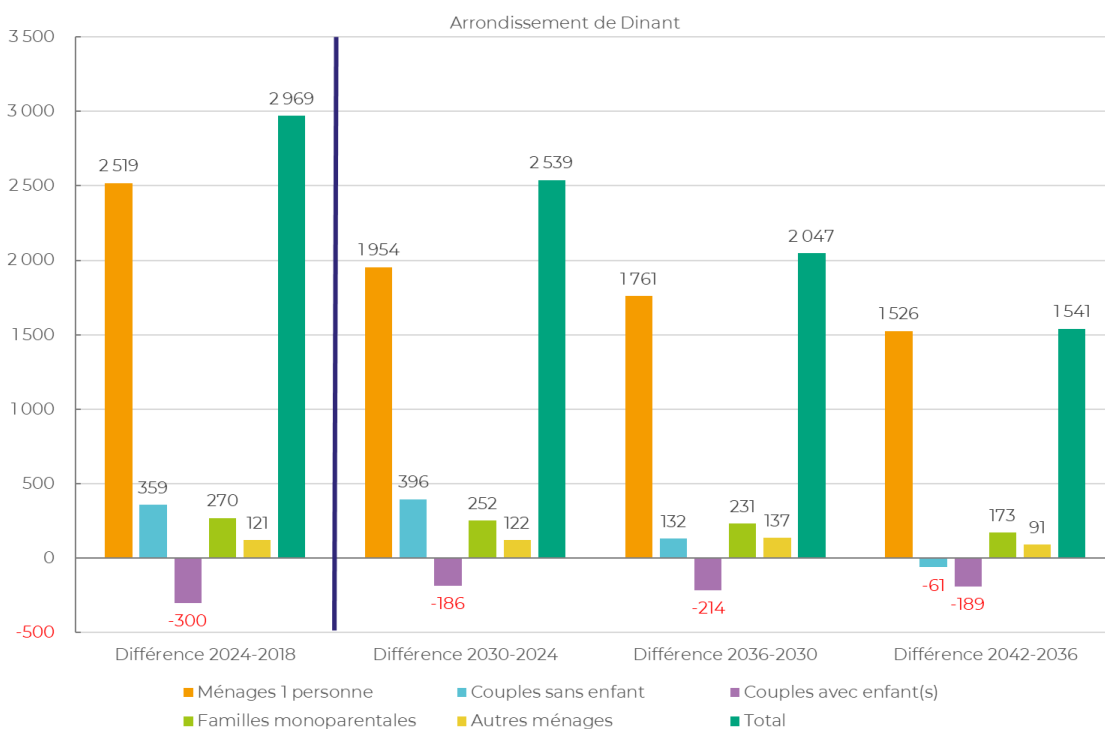
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Dinant en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Dinant



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Dinant en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 50 884 ménages privés³². Ils représentent 38,1 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 25,9 % puis les couples sans enfant (23,7 %) et les familles monoparentales (10,7 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 19 403 en 2024 à 24 645 en 2042, soit une hausse de 5 242 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+468). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront légèrement selon le BFP, passant de 13 156 en 2024 à 12 567 en 2042 (-589).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +656 (de 5 460 en 2024 à 6 116 en 2042) et +350 (de 813 en 2024 à 1 163 en 2042).

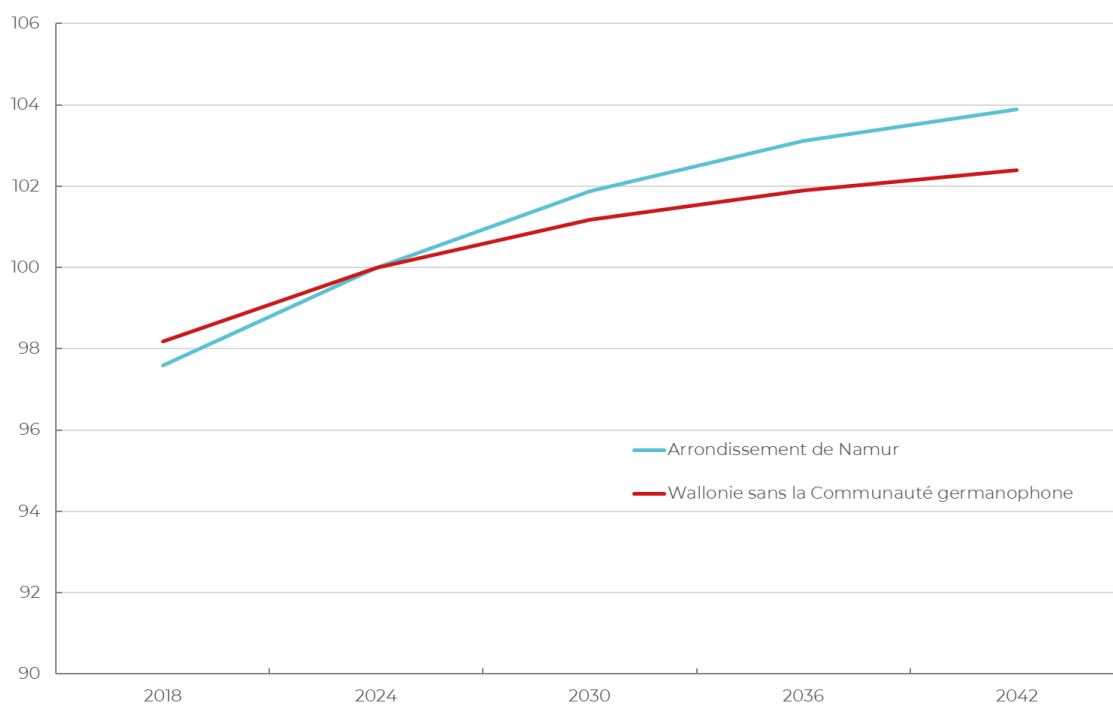
³² Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.20. ARRONDISSEMENT DE NAMUR

3.20.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Namur 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

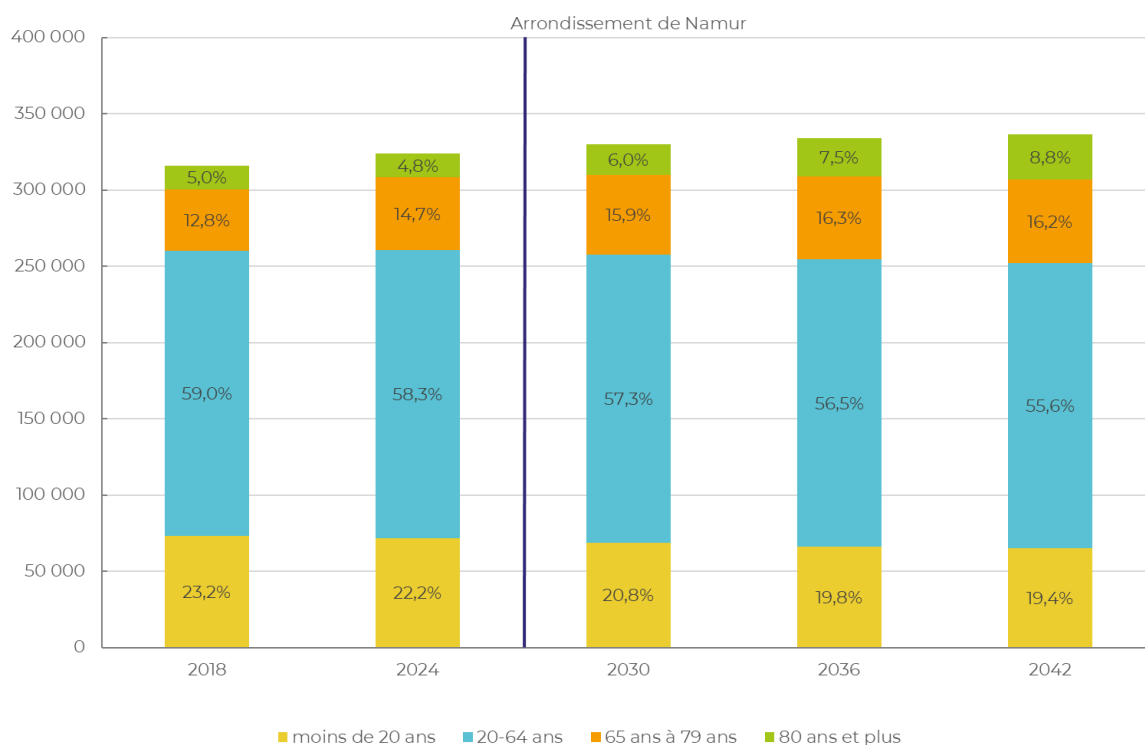
Selon les perspectives, l'arrondissement de Namur devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +3,9 % est supérieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Namur passerait d'une population de 323 859 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 336 443 habitants en 2042, soit une augmentation de 12 584 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Namur et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



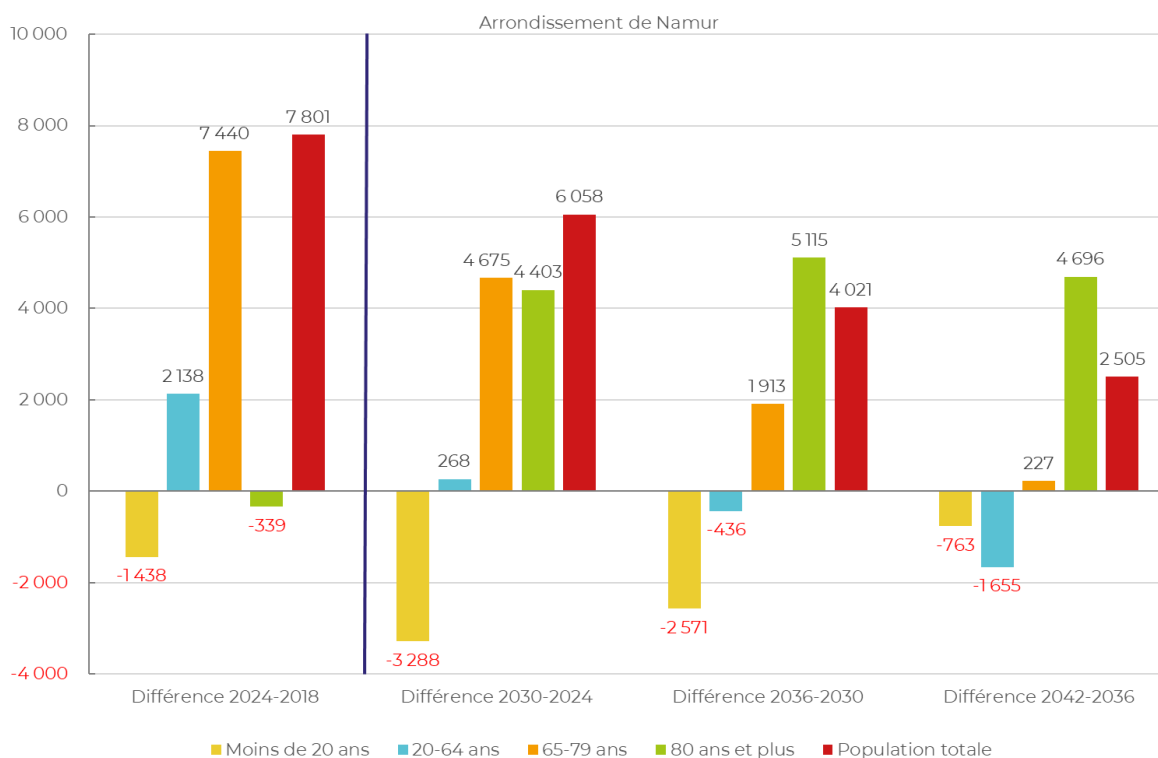
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Namur en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Namur



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

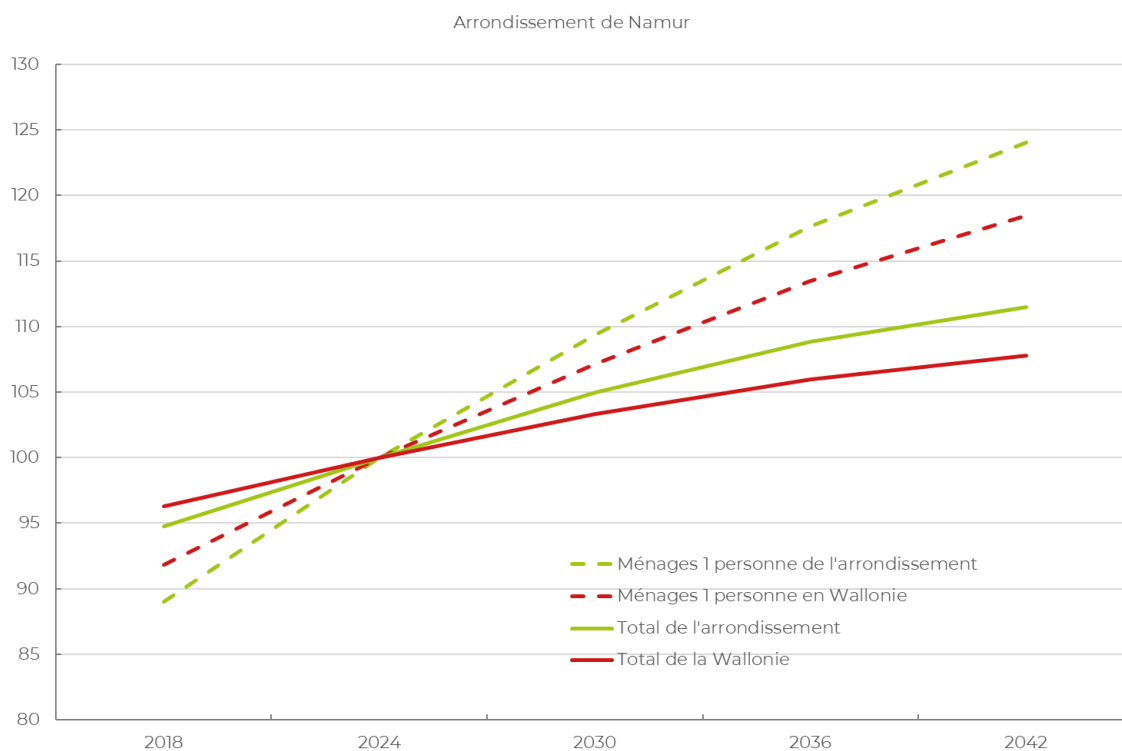
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose principalement sur les 65 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans diminuerait sur toute la période, perdant déjà -3 288 unités entre 2024 et 2030. La croissance des 20-64 ans devrait ralentir, puis diminuer à partir de 2030. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2042 quoique moins rapidement, alors que la hausse des 80 ans et plus s'accélérera. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 19,5 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 25,1 % de la population (cf. graphique 2).

3.20.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Namur 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Namur passerait de 142 562 à 158 896, soit une hausse de 16 334 unités (+11,5 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance s'affaiblit comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +7 490 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +16 334 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

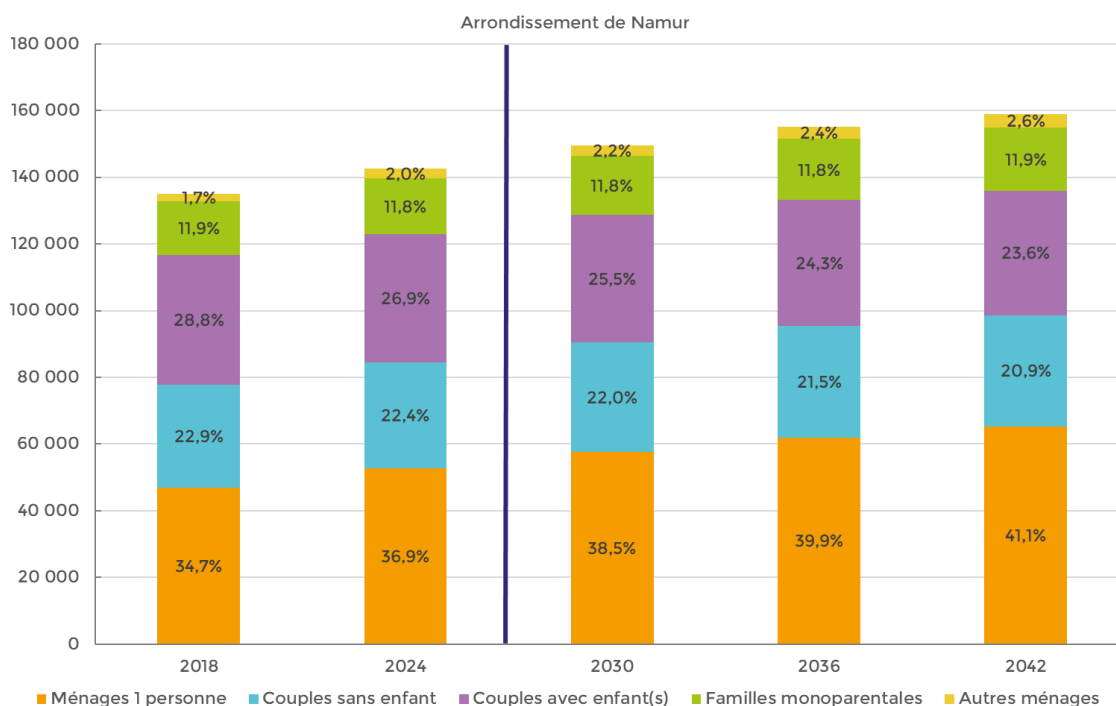
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Namur et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

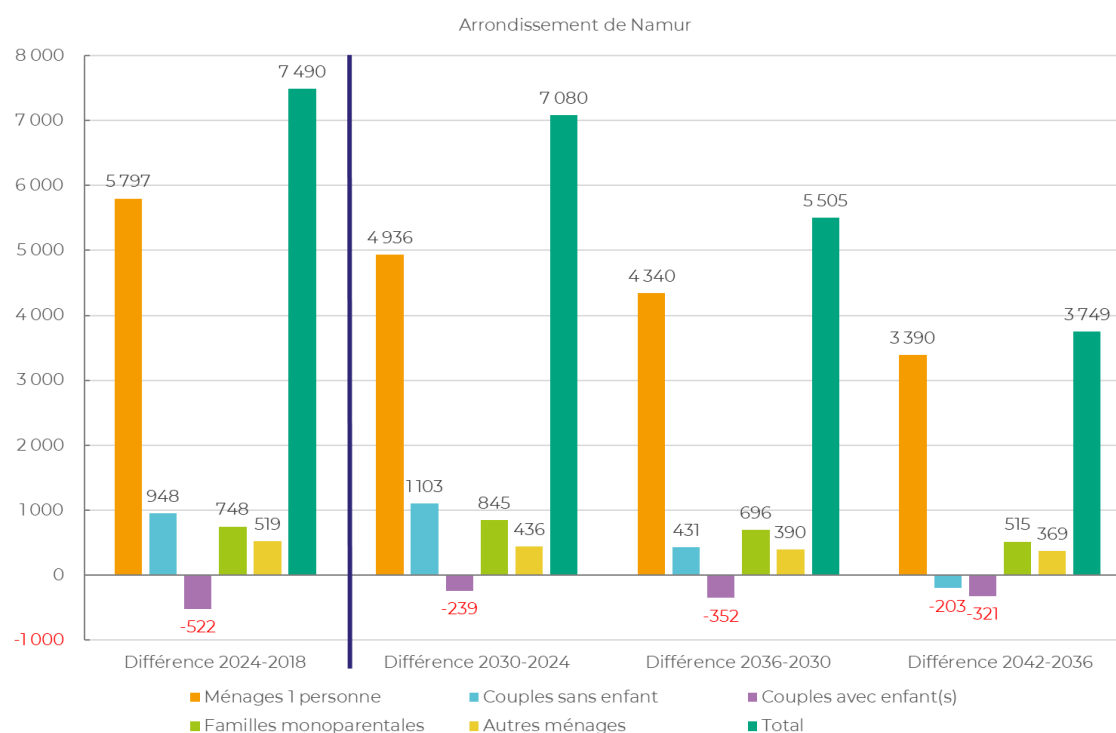
Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Namur en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Namur



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Namur en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 142 562 ménages privés³³. Ils représentent 36,9 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,9 % puis les couples sans enfant (22,4 %) et les familles monoparentales (11,8 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 52 643 en 2024 à 65 309 en 2042, soit une hausse de 12 666 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient voir leur croissance actuelle ralentir jusqu'en 2042 (+1 330). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront légèrement selon le BFP, passant de 38 363 en 2024 à 37 451 en 2042 (-912).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances importantes relatives sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +2 056 (de 16 790 en 2024 à 18 846 en 2042) et +1 195 (de 2 876 en 2024 à 4 071 en 2042).

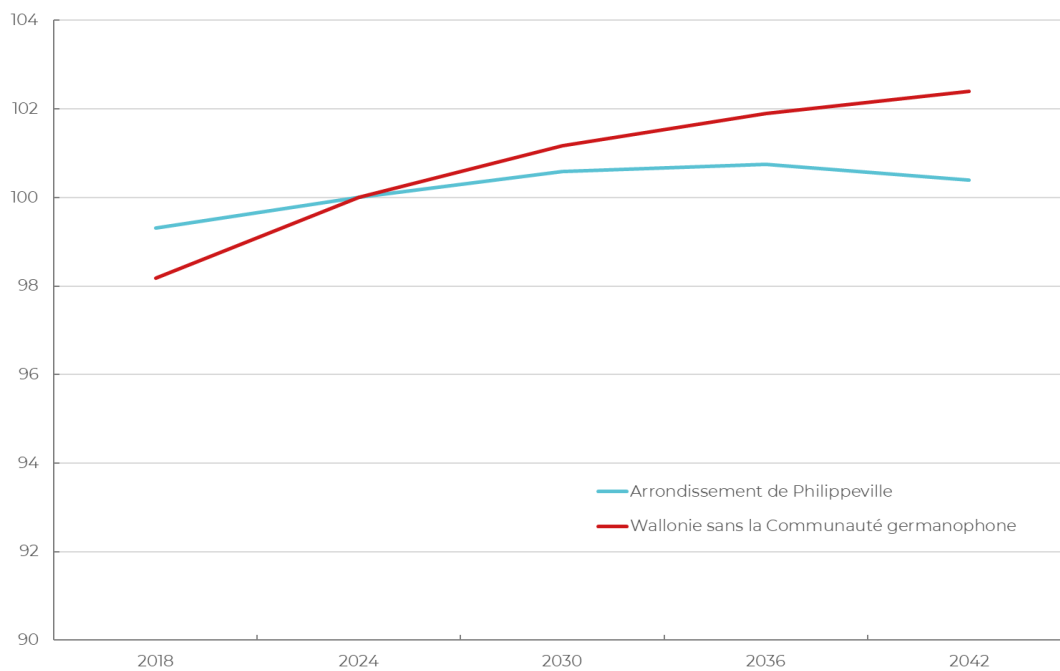
³³ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

3.21. ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE

3.21.1. Évolution de la population de l'arrondissement de Philippeville 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

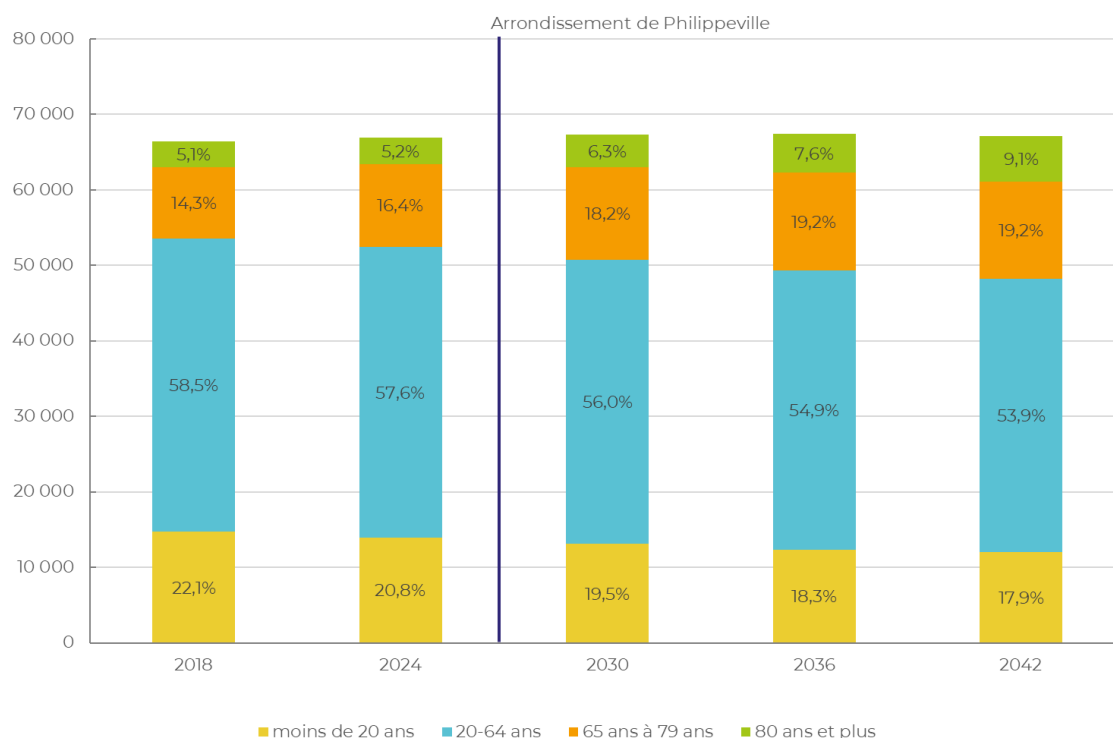
Selon les perspectives, l'arrondissement de Philippeville devrait continuer à enregistrer une légère croissance de sa population à l'horizon 2042 (cf. graphique 1). Cette croissance de +0,4 % est nettement inférieure à la croissance de la Région wallonne (+2,4 %). L'arrondissement de Philippeville passerait d'une population de 66 863 habitants en 2024 (année de base de la projection) à 67 124 habitants en 2042, soit une augmentation de 261 habitants sur 18 ans.

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de l'arrondissement de Philippeville et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



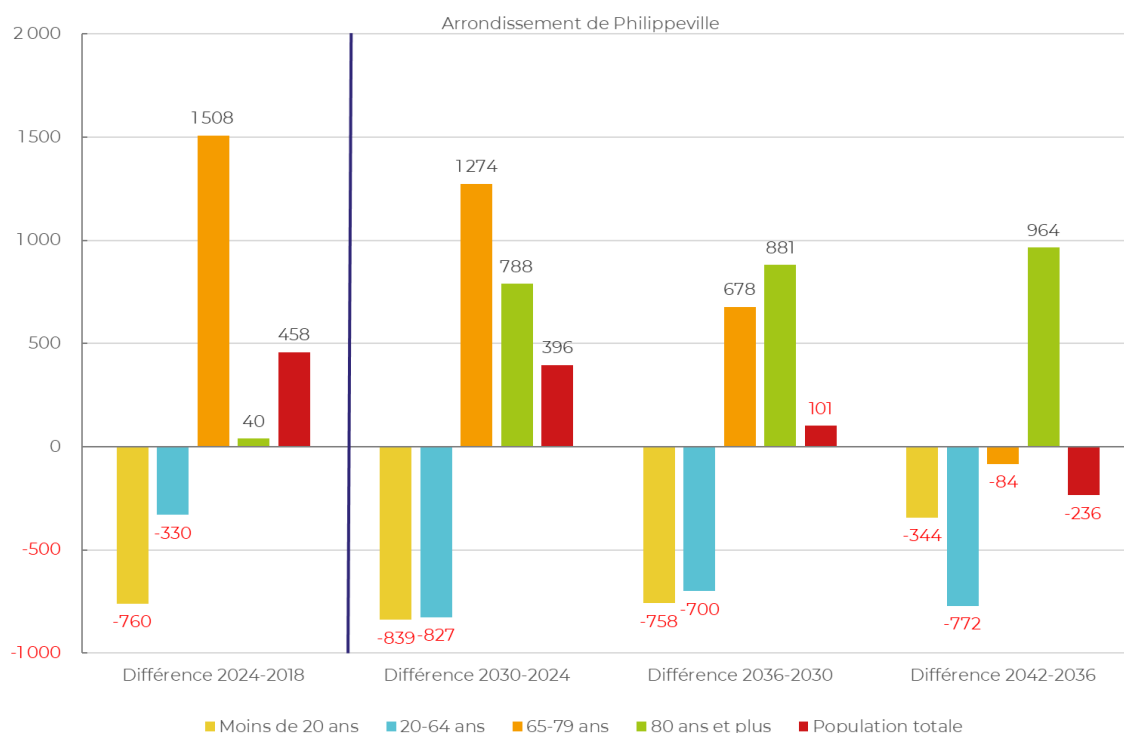
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de l'arrondissement de Philippeville en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; Note : 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2018 et 2042 par période de six ans – Arrondissement de Philippeville



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2018 à 2024 = observations ; 2025 à 2042 = projections

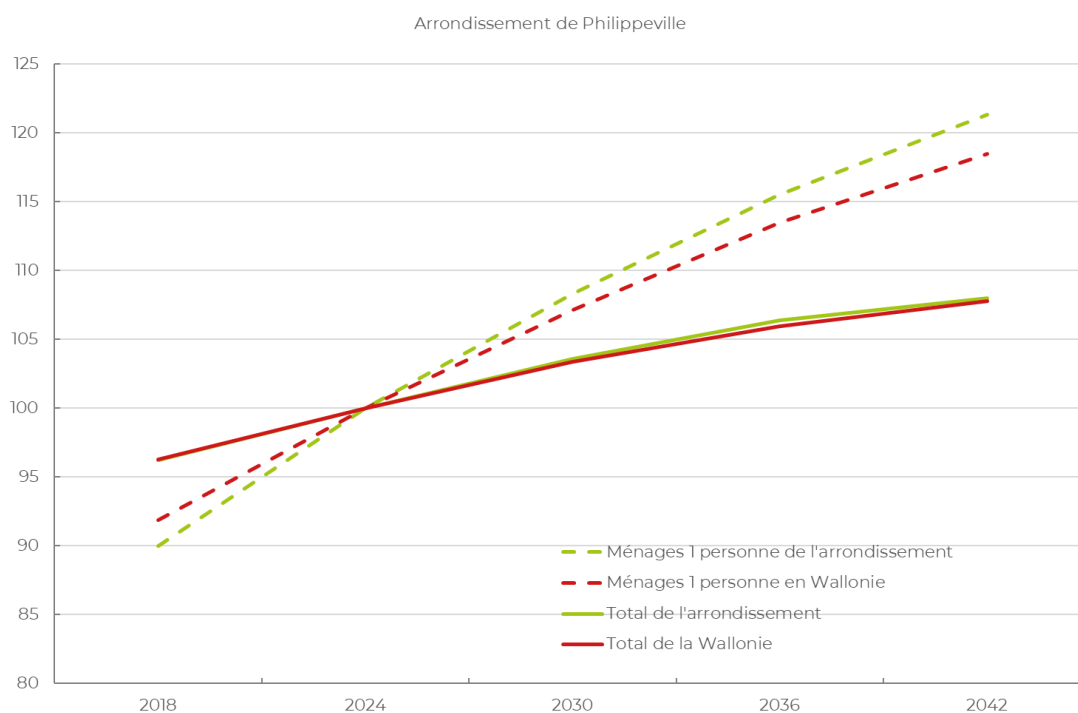
Si l'on se penche sur la répartition par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constatera que cette croissance repose sur les 80 ans et plus. Le groupe des moins de 20 ans, en recul déjà entre 2018 et 2024, diminuerait sur toute la période, perdant encore -839 unités entre 2024 et 2030. Le groupe des 20-64 ans devrait aussi poursuivre sa diminution. Quant aux 65-79 ans, ils continueront d'augmenter d'ici 2036, puis légèrement diminuer ensuite, alors que la hausse des 80 ans et plus s'accélérera. À remarquer la diminution des 80 ans et plus entre 2018 et 2024, due à la crise de la Covid-19.

Au total, alors qu'en 2024 les 65 ans et plus représentent 21,6 % de la population, 18 ans plus tard, il devrait représenter 28,2 % de la population (cf. graphique 2).

3.21.2. Évolution des ménages privés de l'arrondissement de Philippeville 2018-2024-2042 selon les perspectives du BFP

Entre 2024 et 2042, le nombre de ménages privés dans l'arrondissement de Philippeville passerait de 30 501 à 32 941, soit une hausse de 2 440 unités (+8,0 % contre +7,8 % pour la Wallonie). Par période de six ans (cf. graphique 6), cette croissance serait plus faible comparativement à la période 2018-2024, puisqu'on passe d'une croissance de +1 151 ménages pour la période de six ans 2018-2024 à +2 440 ménages sur l'ensemble de la période 2024-2042.

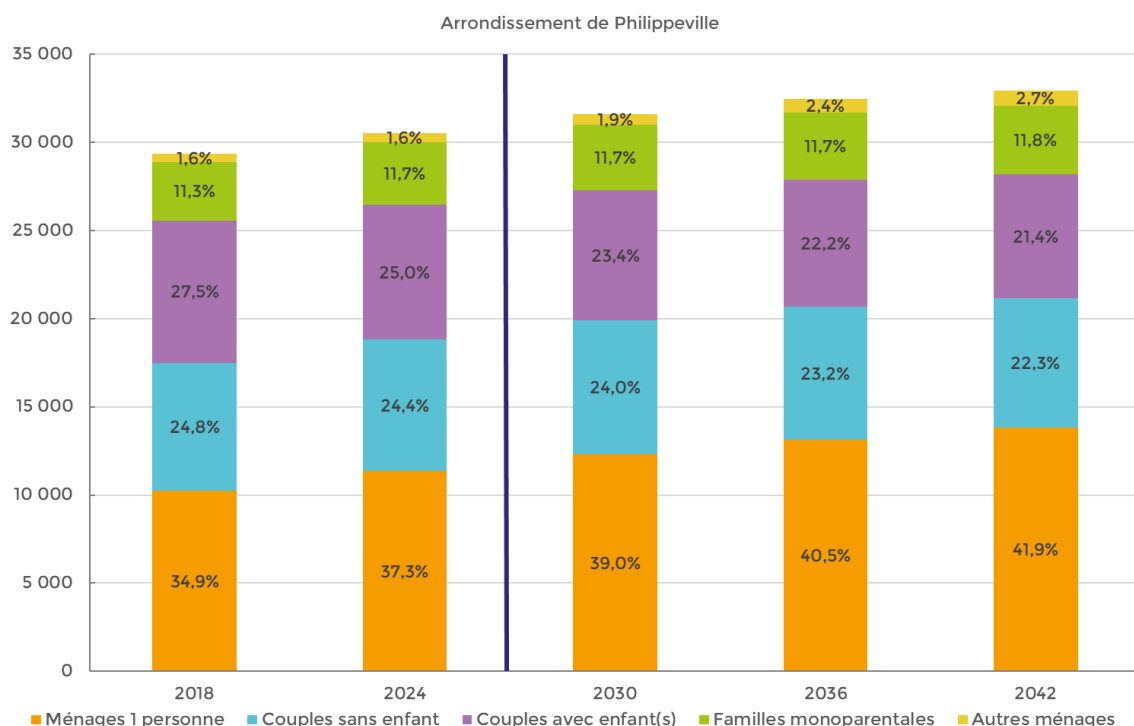
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de l'arrondissement de Philippeville et de la Wallonie entre 2018 et 2042 (indice 100 = 2024)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

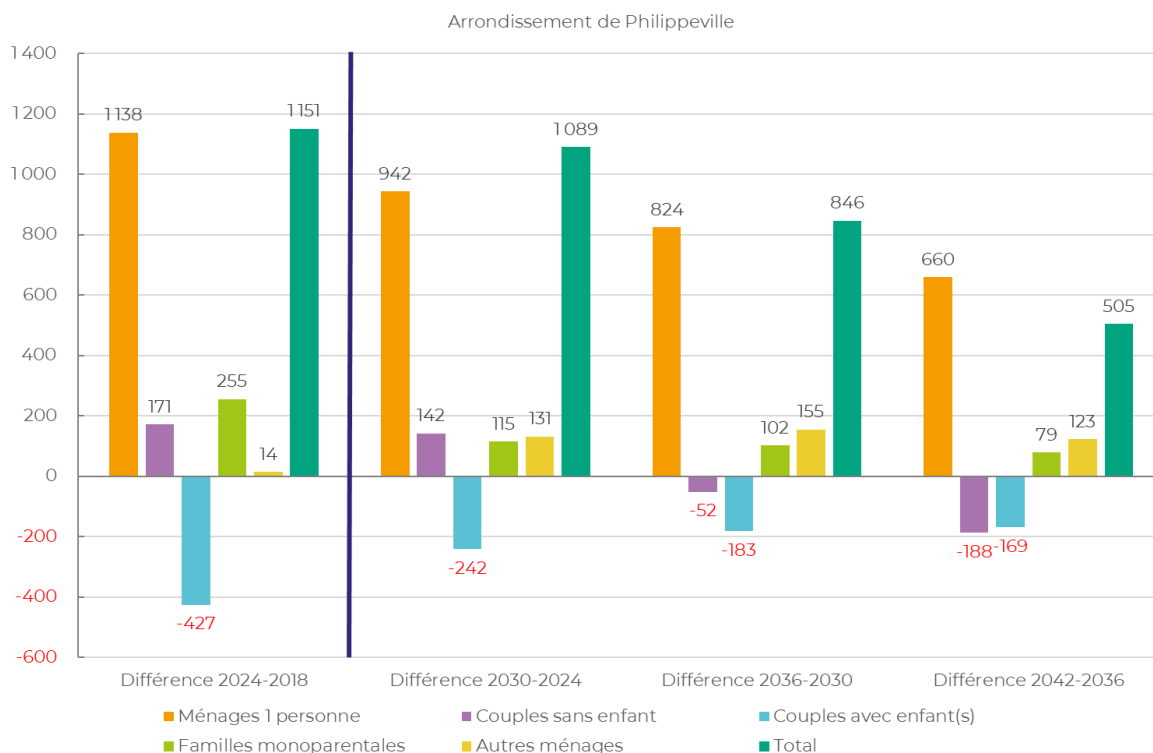
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Graphique 5 : Répartition des ménages par type dans l'arrondissement de Philippeville en 2018, 2024, 2030, 2036 et 2042



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS ; 2017 à 2023 = observations ; 2029 à 2042 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre des ménages privés selon le type par période de six ans entre 2018 et 2042 dans l'arrondissement de Philippeville



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.
 Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs IWEPS

Dans l'arrondissement de Philippeville en 2024, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 30 501 ménages privés³⁴. Ils représentent 37,3 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 25,0 % puis les couples sans enfant (24,4 %) et les familles monoparentales (11,7 %).

Comme le montre la décomposition de la croissance attendue des ménages par type (cf. graphique 6), celle-ci repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé. D'après les projections, cette croissance s'affaiblit légèrement au cours du temps. Le nombre de ménages d'une personne passerait selon le BFP de 11 376 en 2024 à 13 802 en 2042, soit une hausse de 2 426 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre des personnes âgées.

Les couples sans enfant devraient légèrement diminuer jusqu'en 2042 (-98). Quant aux couples avec enfant(s), ils diminueront également selon le BFP, passant de 7 630 en 2024 à 7 037 en 2042 (-593).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories qui devraient enregistrer des croissances sur la période considérée. Cependant, leur nombre ne constituait en 2024 qu'une faible part dans le total des ménages privés. Leur nombre devrait augmenter respectivement de +296 (de 3 575 en 2024 à 3 871 en 2042) et +409 (de 482 en 2024 à 891 en 2042).

³⁴ Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Ces derniers ne sont pas inclus dans les perspectives du BFP.

4. Bibliographie

Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2025. « Perspectives démographiques 2024-2070 : Le vieillissement de la population s'accélère, en particulier au cours des 10 prochaines années », DP24, février 2025.

Charlier J., Debuissou M., Duprez J.-P., Reginster I., 2016. « Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels », Working paper de l'IWEPS n°21, Namur. <https://www.iweeps.be/publication/mouvements-residentiels-wallonie-1994-2014-analyses-migrations-intercommunales-construction-de-bassins-residentiels/>

Charlier J. et Reginster I., 2022. Typologie des polarités résidentielles selon leur degré d'équipement en services et leur accessibilité bas carbone/basse énergie, Working Paper de l'IWEPS n°36, Namur, 70p. <https://www.iweeps.be/publication/typologie-des-polarites-residentiellesselon-leur-degre-dequipement-en-services-etleur-accessibilite-bas-carbone-basse-energie/>

Charlier J. et Reginster I., 2024. Artificialisation du sol, étalement urbain et disponibilités foncières : où en est la Wallonie francophone ? Regards statistiques de l'IWEPS n°12, septembre 2024, Namur, 61 p. <https://www.iweeps.be/publication/artificialisation-du-sol-etalement-urbain-et-disponibilites-foncieres-ou-en-est-la-wallonie/>

Dujardin C., Charlier J. et Reginster I., 2024. Bassins d'emploi et bassins d'enseignement secondaire en Wallonie : construction statistique et apport à la compréhension de l'organisation multifonctionnelle du territoire, Working Paper n°40 de l'IWEPS, Namur, 78p. <https://www.iweeps.be/publication/bassins-demploi-et-bassins-denseignement-secondaire-en-wallonie-construction-statistique-et-apport-a-la-comprehension-de-lorganisation-multifonctionnelle-du-territoire/>

Indicateurs sur la démographie wallonne sur le site WEB de l'IWEPS https://www.iweeps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_is_categories=population-migration

Léger J.-F., 2018. « Le logement, variable centrale de l'exercice de prospective démographique à l'échelle locale », Revue Quetelet/Quetelet Journal, Vol. 6, n°1, pp. 7-33.

SPW Territoire et CPDT, 2024. Vade-mecum - Schémas de développement communaux thématiques « optimisation spatiale », Wallonie, 183p.

SDT - Schéma de développement du territoire - Vers une optimisation spatiale, Adopté par le Gouvernement wallon le 23 avril 2024 Ediwall SPW TLPE : SPW Territoire, 278 p. Disponible (avril 2025) : <https://territoire.wallonie.be/fr/page/schema-de-developpement-du-territoire>



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public. D'une part, il est l'autorité statistique de la Région wallonne. Dans ce cadre, il a pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles en réponse aux besoins des utilisateurs wallons (monde socio-économique, environnemental et scientifique, société civile, institutions publiques). Il coordonne à cette fin les activités du système statistique wallon. Il revêt par ailleurs la qualité d'autorité statistique de la Région au sein de l'Institut interfédéral de statistique. D'autre part, par sa mission générale d'aide à la décision, il produit des études et analyses diverses qui vont de la présentation de travaux statistiques et d'indicateurs à la réalisation de travaux d'évaluation de politiques publiques, de prospective et de prévision ainsi que de recherches et ce, dans tous les domaines de compétence de la Région.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2025